

Vétoquinol

Notre métier, l'animal Notre atout, l'homme

Le mot du Président

**2008, une année
de contrastes**

Stratégie

**Le vétérinaire au cœur
du dispositif**

Perspectives

**Vétoquinol,
un Groupe tourné
vers l'avenir**

Vétoquinol



Signe de Passion

Rapport annuel 2008

Vétoquinol | **SOMMAIRE** | Rapport annuel 2008

PAGE 01

PROFIL

Un seul métier,
la santé animale

PAGE 02

LE MOT DU PRÉSIDENT

2008,
une année de contrastes

PAGE 04

**FAITS MARQUANTS
DE L'EXERCICE**

2008,
une année active
enancements
et acquisitions

PAGE 06

**UN GROUPE FAMILIAL
ET INDÉPENDANT
AU SERVICE DES VÉTÉRINAIRES**

PAGE 08

**UNE MISSION
/ HISTORIQUE**

76 années au service
de la santé animale

PAGE 10

**LE MARCHÉ DE LA SANTÉ
ANIMALE**

PAGE 12

STRATÉGIE

Une stratégie
de focalisation

PAGE 14

STRATÉGIE

Une stratégie de
croissance éprouvée

PAGE 16

**RELATIONS
AUX VÉTÉRINAIRES**

Accompagner les
vétérinaires au quotidien

PAGE 18

**UN GROUPE TOURNÉ
VERS L'AVENIR**

PAGE 20

**RECHERCHE
& DÉVELOPPEMENT**

Une recherche
& développement
ambitieuse

PAGE 24

INTERNATIONAL

Un Groupe international :
des implantations
stratégiques

PAGE 26

BOURSE

Vétoquinol
et ses actionnaires

PAGE 27

GOVERNANCE

La gouvernance
d'entreprise

PAGE 28

LES PERFORMANCES 2008

2008, une année
de transition

PAGE 30

**RAPPORT
FINANCIER 2008**

Sommaire



Un seul métier, **la santé animale**



laboratoire pharmaceutique vétérinaire familial et indépendant, Vétquinol se consacre exclusivement à la santé animale. Son activité est volontairement équilibrée entre animaux de rente et animaux de compagnie.

Historiquement implanté sur le marché français, le Groupe réalise désormais 78 % de son chiffre d'affaires consolidé à l'international (234,4 millions d'euros en 2008). Les 1 400 collaborateurs du Groupe se répartissent entre la recherche & développement, la production et la commercialisation.

Aujourd'hui, la PME française – 11^e acteur mondial en santé animale (hors aliments) – produit et distribue 700 médicaments et produits non médicamenteux dans près de 100 pays (Europe, Amérique du Nord et Asie). Elle s'appuie sur ses filiales dans 22 pays et sur un réseau de 140 partenaires distributeurs.

Sa croissance, +29 % depuis 2004, résulte d'un juste dosage de croissance externe et de développement de produits leaders sur leur marché, sans oublier une focalisation claire sur :

- trois grands domaines thérapeutiques (pathologies infectieuses, douleur-inflammation, cardiologie-néphrologie),
- trois zones géographiques (Europe, Amérique du Nord et Asie),
- trois espèces (animaux de compagnie, bovins et porcs).

11^e laboratoire mondial et 3^e dédié à la santé animale

N°2 en Pologne // **N°3** au Canada // **N°5** en France // **N°10** en Italie

N°2 en anti-infectieux oraux pour animaux de compagnie en Europe

N°3 en anti-infectieux injectables pour animaux de rente en Europe

9 % de parts de marché en antimicrobiens injectables en Europe de l'Ouest

Conception et réalisation : Keima • **Crédits photos :** Vétquinol, Fotolia, Samuel Carnovali et Thierry Kuntz • **Directeur de la publication :** Étienne Frechin

Document imprimé sur un papier composé de fibres dont au moins 50 % proviennent de forêts bien gérées et certifiées en conformité avec la réglementation du Forest Stewardship Council.

Illustration de couverture : Culture d'une souche de *Staphylococcus aureus* (staphylocoque doré), responsable de pathologies humaines mais aussi d'infections chez les animaux telles que des mammites chez le bovin. Cette souche bactérienne est hémolytique, c'est-à-dire qu'elle utilise le sang pour se développer. Sa culture sur un milieu contenant du sang donne donc un halo visible à la lumière autour des bactéries après une nuit de croissance à l'étuve.

“ 2008, UNE ANNÉE DE CONTRASTES ”

Par **Étienne Frechin**, Président-directeur général



l'année 2008 a été marquée, pour Vétoquinol, par des performances contrastées. Le premier semestre était en progression (+ 5 %) et le second a souffert de la crise économique mondiale (-3,7 %). Les mesures prises au 4^e trimestre ont permis de maintenir notre résultat dans la fourchette haute de notre modèle économique.

Bonne rentabilité et solidité financière

Notre taux de résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires est maintenu dans la fourchette, à 11,8 %, conformément à notre modèle économique (11 à 12 %).

Quant à notre faible taux d'endettement, inférieur à 8 % malgré les acquisitions réalisées, il laisse intacte notre capacité de recours à l'emprunt pour de futures croissances externes.

Nouveaux produits, nouveaux territoires

En 2008, Vétoquinol a été très actif dans deux domaines majeurs de sa stratégie : le lancement de nouveaux produits et la croissance externe.

Ainsi, plusieurs nouveautés ont été mises sur le marché en Europe et en Amérique du Nord et nombre de produits existants ont vu leur territoire de commercialisation étendu. Grâce à des acquisitions, nous avons renforcé nos positions au Canada, en Scandinavie et, surtout, en Italie, où nous disposons désormais d'une filiale en propre.

Progression sur les axes stratégiques

Vétoquinol a poursuivi en 2008 sa stratégie de focalisation sur les espèces animales, les domaines thérapeutiques et les territoires définis comme prioritaires.

Nos ventes de médicaments pour les bovins et pour les animaux de compagnie, qui représentent 84 % de notre chiffre d'affaires, ont progressé. L'année a été plus difficile sur le marché du porc, particulièrement en Europe et au Canada.

Nous avons réalisé de bonnes performances sur chacun de nos trois domaines d'expertise : anti-infectieux, douleur-inflammation et cardiologie-néphrologie. La part des autres produits diminue progressivement, conformément à notre stratégie. Enfin, nous avons maintenu nos parts de marché au niveau mondial. Si nos filiales en Espagne et en Pologne ont dû faire face à des situations locales défavorables, nous avons enregistré de bonnes performances aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Perspectives 2009

2009 est une année complexe, au contexte économique mouvant, ce qui nous incite à la prudence. Mais les lignes fondatrices de notre stratégie demeurent inchangées.

Ainsi, nous poursuivons nos investissements significatifs en recherche & développement, afin de découvrir des médicaments innovants. Nos axes de recherche visent à faciliter la prise en charge de la maladie et les conditions d'utilisation des produits. En matière de croissance externe, les formalités administratives pour notre implantation en Chine se poursuivent. Nous avons également plusieurs dossiers d'acquisition à l'étude, en particulier en Inde et en Amérique. Nous sommes particulièrement attentifs aux opportunités qui découleront des fusions en cours entre des acteurs majeurs du marché.

En conclusion, Vétoquinol poursuit sa croissance maîtrisée et rentable, gage de sa pérennité.

“

**En 2008,
Vétoquinol
a été très actif
dans deux
domaines majeurs
de sa stratégie :
le lancement de
nouveaux produits
et la croissance
externe.**

”



2008, UNE ANNÉE ACTIVE EN LANCEMENTS ET ACQUISITIONS



JANVIER HERPESVIROSE FÉLINE LANCEMENT D'ENISYL®-F

Après deux ans de commercialisation réussie aux États-Unis et au Canada, Vétoquinol lance Enisyl®-f en Europe. Chez les chats atteints, Enisyl®-f contribue à la prévention des infections liées à l'herpesvirose féline de type 1, ainsi qu'à la réduction des symptômes et de leur sévérité. Enisyl®-f est un complément alimentaire innovant, 100 % naturel, composé de L-lysine dans une pâte appétente en pompe doseuse.

JANVIER DOULEUR-INFLAMMATION DISTRIBUTION DE VETPROFEN™ AUX ÉTATS-UNIS

Cet anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) à base de carprofène soulage les chiens dans les cas d'arthrose ou de douleur postopératoire. Vetprofen™ est innovant : rare sont les AINS enregistrés pour ces deux indications ! Les vétérinaires ont une longue expérience dans l'utilisation du carprofène. Ce lancement contribue donc à développer la présence de Vétoquinol sur le marché américain et la notoriété de sa ligne de produits en croissance. Un vrai succès en quelques mois !

FÉVRIER CARDIOLOGIE- NÉPHROLOGIE AZODYL® À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE



Après le succès d'Azodyl® en Amérique du Nord, Vétoquinol étend sa collaboration avec Kibow Biotech, Inc. sur le plan mondial. Azodyl® est un produit breveté innovant, 100 % naturel, composé de bactéries (probiotiques) permettant la diminution de l'azotémie chez les chiens et les chats insuffisants rénaux.



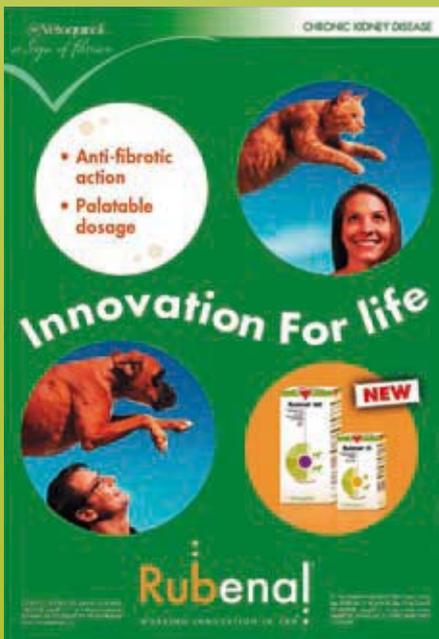
JUILLET CROISSANCE EXTERNE ACQUISITIONS AU CANADA ET EN SCANDINAVIE

Vétoquinol poursuit sa stratégie de croissance externe en Europe et en Amérique du Nord. L'acquisition à 100 % de son distributeur scandinave lui donne un accès direct aux marchés suédois, danois et norvégien. Au Canada, le rachat de la gamme Vetcom complète sa présence en animaux de compagnie.



DÉCEMBRE CROISSANCE EXTERNE ACQUISITION EN ITALIE

Vétoquinol renforce sa position en Italie, 5^e marché européen, par l'acquisition d'Ascor Chimici. Ce spécialiste des animaux de rente emploie 63 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 20,8 millions d'euros en 2008. La société fabrique et commercialise des médicaments antibiotiques à destination des bovins, des porcs et de la volaille, ainsi que des pré-mélanges médicamenteux. Ascor Chimici distribue aussi des produits pharmaceutiques.



NOVEMBRE CARDIOLOGIE- NÉPHROLOGIE LANCEMENT DE RUBÉNAL®

Rubenal® est un complément alimentaire pour le soutien de la fonction rénale du chien et du chat en cas d'insuffisance rénale chronique. Il limite le développement de la fibrose rénale, contribuant ainsi à la qualité de vie des animaux atteints. Sa sécabilité et son excellente appétence (goût) en facilite la prise.



SEPTEMBRE DOULEUR-INFLAMMATION LANCEMENT EUROPÉEN D'ALFAXAN®

Après son franc succès au Royaume-Uni en 2007, Alfaxan® est lancé en Europe. Cet anesthésique spécifiquement développé pour les animaux de compagnie agit vite, permet un réveil rapide et s'élimine rapidement. L'anesthésie en toute facilité et sécurité.



**76 ANNÉES AU SERVICE
DE LA SANTÉ ANIMALE P.08**



**LE MARCHÉ DE
LA SANTÉ ANIMALE P.10**



**UNE STRATÉGIE
DE FOCALISATION P.12**



**UNE STRATÉGIE DE
CROISSANCE ÉPROUVÉE P.14**



**ACCOMPAGNER
LES VÉTÉRINAIRES
AU QUOTIDIEN P.16**





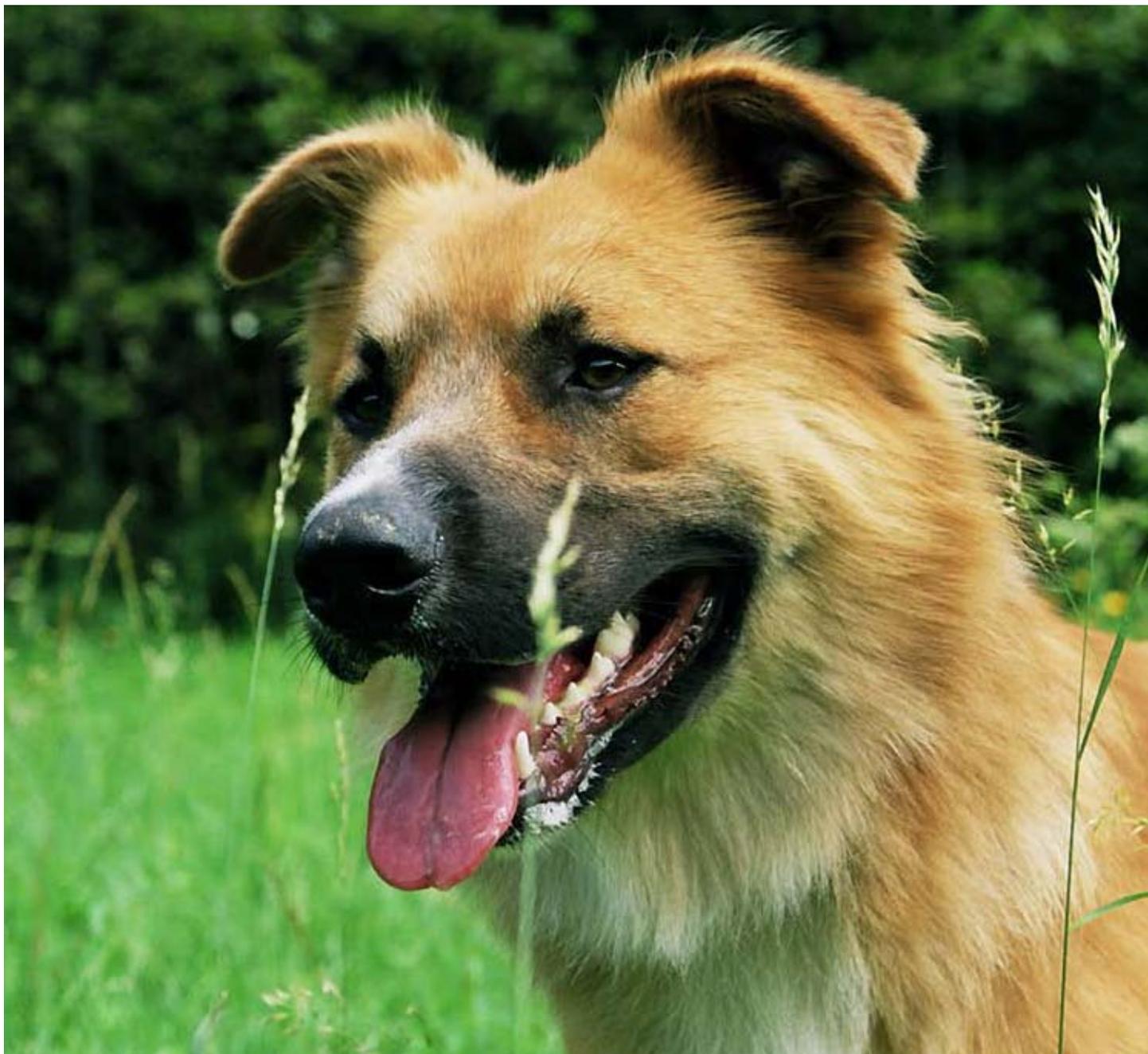
**VÉTOQUINOL, UN
GROUPE FAMILIAL
ET INDÉPENDANT
AU SERVICE DES VÉTÉRINAIRES**

76 années au service de la santé animale

Vétoquinol veut être une entreprise de santé animale pérenne, internationale et indépendante, agissant pour la protection et le bien-être des animaux et de l'homme, et reconnue comme leader en Europe et en Amérique du Nord.

- 1933** • Mise au point par Joseph Frechin, docteur en pharmacie, du Vétoquinol, produit vétérinaire à base de quinoléine
- 1962** • Création de Vétoquinol S.A., dédiée à la santé animale
- Arrivée d'Étienne Frechin, fils de Joseph, actuel Président-directeur général
- 1980** • Création d'un centre de recherche & développement
- 1987** • Première commercialisation de Tolfédine® (anti-inflammatoire)
- 1995** • Lancement européen de Marbocyl® (antibiotique)
- 1999** • Acquisition de J.Webster au Canada (40 personnes)
- 2001** • Acquisition du groupe d'origine suisse Chassot et de ses filiales en Europe (401 personnes)
- 2002** • Acquisition des gammes Evsco et Tomlyn d'IGI Inc. aux États-Unis
- Lancement de Prilium® (cardiologie canine)
- 2003** • Nouveau bâtiment doublant la surface dédiée à la recherche & développement
- 2004** • Choix de se concentrer sur le développement de produits curatifs
- Ouverture d'un bureau commercial à Shanghai, Chine, pour l'Asie-Océanie
- 2005** • Lancement de Clavaseptin® (antibiotique)
- 2006** • Modernisation et augmentation de la capacité de production du site industriel de Lure
- Acquisitions de Semyung Vet en République de Corée et de Vet Solutions aux États-Unis
- Introduction à la Bourse de Paris
- Lancements de Marbocyl® S (antibiotique), Dolpac® (antiparasitaire) et Flexadin® (chondroprotecteur)
- 2007** • Création d'une filiale au Portugal
- Lancement d'Alfaxan® (anesthésique)
- 2008** • Création d'une unité de développement au Canada
- Acquisition de Viavet en Scandinavie
- Rachat de la gamme Vetcom au Canada
- Lancements de Vetprofen™ et Rimifin® (anti-inflammatoires)
- Lancement de Rubénal® (complément alimentaire, insuffisance rénale chronique)
- Acquisition d'Ascor Chimici en Italie





LE MARCHÉ DE LA SANTÉ ANIMALE

Le marché de la santé animale est un marché mondial fragmenté, en croissance et de plus en plus spécialisé, à l'image de celui de la santé humaine.

É

troitement liée à la protection de la santé de l'homme, la santé animale est régie par une réglementation et des exigences industrielles, scientifiques, environnementales toujours plus strictes et complexes, en constante évolution.

Un marché mondial

Le marché mondial de la santé animale représente 19 milliards de dollars en 2008 et est très concentré.

Treize groupes mondiaux, dont les plus importants sont des laboratoires mixtes santé humaine / santé animale, détiennent 81 % du marché. Les fusions régulières entre les plus gros acteurs du marché génèrent des opportunités, en termes d'achat de gammes de produits, pour les laboratoires comme Vétoquinol.

Les 19 % restant sont détenus par une myriade d'acteurs locaux qui, compte tenu des investissements de plus en plus lourds, cherchent ou chercheront des alliances.

Le marché se répartit en deux zones principales :

- marchés matures, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest se caractérisent par une forte croissance, notamment pour la filière "animaux de compagnie";
- l'Asie-Pacifique, l'Amérique du Sud et l'Europe de l'Est, marchés en développement, enregistrent des besoins croissants en protéines animales et voient émerger un marché des animaux de compagnie.

En ne retenant que les domaines thérapeutiques et les territoires sur lesquels Vétoquinol a choisi d'être présent, sa part du marché utile représente environ 5 %.

Deux logiques thérapeutiques : le préventif et le curatif

Le préventif recouvre les vaccins, les additifs médicamenteux et certains antiparasitaires. Il s'applique surtout à des traitements de masse.

Le curatif regroupe les anti-infectieux, d'autres types d'antiparasitaires, les anti-inflammatoires et les classes thérapeutiques en cardiologie, néphrologie, réhydratation, hygiène... Il est davantage tourné vers le traitement individuel. Vétoquinol se focalise sur ce segment.

Deux filières animales, deux dynamiques

Les espèces animales sont traditionnellement réparties en animaux de rente (bovins, porcs, volailles, ovins) et en animaux de compagnie (chats, chiens, chevaux, nouveaux animaux de compagnie). Elles sont régies par des logiques différentes.

La filière "animaux de rente", qui représente près de 60 % du marché mondial, est un marché à fort volume guidé par des préoccupations économiques. Ce segment se développe parallèlement à une demande croissante de protéines animales dans les pays matures comme dans les pays en voie de développement.

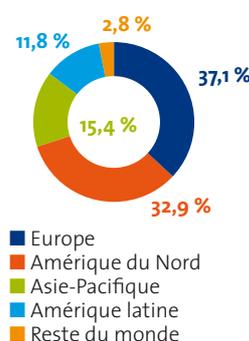
La filière "animaux de compagnie", pour plus de 40 % du marché mondial, se caractérise par une croissance régulière et une valeur ajoutée plus importante. Elle est guidée par l'affectif des propriétaires tout en étant liée, dans certains pays, à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Un marché en croissance

En 2008, le marché mondial de la santé animale a augmenté de 2,8 % en volume. En 2009, Vetnosis projette une hausse de 1,5 %, toujours en volume.

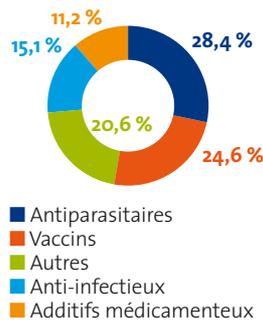
En moyenne annuelle sur la période 2008-2012, la croissance attendue était de 2,2 % en volume en mars 2008 (source identique).

Marché mondial 2008 par zone géographique



Source : Vetnosis, mars 2009

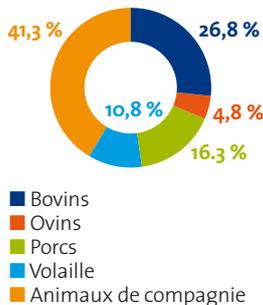
Marché mondial par classe thérapeutique



Source : Vetnosis, mars 2009



Marché mondial par espèce



Source : Vetnosis, mars 2009



UNE STRATÉGIE DE FOCALISATION

Espèces animales, domaines thérapeutiques et zones géographiques :
Vétoquinol effectue des choix clairs.

Vétoquinol a choisi l'équilibre entre animaux de rente et animaux de compagnie, pour favoriser sa rentabilité tout en maîtrisant les risques.

Parmi les espèces qu'il connaît le mieux, Vétoquinol favorise les espèces les plus porteuses et recherche un équilibre entre les animaux de compagnie et les animaux de rente. Ce choix stratégique permet de pallier les risques affectant cycliquement la filière des animaux de rente et de surfer sur le dynamisme du segment animaux de compagnie.

CHIENS, CHATS, NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

Dans ce secteur, le rôle de l'affectif est primordial. Pour leurs animaux favoris, les propriétaires demandent des traitements efficaces, rapides et pratiques à administrer. Le bien-être de l'animal et la qualité de sa relation avec l'homme doivent être pris en compte. Ce marché en bonne progression recèle d'importantes potentialités en termes de produits et de zones géographiques. Comme pour l'homme, la palette de pathologies soignées avec succès s'élargit régulièrement. Nouveauté thérapeutique, médicalisation croissante et progression de la population d'animaux contribuent au développement de ce marché. Vétoquinol apporte à ses clients vétérinaires, outre ses produits, des possibilités de formation dans des domaines scientifiques à forte évolution.

LES ANIMAUX DE RENTE : BOVINS, PORCS

Ce marché représente le plus gros volume en termes de production. Le maintien d'une part très importante de son activité dans ce secteur permet à Vétoquinol d'optimiser le taux d'utilisation de ses outils de production.

Pour répondre à la logique économique qui prime sur ce marché, Vétoquinol innove sans cesse pour soigner toujours plus efficacement, dans le respect de l'animal et du consommateur. En ciblant les bovins et les porcs, Vétoquinol réussit simultanément à lisser les fluctuations de leurs marchés respectifs et à garder des volumes importants.

Vétoquinol se concentre sur les traitements de trois types de pathologies.

LES PATHOLOGIES INFECTIEUSES

Vétoquinol développe des antibiotiques dans plusieurs familles avec des protocoles adaptés pour les différentes espèces. Cette approche allie efficacité du traitement et respect de l'environnement et du consommateur. Ainsi, sur le marché européen, Vétoquinol est n°2 sur le segment des topiques auriculaires pour animaux de compagnie, n°2 sur les anti-infectieux oraux pour animaux de compagnie et n°3 sur les anti-infectieux injectables.

Lancé en 1995 et source d'innovations successives Marbocyl® – gamme phare du Groupe – figure parmi les cinq marques d'anti-infectieux les plus vendues en Europe. Cet antibiotique aux

nombreuses indications soigne tant les animaux de rente que de compagnie. Aurizon® et Oridermyl®, prescrits pour le traitement des otites des chiens et des chats, comptent également parmi les leaders du marché européen. Lancées plus récemment, d'autres marques, comme Clavaseptin® et Enisyl®-f, contribuent fortement à la croissance du Groupe dans le domaine des anti-infectieux.

LA DOULEUR ET L'INFLAMMATION

Réduire la douleur de l'animal présente un double enjeu : un enjeu éthique pour le bien-être de l'animal, qui occupe une place de plus en plus importante dans nos vies, ainsi qu'un enjeu médical, car la douleur a des effets délétères sur la santé de l'animal, et notamment sur ses capacités de guérison. La gamme Vétoquinol dans ce domaine vise donc à prévenir l'apparition de la douleur, notamment lors de chirurgie, à la réduire lorsqu'elle est apparue, et à gérer les situations chroniques en améliorant le confort de l'animal, par exemple lors d'arthrose. Vétoquinol répond à ces différents besoins grâce à une gamme complète de produits et de services aux vétérinaires :

- pour la chirurgie : des produits d'analgésie et d'anesthésie - dont un lancement récent spécifiquement développé pour les animaux de compagnie, Alfaxon® - et la distribution d'une gamme de matériel chirurgical,
- pour contrôler la douleur aiguë et l'inflammation, des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) : Tolfédine® pour chiens et chats, Tolfine® pour animaux de rente, Rimifin® en Europe et Vetprofen™ aux États-Unis pour animaux de compagnie,
- pour la gestion de la douleur chronique, notamment dans l'arthrose : Flexadin® et Caniviton®.

LA CARDIOLOGIE ET LA NÉPHROLOGIE

Les insuffisances cardiaques et rénales sont les maladies chroniques les plus fréquentes respectivement chez les chiens et les chats âgés.

Vétoquinol développe des solutions thérapeutiques innovantes dans ce domaine en plein essor.

Prilium®, destiné aux chiens souffrant d'insuffisance cardiaque, innove par sa forme galénique : c'est le seul médicament de ce domaine sous forme buvable.

Il est disponible dans la plupart des pays européens, ainsi qu'au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Le reste de la gamme est dédié au traitement des insuffisances rénales, avec des marques particulièrement innovantes : Rubenal®, Ipakitine® et Azodyl® en Europe et en Amérique du Nord. Le Groupe renforce également sa position d'expert dans ce domaine, notamment en proposant des formations Vétoquinol Academia.

Vétoquinol se focalise sur trois zones géographiques.

L'Europe constitue une base historique solide et une source de rentabilité pour Vétoquinol. L'Amérique du Nord est le premier marché mondial pour les animaux de compagnie. Enfin l'Asie présente des perspectives de croissance intéressantes.





UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE ÉPROUVÉE

Vétoquinol mène une politique d'expansion soutenue, tant interne qu'externe. Maîtrisée et rentable, la croissance est réalisée de manière régulière, ciblée et cadencée par rapport à ses moyens financiers et à sa capacité d'absorber des acquisitions. Le Groupe a su étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir ses frais de recherche, pour toujours présenter un profil de risque équilibré.

4

Quatre priorités pour les cinq ans à venir

CONSOLIDER LA PRÉSENCE EN EUROPE

Base historique du développement du Groupe, l'Europe représente aujourd'hui 70 % de ses ventes. Les parts de marché de Vétoquinol y sont contrastées selon les pays. Les perspectives de croissance du marché à l'horizon 2012 augurent de possibilités de développement renouvelées. Outre le renforcement des équipes commerciales, techniques et marketing de ses filiales, Vétoquinol améliore en permanence la couverture du territoire européen avec ses gammes de produits.

INNOVER

- Capitaliser sur les produits existants. Vétoquinol sait faire fructifier la gamme existante, tant en élargissant les zones de commercialisation, qu'en développant de nouvelles indications ou en visant de nouvelles espèces.
- Développer des produits innovants issus de sa recherche. Vétoquinol estime que la vingtaine de projets en cours de développement dans ses domaines d'expertise contribueront à nourrir sa future croissance.
- Compléter et renouveler la gamme par des produits en distribution. Deux accords avec des partenaires américain et australien ont fait l'objet d'extensions géographiques en 2008.

POURSUIVRE LA CROISSANCE EXTERNE

Vétoquinol a une capacité démontrée de croissance organique, doublée d'un réel savoir-faire pour acquérir et intégrer de nouvelles sociétés. Avec l'innovation, la croissance externe reste un pilier majeur de la croissance future du Groupe.

- **Europe.** En 2008, Vétoquinol a concrétisé ses projets de présence directe en Scandinavie et en Italie. Il s'intéresse également aux pays à fort potentiel comme l'Espagne, l'Allemagne ou le Royaume-Uni.
- **Amérique du Nord.** Au Canada, l'acquisition des anti-infectieux ophtalmiques haut de gamme de Vetcom a renforcé en 2008 la position de Vétoquinol en animaux de compagnie. Aux États-Unis, le réseau de vente destiné aux vétérinaires approche désormais la taille visée de 40 représentants.
- **Chine.** Cet immense marché représente un très gros potentiel, pour les animaux de rente comme pour les animaux de compagnie. L'objectif est d'acquérir un laboratoire local afin d'implanter progressivement les produits Vétoquinol. Un accord, signé en décembre 2008 avec un groupe chinois de nutrition animale, devrait être concrétisé en 2009.

DÉVELOPPER L'AMÉLIORATION CONTINUE

La démarche initiée depuis quelques années se poursuit de manière plus formalisée et touchera tous les départements de l'entreprise. Notamment :

- Centraliser les achats stockés au niveau du Groupe pour contribuer à la diminution des coûts de production.
- Poursuivre la mise en place d'un système d'information commun (ERP - Enterprise Resource Planning) à toutes les entités du Groupe pour réduire les stocks et améliorer les tableaux de bord, véritables contributeurs au pilotage de l'entreprise.
- Optimiser la chaîne logistique à toutes ses étapes, pour mettre à la disposition des clients les produits en quantité, en qualité, dans les délais. Le tout à un prix de vente adapté au marché, dans un souci permanent de rentabilité du Groupe. Cette fonction assure une régulation des flux de distribution - qui se complexifient avec l'internationalisation toujours croissante du Groupe - et permet aux filiales de se focaliser sur leurs objectifs commerciaux.
- Poursuivre la formation des réseaux de vente et la mise en place de méthodes communes.





ACCOMPAGNER LES VÉTÉRINAIRES AU QUOTIDIEN

Expert des pathologies et prescripteur des traitements, le vétérinaire est l'acteur central de la santé animale. L'objectif de Vétoquinol : lui apporter de véritables solutions.

Le premier acteur en santé animale signifie, pour Vétoquinol, accompagner les vétérinaires dans la pratique quotidienne de leur profession. Concrètement, Vétoquinol développe pour les praticiens des médicaments et des produits originaux, sûrs et performants, conciliant efficacité et facilité d'administration : des médicaments et des produits non médicamenteux qui apportent de réels progrès.

La proximité avec les vétérinaires se concrétise par la relation personnalisée et durable que les délégués commerciaux du Groupe entretiennent dans la confiance. Les réseaux de vente et les modes de distribution des produits sont structurés de façon à respecter les pratiques et la culture de chaque pays et afin de mieux répondre aux préoccupations des clients. Au-delà des aspects organisationnels, Vétoquinol met en place des initiatives variées plaçant véritablement le vétérinaire au cœur de son action.

À l'écoute des clients

Vétoquinol réalise régulièrement, dans les principaux pays où il est implanté, des enquêtes de satisfaction auprès des vétérinaires. Effectuées par un prestataire garant de leur objectivité, ces enquêtes couvrent cinq grands domaines : l'offre produits, le délégué, les services, les conditions commerciales et la communication. Le programme « Voix du Client » a ainsi permis de mettre en place des actions d'amélioration. Résultat : depuis 2003, une hausse de la satisfaction des clients de Vétoquinol dans la plupart des pays suivis.



Des symposiums internationaux plébiscités...

- **2002 - Prague**
Premier symposium mondial sur la cardiologie des animaux de compagnie.
- **2004 - Naples**
Premier sommet européen de la mammite, réunissant experts et praticiens.
- **2005 - Madrid**
Symposium dédié au traitement d'Actinobacillus pleuropneumoniae (bactérie cause de pathologies respiratoires chez le porc).
- **2006 - Paris**
Symposium « nouveautés en antibiothérapie des animaux de compagnie ».
- **2006 - Lisbonne**
Symposium « traitement des infections urinaires chez la truie ».
- **2007 - Nice**
Symposium « état de l'art en néphrologie ».
- **2008 - Bruxelles**
Symposium « pratiques recommandées en chirurgie ».
- **2008 - Lisbonne**
Symposium « nouveaux développements en antibiothérapie pour les animaux de compagnie »...

et de nombreux séminaires nationaux...

De la théorie à la pratique : Vétoquinol Academia

Pour conjuguer formation, information et outils d'aide aux vétérinaires dans leur activité quotidienne, Vétoquinol a créé Vétoquinol Academia. Sous ce nom, Vétoquinol organise des réunions scientifiques et des programmes de formation appréciés partout dans le monde, en s'appuyant sur des experts internationaux reconnus dans leur domaine. Les symposiums internationaux sont ensuite déclinés localement. Le haut niveau de ces événements se traduit par des notes de satisfaction systématiquement élevées et de nombreux témoignages positifs.

AVSF : un engagement renouvelé

En prolongement de son engagement naturel auprès des vétérinaires, Vétoquinol soutient l'action d'Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF). Après une opération de produit-partage en 2005 et le financement du livre « Histoires sans faim » en 2006, Vétoquinol s'est engagé pour 3 ans (2007-2009), soutenant deux projets de santé animale menés par l'association au Mali. Association de solidarité internationale, AVSF intervient depuis 30 ans à travers 60 projets dans les pays en développement, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. AVSF travaille avec les familles paysannes les plus pauvres, pour développer leur agriculture et leur élevage, et mettre en place des solutions durables à la crise alimentaire.





**UNE RECHERCHE
& DÉVELOPPEMENT
AMBITIEUSE P.20**



**VÉTOQUINOL, DES HOMMES
ET DES VALEURS P.22**



**UN GROUPE
INTERNATIONAL P.24**



**VÉTOQUINOL
ET SES ACTIONNAIRES P.26**



**LES PERFORMANCES
ÉCONOMIQUES 2008 P.28**





**VÉTOQUINOL, UN
GROUPE TOURNÉ
VERS L'AVENIR**



R&D : INNOVATION ET EFFICACITÉ

Vétoquinol s'appuie sur l'expertise et l'excellence de sa recherche & développement (R&D) pour proposer à ses clients, les vétérinaires, des solutions thérapeutiques toujours mieux adaptées.

Une centaine de chercheurs, 17 millions d'euros investis par an

Mettre à disposition un nouveau médicament est le fruit d'un processus long et complexe, mené par des scientifiques spécialisés par métier. La R&D Vétquinol s'appuie sur 110 collaborateurs présents sur trois sites distincts : un centre principal en France, une cellule de développement pharmaceutique au Canada et une équipe de dix personnes en Pologne. La compétence et l'expertise des équipes R&D ainsi qu'une gestion rigoureuse et optimisée du processus de développement permettent la mise au point de médicaments de renommée internationale.

Un portefeuille à la hauteur du défi à relever

Vétquinol possède un portefeuille innovant pour renforcer sa position de leader en anti-infectieux et développer ses deux autres domaines d'expertise. Ainsi, plusieurs dossiers d'enregistrement de nouveaux produits devraient d'être déposés d'ici à 2011 auprès des autorités de santé. Une vingtaine de projets sont en cours de développement, parmi lesquels :

- en anti-infectieux, dans le cadre du cycle de vie de la marbofloxacine, un traitement innovant pour deux pathologies importantes affectant le porc,
- en douleur-inflammation, un projet lié aux douleurs chroniques et aiguës des animaux de compagnie est en voie de finalisation,
- en cardiologie-néphrologie, un produit destiné à pallier l'insuffisance cardiaque canine.

La recherche & développement est un véritable pari sur l'avenir. En investissant dans la R&D et en misant sur une organisation centrée sur l'innovation, Vétquinol apporte des solutions thérapeutiques toujours plus adaptées et des médicaments réellement innovants.

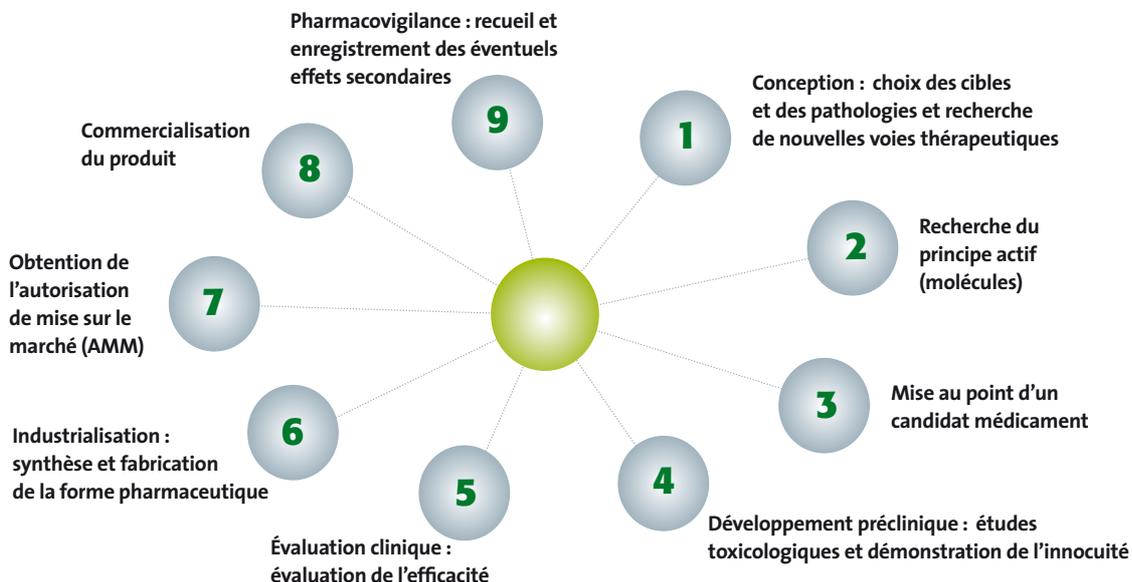


L'innovation au cœur de la R&D

Depuis 2008, Vétquinol a entrepris une refonte de l'organisation de sa recherche, avec pour objectifs prioritaires l'innovation et l'efficacité. Pour proposer des solutions thérapeutiques qui améliorent l'efficacité des traitements, la prise des médicaments et le bien-être des animaux, les équipes R&D de Vétquinol explorent de multiples voies de développement.

En amont du processus, la Direction de l'innovation recentre les idées sur les technologies et les services les plus novateurs. Les chercheurs du Groupe développent des médicaments innovants constituant une avancée majeure en termes de prise en charge thérapeutique, et développés à partir de nouvelles molécules issues des biotechnologies ou de molécules libres de droit. L'innovation est centrée sur les domaines d'expertise et complétée par la mise en place de partenariats privilégiés avec des experts internationaux et des organismes de recherche. La R&D de Vétquinol se mobilise donc sur l'innovation pour ouvrir de nouveaux horizons.

Les principales étapes du développement d'un médicament vétérinaire





VÉTOQUINOL, DES HOMMES ET DES VALEURS

Vétoquinol s'appuie au quotidien sur des valeurs qui contribuent à dynamiser le Groupe : l'audace, l'authenticité, l'engagement, l'esprit d'équipe, l'ouverture, la performance.

es valeurs de Vétoquinol constituent des références qui guident le comportement de chacun dans son travail quotidien. Elles permettent à des collègues d'horizons différents de mieux travailler ensemble, internationalement, et contribuent également à des actions et des décisions toujours plus cohérentes.

L'audace

Oser, innover, proposer des solutions alternatives, aller de l'avant avec détermination et pragmatisme. Chez Vétoquinol, le sens du risque concilie courage et réalisme.

L'authenticité

Grandir en restant fidèle à soi-même : un Groupe où l'humain compte. L'authenticité s'exprime par la simplicité, la franchise et la qualité des relations aussi bien en interne qu'avec nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs.

L'engagement

Mettre toute l'énergie du Groupe et ses moyens au service de son métier, en assumant ses responsabilités et en mobilisant l'ensemble des compétences du Groupe.

L'esprit d'équipe

Partager les succès et surmonter les difficultés ensemble. La réussite des produits Vétoquinol est le résultat d'un ensemble complexe de compétences diverses et pointues (vétérinaires, pharmaciens, scientifiques, techniciens, production et logistique, commerciaux et administratifs).

L'ouverture

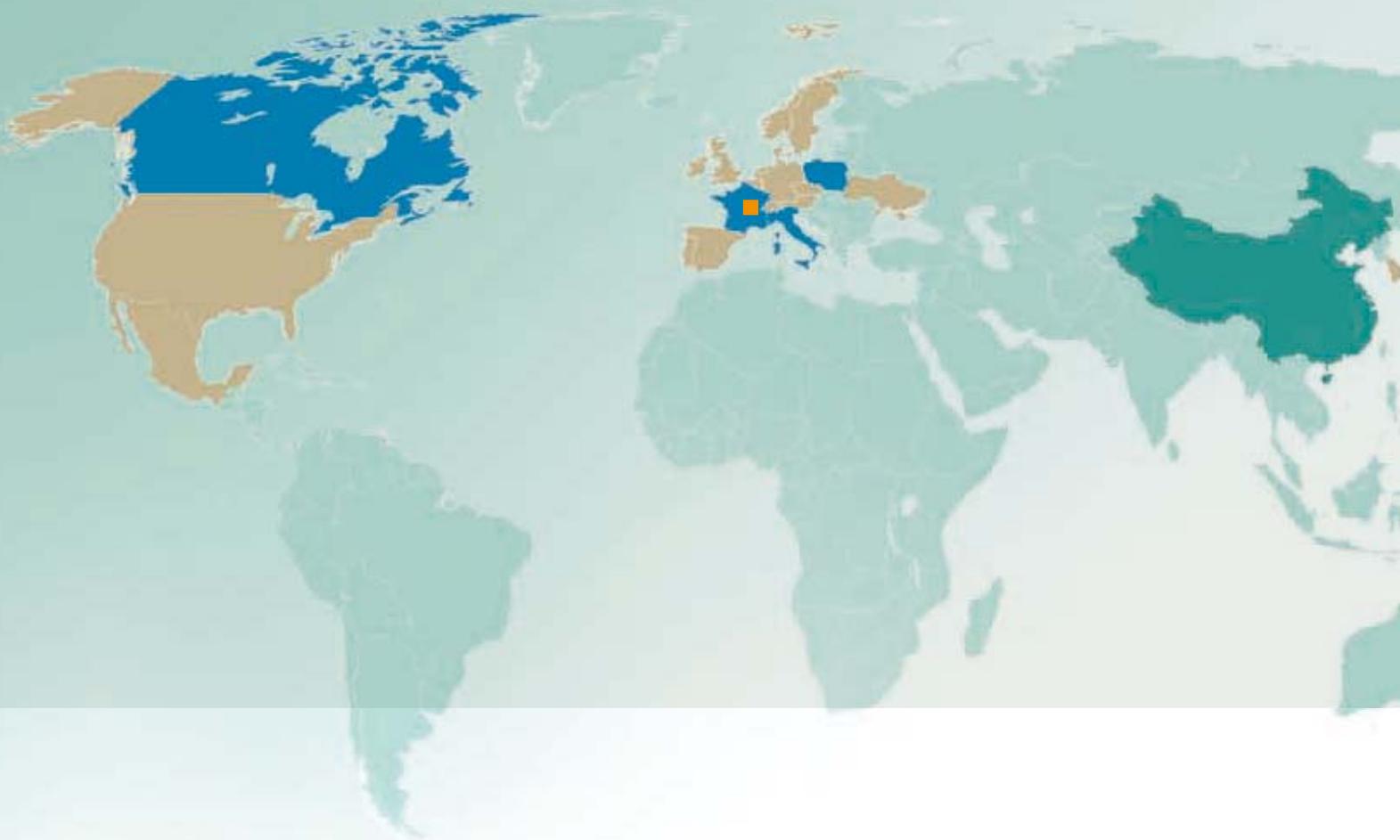
Être curieux, rester en permanence à l'écoute du marché, accueillir la diversité favorablement et sans a priori. L'ouverture permet d'enrichir les idées, d'améliorer les méthodes de travail, de se comparer à ce qui se fait de mieux.

La performance

Réaliser une croissance maîtrisée et rentable dans le respect de la satisfaction des clients.



Le baromètre de satisfaction interne réalisé par Ipsos auprès des salariés Vétoquinol a révélé les bases solides sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer : attachement à l'entreprise, adhésion à ses valeurs, implication personnelle élevée. 86 % des salariés se déclarent fiers de leur entreprise, 93 % ont un degré d'investissement élevé dans leur travail. Enfin, les salariés se retrouvent dans les valeurs du Groupe, qui correspondent à leurs propres valeurs dans 9 cas sur 10. Les résultats ont permis d'identifier des pistes d'amélioration. Là où c'était nécessaire, des plans d'actions ont donc été construits et se mettent en œuvre progressivement.



UN GROUPE INTERNATIONAL, DES IMPLANTATIONS STRATÉGIQUES

Le Groupe Vétoquinol couvre les principaux marchés dans le monde, avec de solides implantations sur les marchés matures et dans les zones à forte progression : Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et Asie.

Cinq sites de production dans le monde

LURE (France)

Produits : pharmaceutiques, essentiellement
Formes : liquides stériles, liquides et crèmes non stériles, comprimés, granulés, poudres
Marché : mondial

GORZÓW (Pologne)

Produits : pharmaceutiques et non-pharmaceutiques
Formes : granulés, poudres, liquides stériles (injectables) et non stériles, insecticides, liquides, comprimés
Marché : Europe centrale et orientale

PRINCEVILLE (Canada)

Produits : pharmaceutiques et non-pharmaceutiques
Formes : liquides et pâteux, poudres et solutions, poudres et solutions de pénicilline
Marché : Amérique du Nord, essentiellement

TARARE (France)

Produits : non pharmaceutiques
Formes : poudres, granulés, liquides et produits pâteux
Marché : Europe essentiellement, Amérique marginalement

FORLI (Italie)

Produits : pharmaceutiques et non pharmaceutiques
Formes : poudres, liquides, avec une spécialisation sur les pré-mélanges et la micro-encapsulation
Marché : Italie et export

■ Bureau commercial

■ Siège social

■ Filiale de production et de distribution

■ Filiale de distribution

Des logiques économiques justifient la présence internationale de Vétoquinol :

- rentabiliser des produits coûteux, notamment en termes de recherche et de marketing, sur des zones élargies,
- être présent sur les marchés les plus porteurs selon les priorités du Groupe en termes d'espèces animales (animaux de compagnie – chiens, chats et animaux de rente – bovins, porcs...).

Historiquement bien implanté en Europe, le Groupe s'est plus récemment développé en Amérique du Nord (il occupe la 3^e place au Canada) puis en Asie (Corée du Sud en 2006). Dans la plupart des pays, les réseaux commerciaux sont différenciés par espèce et épousent les spécificités du marché.

Produire à proximité des marchés

Au fur et à mesure de son développement international, Vétoquinol veille à ce que ses marchés soient bien approvisionnés. La stratégie de production s'appuie sur cinq sites, qui tendent à être spécialisés par forme galénique. Pour optimiser les coûts logistiques et améliorer la réactivité, chaque site sert prioritairement les marchés situés sur son continent, mais peut également livrer l'ensemble des marchés mondiaux.

Grandir en respectant les valeurs du Groupe

L'expansion à l'étranger s'est principalement effectuée par acquisitions. Valorisant la compétence de ses partenaires (un critère de sélection important pour Vétoquinol), le Groupe a pour politique de garder les équipes en place. Pour répondre aux caractéristiques économiques et culturelles de chaque marché, Vétoquinol leur permet de disposer des moyens et de l'autonomie nécessaires. Vétoquinol sait installer ses forces au plus près de ses clients, géographiquement et professionnellement. Le développement des implantations de Vétoquinol s'effectuera par de nouvelles acquisitions, en privilégiant les synergies industrielles et commerciales et l'accélération de sa présence dans les grands réservoirs de consommation, en particulier l'Asie.

Aujourd'hui, Vétoquinol reste ouvert à tous les partenariats inventifs, autour de produits existants, de développements ou de collaborations commerciales, afin de consolider ses domaines forts et de renforcer sa pénétration géographique.

VÉTOQUINOL ET SES ACTIONNAIRES

Un engagement d'information

Vétoquinol poursuit sa politique d'information de manière dynamique et transparente.

Développé en français et en anglais, le site internet www.vetoquinol.com constitue une porte d'entrée privilégiée sur le Groupe : actualités, métier, produits, informations financières...

À propos de l'assemblée générale

L'assemblée générale 2009 aura lieu le 12 mai.

Chaque actionnaire de Vétoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'assemblée générale. À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet ou de contacter directement la société.

L'action Vétoquinol

Le capital de Vétoquinol au 31 décembre 2008 était composé de 11 290 332 actions d'une valeur nominale de 2,5 €, entièrement libérées sous forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.

Les actions de Vétoquinol sont cotées sur Euronext Paris - Compartiment B.

ISIN.....	FR0004186856
Reuters.....	VETO.PA
Bloomberg.....	VETO.FP
Cours de l'action au 31/12/2008.....	15,75 €
Capitalisation boursière au 31/12/2008.....	177,8 M€
Cours de l'action au 22/04/2009.....	14,78 €
Capitalisation boursière au 22/04/2009.....	166,9 M€

Les rendez-vous financiers 2009

- 12 mai 2009
Assemblée générale des actionnaires
- 16 juillet 2009
Chiffre d'affaires semestriel 2009
- 1^{er} septembre 2009
Résultats semestriels 2009
- 14 octobre 2009
Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2009

Contact actionnaires

Vétoquinol – Direction Financière et Juridique
BP 189 – Magny-Vernois – F-70204 Lure Cedex
Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88
E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com
www.vetoquinol.com

Cours base 100 pour Vétoquinol (FR) en EUR au 22/04/2009



LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



Une entreprise familiale, dotée de comités appropriés

La Direction Générale du Groupe est assumée par le Directeur Général, également Président du Conseil d'administration, assisté de Directeurs Généraux Délégués.

Le Conseil d'administration, sous la responsabilité de son Président, détermine les orientations du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'administration est composé de huit membres, dont deux administrateurs indépendants.

Le Comité de rémunération examine les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Le Comité de rémunération est composé de trois personnes.

Le Comité d'audit est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels, consolidés et sociaux.

Le Comité stratégique émet toute recommandation au Conseil d'administration en matière de stratégie, d'opportunités et de perspectives de développement.

Le Comité stratégique est composé de :

- **Étienne Frechin**
(Président-Directeur Général)
- **Dominique Henryon**
(Directeur Général Délégué Groupe)
- **Matthieu Frechin**
(Directeur Général Délégué - Stratégie et Développement)
- **Alain Chaptal**
(Directeur Groupe - Industriel et Qualité)
- **Pierre-Yves Colin**
(Directeur Groupe - Systèmes d'Information)
- **Alain Cosnier**
(Directeur Groupe - Innovation)
- **Didier Peoc'h**
(Directeur Groupe - Recherche et Développement)
- **Hans Hollegien**
(Directeur Groupe - Stratégie et Relations Clients)
- **Pierre Konareff**
(Directeur Groupe - Finance et Juridique)
- **Isabelle Proust-Cabrera**
(Directeur Groupe - Ressources Humaines)
- **Tom Robitaille**
(Directeur Groupe - Amérique)
- **Dan Tasli**
(Directeur Groupe - Développement International)

2008, UNE ANNÉE DE TRANSITION

Le chiffre d'affaires 2008 de Vétoquinol s'établit à 234,4 millions d'euros. À périmètre et à taux de change constants, la progression est de 1,4 %.

Légère progression de l'activité 2008, dans un marché en recul au 4^e trimestre

À l'image du marché de la santé animale, l'activité de Vétoquinol en 2008 s'est révélée contrastée entre un 1^{er} semestre en progression soutenue (+5 %) et un deuxième semestre plus difficile, en particulier pendant les mois d'octobre et de novembre. Le ralentissement constaté au quatrième trimestre concerne principalement la France et le Canada, qui ont subi l'allègement des stocks de certains grossistes ainsi que l'Espagne et la Pologne, qui ont été confrontées à la crise du marché du porc. Sur l'année, le chiffre d'affaires progresse néanmoins de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent en dépit des effets de change liés au fort recul de la livre sterling et à l'affaiblissement des dollars US et canadien. A cours de change constants, la progression est de 2,9 %. Vétoquinol a, pour la même période et sur ses marchés utiles, gagné des parts de marché sur le périmètre Europe + États-Unis. Les acquisitions de l'exercice, la société scandinave Viavet en janvier, les actifs Vetcom 1979 Inc. au Canada en juillet et la société Ascor Chimici en Italie en décembre, représentent 1,5 points de croissance.

Par grandes zones géographiques, à périmètre et change constants, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord affichent une progression de l'ordre de 4 %, alors que l'Europe de l'Est est en recul de 10 % du fait des difficultés rencontrées sur le marché polonais. Par espèces, les animaux de compagnie enregistrent une croissance de +2,2 %, les bovins progressent de 9% alors que l'espèce porcine est en retrait de 37 %.

Résultat opérationnel courant (ROC) dans la fourchette du modèle : 11,8 %

En dépit de la baisse d'activité constatée au deuxième semestre, de l'effet négatif de la chute de la livre sterling pour 1,5 millions d'euros ainsi que de coûts non-récurrents liés à des changements de management (1,2 million d'euros), le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève à 27,6 millions d'euros, soit 11,8 % du chiffre d'affaires, en retrait de 3,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Une structure financière très solide avec un ratio d'endettement inférieur à 8 %

Après avoir financé les opérations de croissance externe réalisées en 2008 (19,0 millions d'euros), l'endettement net financier du groupe s'élève à 10,9 millions d'euros à la fin de l'exercice. Le ratio d'endettement (gearing) s'établit à 8 % et le groupe est très en dessous de tous les seuils d'activation de ses clauses d'emprunt (covenant), après avoir mis en place, en janvier 2009, un financement moyen terme de 25 millions d'euros.

Cette solide structure de bilan donne à Vétoquinol les moyens de poursuivre activement sa stratégie de croissance externe.

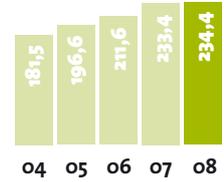
Compte de résultat simplifié en M€

	2008	2007*	Variation
Chiffre d'affaires	234,4	233,4	+0,4 %
À cours de change et périmètre constant		+1,4 %	
Résultat opérationnel courant	27,6	30,7	-10,1 %
En % du CA	11,8 %	13,2 %	
Résultat opérationnel, après éléments non récurrents	27,6	29,6	-6,8 %
Résultat net part du groupe	18,6	18,6	-

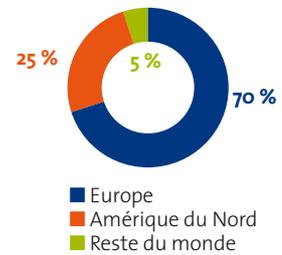
* Reclassement du Crédit d'Impôt de Recherche : les chiffres 2007 ont été retraités pour être comparables à 2008



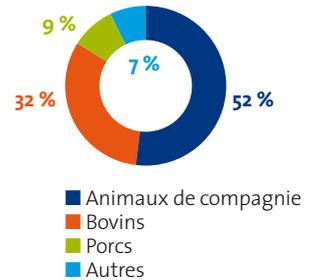
Évolution du chiffre d'affaires en M€



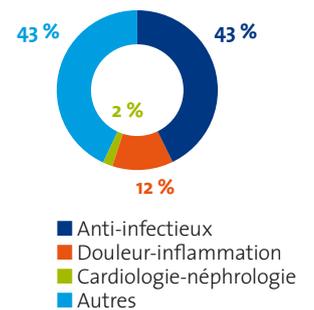
Chiffre d'affaires 2008 par zone géographique



Chiffre d'affaires 2008 par espèce

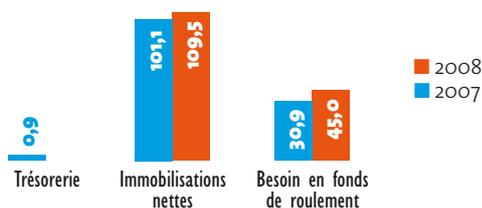


Chiffre d'affaires 2008 par classe thérapeutique

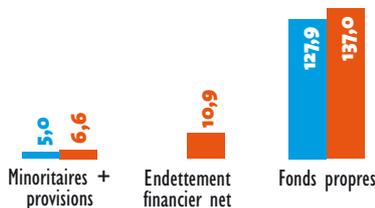


Évolution de la structure financière en M€

ACTIF



PASSIF



RAPPORT FINANCIER 2008

**RAPPORT DE GESTION
VÉTOQUINOL GROUPE**

P. 32

**COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

P. 40

**COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2008
DE VÉTOQUINOL S.A.**

P. 74

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

P. 101

DÉVELOPPEMENT DURABLE

P. 107

FACTEURS DE RISQUES

P. 111

**DOCUMENTS SPÉCIFIQUES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

P. 117



VÉTOQUINOL, UN GROUPE SOLIDE ET PERFORMANT

RAPPORT DE GESTION VÉTOQUINOL GROUPE 2008

A. ACTIVITÉ DU GROUPE	34
A.1. CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE DE +0,4 %, RÉSULTAT NET STABLE (18,6 M€)	34
A.1.1. Progression de l'activité malgré une conjoncture médiocre au 2 ^{ème} semestre	34
A.1.2. Répartition du CA 2008 par zones géographiques	34
A.1.3. Répartition du CA 2008 par espèces	34
A.1.4. Répartition du CA 2008 par domaines thérapeutiques	34
A.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	35
A.2.1. Résultat opérationnel courant dans la fourchette du modèle économique à moyen terme	35
A.2.2. Résultat opérationnel en retrait de 0,9 point par rapport à 2007	35
A.3. STABILITÉ DU RÉSULTAT NET	36
A.4. BILAN ET FINANCEMENT	36
A.4.1. Flux de trésorerie	36
A.4.2. Endettement financier net	36
A.4.3. Besoin en fonds de roulement	36
B. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008	36
B.1. ACQUISITION DE ASCOR CHIMICI EN ITALIE	36
B.2. POURSUITE DES NÉGOCIATIONS POUR NOTRE IMPLANTATION EN CHINE	36
B.3. ACQUISITION DES ACTIFS SANTÉ ANIMALE DE VETCOM 1979 INC. AU CANADA	36
B.4. ACQUISITION DE NOTRE DISTRIBUTEUR SCANDINAVE : VIAVET	36
B.5. EXTENSION DE L'ACCORD DE COMMERCIALISATION ET DE LICENCE VÉTÉRINAIRE POUR DES APPLICATIONS MONDIALES AVEC KIBOW BIOTECH INC.	37
B.6. EXTENSION EN EUROPE DE LA COLLABORATION SUR ALFAXAN [®] AVEC JUROX PTY	37

C. RESSOURCES HUMAINES	37
C.1. STRATÉGIE	37
C.2. DÉVELOPPEMENT DU GROUPE	37
C.3. RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION	37
C.4. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE 2007/2008	38
C.5. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIERS DANS LE GROUPE	38
C.6. RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES ET PAR SEXES	39
C.7. PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE DANS LE GROUPE	39

RAPPORT DE GESTION VÉTOQUINOL GROUPE

A. ACTIVITÉ DU GROUPE

A.1. Chiffre d'affaires en hausse de +0,4 %, résultat net stable (18,6 M€)

A.1.1. Progression de l'activité malgré une conjoncture médiocre au 2^{ème} semestre

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 : 234,4 M€ est en progression de +0,4 % par rapport à l'exercice précédent.

À cours de changes constants, la progression est de +2,9 %. En effet, le fort recul de la livre sterling, l'affaiblissement du dollar américain et canadien ont pesé sur le chiffre d'affaires malgré le renforcement du zloty qui a compensé une partie de ces effets.

À cours de changes et périmètres constants, la variation est de +1,4 %, après avoir neutralisé le chiffre d'affaires des filiales scandinaves et italiennes acquises en 2008 (cf. §B Faits marquants).

L'année 2008 s'est révélée contrastée entre un 1^{er} semestre en bonne progression (+5 %) et un 2^{ème} semestre plus difficile, en particulier pendant les mois d'octobre et de novembre. Le retrait constaté au quatrième trimestre, qui concerne quatre pays, est lié à deux phénomènes :

- En France et au Canada, la baisse est imputable pour l'essentiel à un changement de politique de commandes de certains grossistes, qui ont allégé leurs stocks compte tenu du contexte économique,
- En Espagne et en Pologne, le ralentissement est lié principalement à la crise du marché du porc et au contexte économique local.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, à périmètre et changes constants, montre que :

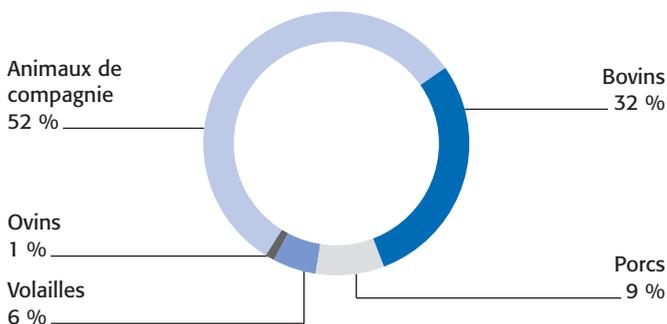
- par grandes zones géographiques, l'Europe de l'Ouest (+3,5 %) et l'Amérique du Nord (+3,9 %) sont en progression alors que l'Europe de l'Est est en recul de 10,2 %, du fait des difficultés conjoncturelles rencontrées sur le marché polonais. La France, qui représente 22 % des ventes consolidées affiche une modeste progression (+1,4 %) suite au ralentissement constaté aux mois d'octobre et de novembre, alors que le chiffre d'affaires, de la même période, était particulièrement élevé en 2007. La croissance est plus sensible dans les autres pays européens, à l'exception de l'Espagne confrontée à la crise porcine et à un fort ralentissement économique. Le succès de l'extension de Dolpac (antiparasitaire canin) et d'Alfaxan (anesthésique local) a contribué à la croissance des marchés européens.

A.1.2. Répartition du CA 2008 par zones géographiques



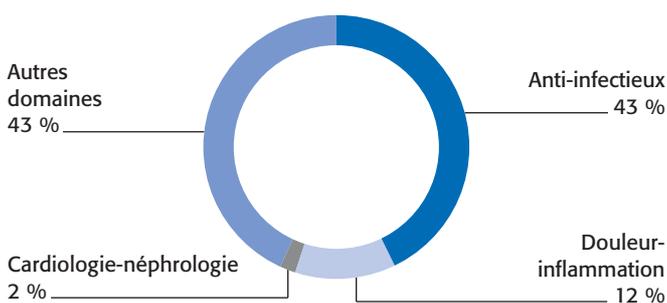
- par espèces, la croissance s'élève à 2,2 % sur les animaux de compagnie alors que les animaux de rente reculent de 1,4 %, principalement du fait de la crise porcine qui affecte fortement ce segment (-36,6 %), alors que les produits destinés aux bovins progressent de 9,2 %.

A.1.3. Répartition du CA 2008 par espèces



- par domaines thérapeutiques, les trois domaines stratégiques progressent :
 - anti-infectieux (+4 %),
 - douleur-inflammation (+14 %)
 - cardiologie-néphrologie (+15%)
 - alors que les autres domaines sont en recul de 6 %.

A.1.4. Répartition du CA 2008 par domaines thérapeutiques



A.2. Résultat opérationnel

A.2.1. Résultat opérationnel courant (11,8 % du CA) dans la fourchette du modèle économique à moyen terme

Le résultat opérationnel courant (11,8 %) s'inscrit dans la fourchette du modèle économique à moyen terme mais est en retrait de 3,1 M€ par rapport à celui de 2007.

La marge sur achats consommés s'améliore de 0,9 point à 67,8 %. Cette bonne tendance est due à des gains sur les conditions d'achats et à un effet de change favorable sur les achats libellés en dollars US.

Le gain de marge sur achats consommés (+2,8 M€) et l'augmentation du Crédit d'Impôt Recherche (+1,4 M€) sont plus que compensés par l'augmentation des charges de personnel (-6,2 M€), qui comprennent des éléments non récurrents à hauteur de 0,7 M€ et par le jeu des dotations et reprises de provisions (-1,9 M€).

Des reprises de provisions, constatées en 2007, avaient amélioré le résultat de 1,3 M€ alors qu'en 2008, on constate une dotation de 0,6 M€ suite à des changements au sein des équipes de direction.

L'augmentation des charges de personnel est due au plein effet de la mise en place des structures Groupe et à l'embauche de chefs de produits et de délégués vétérinaires principalement en France et aux USA. Les dépenses de R&D et de Marketing progressent de 10 %. Les dépenses de R&D représentent 7,2 % du chiffre d'affaires, conformément à la volonté stratégique de Vétquinol en faveur de l'innovation.

Au total les effectifs sont en hausse de 111 personnes et atteignent 1 412 personnes, y compris 63 personnes au sein de la filiale italienne acquise en décembre 2008.

A.2.2. Résultat opérationnel (11,8 % du CA) en retrait de 0,9 point par rapport à 2007

Le résultat opérationnel de 2007 avait subi les effets de la restructuration de notre distribution au Portugal (-1,1 M€) suite à la création d'une filiale, alors que le résultat opérationnel de 2008 est identique au résultat opérationnel courant.

a/ Résultat sectoriel de l'exercice 2008

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des actifs						
Revenus	104 181	86 102	31 723	75 656	1 136	298 798
Revenus intersectoriels	-38 600	-784	-9 215	-15 804	0	-64 403
Total revenus externes	65 581	85 318	22 508	59 852	1 136	234 395
Résultat opérationnel courant	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	8 480	12 988	3 150	2 950	19	27 587

b/ Résultat sectoriel de l'exercice 2007

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des actifs						
Revenus	103 481	82 068	30 856	76 387	1 582	294 374
Revenus intersectoriels	-37 962	-711	-7 296	-15 041	0	-61 009
Total revenus externes	65 519	81 357	23 560	61 346	1 582	233 364
Résultat opérationnel courant*	11 812	12 935	3 592	2 211	175	30 725
Autres produits et charges opérationnels	-1 107	0	0	0	0	-1 107
Résultat opérationnel*	10 706	12 935	3 592	2 211	175	29 619

* Reclassement en « Résultat opérationnel courant » du CIR

A.3. Stabilité du résultat net (18,6 M€ i.e. 7,9 % du chiffre d'affaires)

Le résultat net (18,6 M€) est stable par rapport à celui de l'exercice précédent grâce à l'amélioration du résultat financier (+1,4 M€) et du taux effectif d'impôt, qui diminue de 1,7 point à 24 %, améliorant ainsi le résultat net de 0,6 M€.

Le résultat financier (-3,1 M€) est principalement constitué de coupons attachés à l'emprunt obligataire convertible (-1,0 M€) et de la prime de non conversion qui lui est associée (-2,0 M€).

A.4. Bilan et financement**A.4.1. Flux de trésorerie**

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 21,9 M€ en retrait de 15,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Ce retard est principalement dû à l'écart sur variation du besoin en fonds de roulement (11,5 M€) (Cf. § A.4.3. ci-dessous) et à l'augmentation des impôts payés (3,5 M€).

Le flux de trésorerie des activités d'investissement (-26,3 M€) comprend 19 M€ liés aux opérations d'acquisitions d'Ascor Chimici en Italie (16,1 M€), de Viavet en Scandinavie (1,4 M€) et de Vetcom au Canada (1,5 M€).

À cela s'ajoute le versement de 3,0 M€ de dividendes en progression de 16,7 % par rapport à l'exercice précédent, l'achat d'actions propres (0,9 M€) et le remboursement des dettes financières (6,1 M€).

La variation nette de trésorerie s'établit ainsi à (-15,0 M€) contre +21,0 M€ en 2007.

A.4.2. Endettement financier net

L'endettement financier net résultant de ces variations s'élève à 10,9 M€ à la fin de l'exercice alors qu'il était quasiment nul à fin mars 2007 (-0,9 M€).

Il demeure néanmoins relativement faible, le ratio du gearing s'établissant ainsi à 8 %.

Cela permet de conserver une bonne capacité de recours à l'endettement afin de financer les opérations futures de croissance externe qui demeure l'un des trois piliers de la stratégie de Vétoquinol, avec l'innovation et l'amélioration continue.

En janvier 2009, une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€ a été signée avec deux banques en vue de financer les opérations de croissance externe réalisée en Italie et en cours de finalisation en Chine.

A.4.3. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 14,1 M€ dont 7,8 M€ dû à l'intégration de Ascor Chimici, le 1^{er} décembre 2008.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant est liée principalement à la baisse du poste fournisseurs à hauteur de 6,1 M€, alors que l'amélioration du poste clients compense la baisse de la dette d'impôts et une légère augmentation des stocks (0,6 M€).

B. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2008**B.1. Acquisition de Ascor Chimici en Italie**

Le 1^{er} décembre 2008, Vétoquinol a acquis 100 % des parts de la société Ascor Chimici S.r.l.

Ascor Chimici, fondée en 1969, a réalisé un chiffre d'affaires de 21,4 M€ en 2007. La société, implantée près de Forlì où sont regroupés le siège et son unique unité de production, produit et commercialise des médicaments antibiotiques destinés au porc, au bovin et à la volaille et des pré-mélanges médicamenteux à base d'antibiotiques.

Ascor Chimici distribue également une gamme de produits pharmaceutiques anti-inflammatoires et antiparasitaires destinée aux animaux de rente et de compagnie sous la marque Vaas qui disparaîtra au profit de celle de Vétoquinol.

Ascor Chimici, qui réalise près de 70 % de ses ventes sur le territoire italien, possède une force de vente dédiée de 11 représentants auxquels s'ajoutent 38 agents.

Cette acquisition dans un domaine très complémentaire devrait permettre de développer les produits de Vétoquinol sur le marché italien, 5^{ème} marché européen, et de renforcer ainsi significativement sa présence en Europe.

B.2. Poursuite des négociations pour notre implantation en Chine

Vétoquinol poursuit sa politique de développement en élargissant sa couverture géographique sur des marchés porteurs. Un accord de transfert des activités santé animale d'un groupe familial chinois de nutrition a été signé en décembre 2008. Les formalités d'enregistrement et de transfert d'actifs sont en cours de finalisation.

B.3. Acquisition des actifs santé animale de Vetcom 1979 Inc. au Canada

En juillet 2008, Vétoquinol a annoncé l'acquisition des actifs santé animale de Vetcom 1979 Inc., qui représentent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 1,5 MCAD.

Les actifs transférés sont composés d'un portefeuille de produits ophtalmiques haut de gamme et techniques, très complémentaires de la gamme actuelle de Vétoquinol et de quelques produits non stériles qui seront fabriqués par l'unité de production de Vétoquinol à Princeville au Canada.

Cette acquisition, dans le domaine des animaux de compagnie, contribue à la stratégie du groupe visant à respecter l'équilibre entre les espèces.

B.4. Acquisition de notre distributeur scandinave : Viavet

En juillet 2008, Vétoquinol a finalisé l'acquisition de son distributeur scandinave : Viavet Scandinavia AB. Elle détenait auparavant 34 % de son capital. Avec cette nouvelle acquisition, Vétoquinol sera en mesure de commercialiser directement ses produits dans les pays scandinaves, marchés dédiés aux 3 espèces stratégiques de Vétoquinol (les animaux de compagnie, les bovins et les porcs).

B.5. Extension de l'accord de commercialisation et de licence vétérinaire pour des applications mondiales avec Kibow Biotech Inc.

Cet accord conclu en février 2008 permet d'étendre la commercialisation de Kibow Biotics® déjà commercialisé et vendu avec succès en Amérique du Nord et au Canada sous la marque Azodyl™. Ce médicament prévient l'extension des dommages au niveau rénal chez le chat et le chien. Il s'inscrit donc dans l'un des domaines stratégiques de Vétoquinol : la cardiologie-néphrologie.

B.6. Extension en Europe de la collaboration sur Alfaxan® avec Jurox Pty

Quatorze mois après le lancement d'Alfaxan® au Royaume-Uni, l'accord signé au mois de mars 2008 permet l'extension de cet anesthésique injectable très performant, dans d'autres pays européens.

C. RESSOURCES HUMAINES

Vétoquinol compte, au 31/12/2008, 1 412 collaborateurs présents dans 22 pays.

C.1. Stratégie

L'année 2008 a été l'année de la mise en place de notre nouveau plan stratégique à 4 ans (« Talents 2012 »), qui fixe le cap à l'ensemble des fonctions, des entités et des collaborateurs de Vétoquinol.

En matière de Ressources Humaines, ce plan prévoit notamment un renforcement de nos équipes commerciales. Dans cet objectif, nous avons augmenté à périmètre constant nos réseaux de vente de 12 % par rapport à 2007. Nous prévoyons de tirer le bénéfice de cet investissement en 2009 et 2010.

Ces investissements en forces vives ont été accompagnés par la poursuite des efforts de formation de nos équipes de vente et de l'ensemble de la ligne hiérarchique de nos structures commerciales.

C.2. Développement du Groupe

Au cours de cette année, conformément à nos plans, nous avons poursuivi la mise en place des processus RH Groupe qui remplacent progressivement les processus locaux lorsqu'ils existaient (processus d'évaluation, management par les valeurs, ...) et les parcours de formation associés pour l'ensemble des managers du Groupe.

Les processus Groupe en matière de gestion des ressources humaines seront complétés en 2009 par la mise en place progressive :

- d'un processus de détection et de gestion des potentiels
- d'un plan de gestion prévisionnel des emplois et des compétences (GPEC), d'abord en France puis dans le reste du Groupe.

Chaque entité a également travaillé sur les plans d'actions liés aux résultats du baromètre de satisfaction des salariés mis en place fin 2007. Ces plans seront mis en œuvre en 2009 et les progrès mesurés lors du prochain baromètre Groupe prévu pour fin 2010.

Concernant nos structures, nous avons annoncé en novembre 2008 le regroupement de notre organisation américaine sur le site de Fort-Worth au Texas. Notre site historique de Buena (New Jersey), sera fermé fin avril 2009. Des mesures d'accompagnement ont été proposées à tous les salariés qui ont fait le choix de rester sur la côte Est. Ce changement ne concerne que les effectifs sédentaires.

C.3. Recrutement et rémunération

Vétoquinol a une politique de rémunération à la médiane du marché en prenant en compte toutes les composantes de la rémunération.

Nous souhaitons attirer des talents surtout grâce à notre culture, nos valeurs, nos projets de développement -notamment à l'international-, nos ambitions, les périmètres larges de responsabilités que nous pouvons proposer par rapport à d'autres sociétés plus importantes, et également grâce à la qualité de vie que nous pouvons offrir, nos entités étant souvent basées en dehors des grands centres.

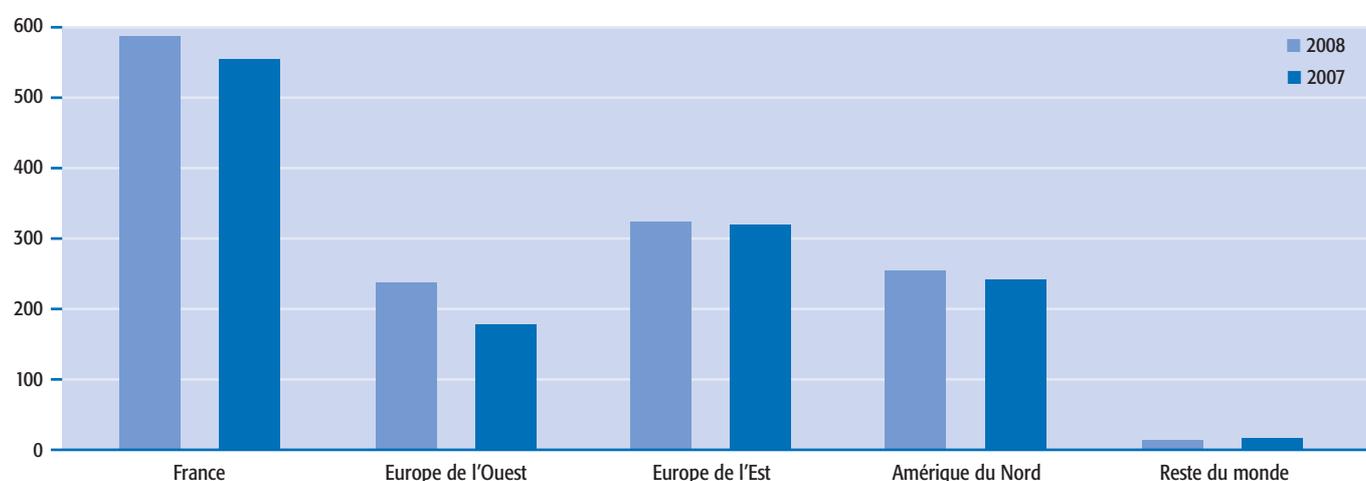
Nous mettons en place depuis quelques années, pour l'ensemble des cadres de Vétoquinol, une politique de rémunération variable basée sur la performance individuelle, tout en gardant un lien avec les pratiques de chaque marché de l'emploi.

Nous avons également mis en place depuis quelques années un système de rémunération variable très incitatif pour les fonctions managériales élevées ayant un impact direct sur nos résultats.

C.4. Évolution des effectifs du Groupe 2007/2008

Au 31 décembre 2008, Vétérinaire employait 1 412 personnes à comparer à 1 301 personnes fin décembre 2007. Le Groupe continue de croître à un rythme soutenu et maîtrisé : l'effectif du Groupe est en augmentation de 8,5 %, essentiellement dû à l'intégration de la nouvelle filiale Italienne. À périmètre constant l'effectif croît de 3,7 %.

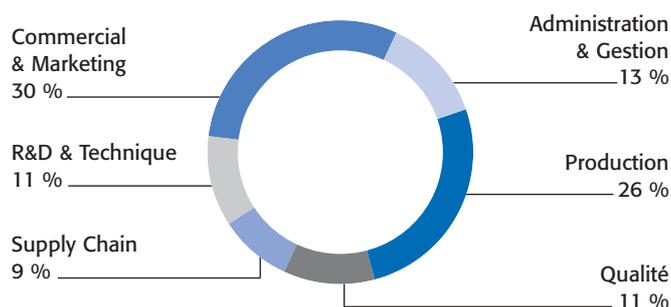
Effectif	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Total 2008	585	237	322	256	12	1 412
Total 2007	554	177	319	240	11	1 301
Evolution	31 6 %	60 34 %	3 1 %	16 7 %	1 9 %	111 9 %

Effectifs par zones géographiques**C.5. Répartition des effectifs par métiers dans le Groupe**

	2008	2007	Évolution
Commercial & Marketing	424	388	9 %
Administratifs & Gestion	187	178	5 %
Production	367	335	10 %
Qualité	153	148	3 %
Supply Chain	130	111	17 %
R&D & Technique	151	141	7 %
TOTAL	1 412	1 301	9 %

À périmètre constant :

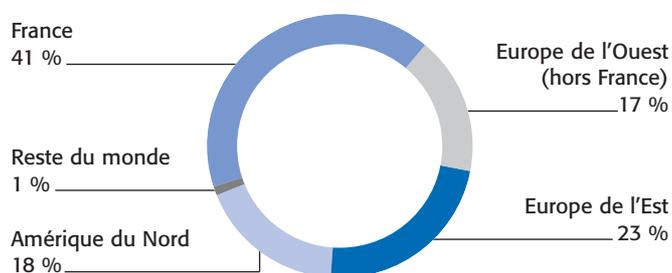
- l'effectif Commercial & Marketing croît de 6,2 %, lié au renforcement de nos Forces de Vente,
- l'effectif de production évolue de 2,1 %,
- l'effectif de Supply Chain & Achats évolue de 6,3 % suite au renforcement de nos structures Achats,
- l'effectif R&D & Technique augmente de 4,2 %.

Répartition par métiers

C.6. Répartition des effectifs par zones géographiques et par sexes

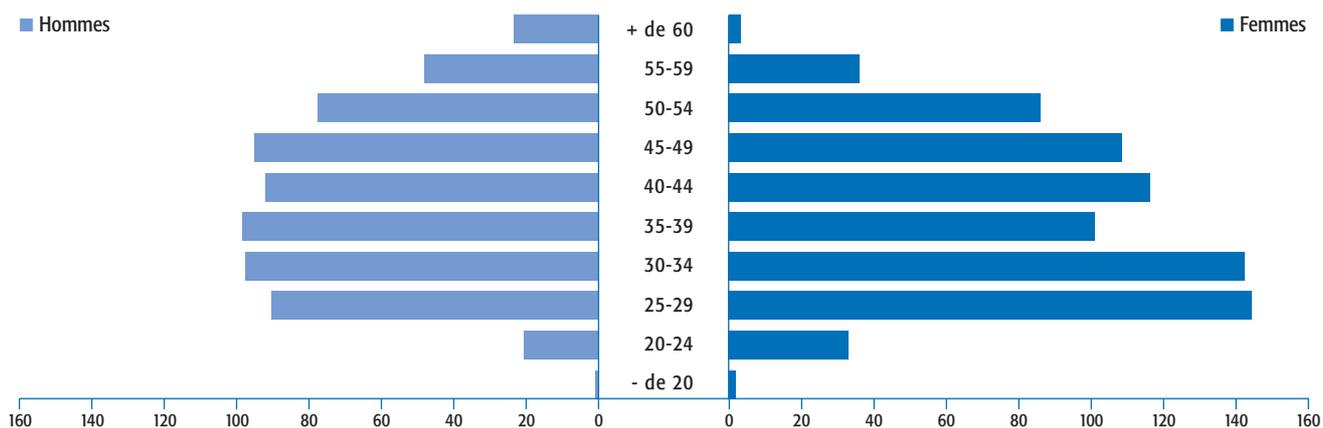
Effectif	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Homme	227	143	134	129	8	641
	39 %	60 %	42 %	50 %	67 %	45 %
Femme	358	94	188	127	4	771
	61 %	40 %	58 %	50 %	33 %	55 %
TOTAL	585	237	322	256	12	1 412
	41 %	17 %	23 %	18 %	1 %	100 %

Répartition par zones géographiques



Le Groupe présente un bon équilibre homme/femme. L'essentiel de l'effectif est basé en Europe (81 %), et plus précisément en France (41 %).

C.7. Pyramide des âges par sexe dans le Groupe



La pyramide des âges est relativement équilibrée. Plus de 3/4 des effectifs sont dans la tranche d'âge 25-49, et plus d'1/3 ont moins de 35 ans. L'ancienneté moyenne du Groupe s'établit à 9,1 ans.

Ratios Vétérinaire Groupe	2008	2007
Frais de personnel / CA	29,16 %	26,62 %
Frais de personnel / VA	61,81 %	59,50 %

Le ratio des frais de personnel augmente du fait du renforcement des structures groupes et à l'embauche de chefs de produits et de délégués vétérinaires principalement en France et aux USA. Par ailleurs, certaines productions auparavant sous-traitées, ont été réintégrées en 2008.



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2008	42
B. BILAN CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2008	43
C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2008	44
D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2008	45
E. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS POUR L'EXERCICE 2008	45

F. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008	46
F.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	46
F.2 AUTRES INFORMATIONS	46
F.3 PRINCIPES COMPTABLES	46
F.4 GESTION DU RISQUE FINANCIER	51
F.5 GESTION DU CAPITAL	53
F.6 INFORMATION SUR LES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	53
F.7 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES EFFECTUÉS AU COURS DE L'EXERCICE	54
F.8 INFORMATION SECTORIELLE	54
F.9 DÉPENSES DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	56
F.10 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	56
F.11 CHARGES DE PERSONNEL	56
F.12 PAIEMENTS EN ACTION	56
F.13 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	57
F.14 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	57
F.15 CONTRATS DE LOCATION	57
F.16 CHARGES FINANCIÈRES – NET	57
F.17 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	58
F.18 RÉSULTAT PAR ACTION	58
F.19 ÉCARTS D'ACQUISITION	59
F.20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60
F.21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61
F.22 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	62
F.23 AUTRES ACTIFS FINANCIERS	62
F.24 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	62
F.25 STOCKS	62
F.26 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	63
F.27 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	63
F.28 CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'ÉMISSION	63
F.29 DETTES FINANCIÈRES	65
F.30 PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	66
F.31 AUTRES PROVISIONS	68
F.32 SUBVENTIONS PUBLIQUES	68
F.33 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	68
F.34 ACTIFS ET PASSIFS PAR CATÉGORIE COMPTABLE – IAS 39	68
F.35 DIVIDENDES PAR ACTION	69
F.36 EFFECTIFS	69
F.37 ENGAGEMENTS HORS BILAN	69
F.38 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	70
F.39 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES	70
F.40 ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE	70
F.41 SOCIÉTÉS DU GROUPE	71
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	72

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Notes	31-déc-2008	31-déc-2007
Revenus	F.8	234 395	233 364
Achats consommés		-75 558	-77 333
Autres achats et charges externes	F.10	-51 905	-52 520
Charges de personnel	F.11	-68 348	-62 129
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 890	-4 282
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	F.20 / F.21	-10 289	-10 046
Dotations et reprises aux provisions		-588	1 328
Autres produits et charges d'exploitation*	F.13	3 770	2 343
Résultat opérationnel courant		27 587	30 725
Autres produits et charges opérationnels	F.14	-	-1 107
Résultat opérationnel		27 587	29 619
Coût de l'endettement financier net	F.16	-2 941	-3 391
Autres produits et charges financiers	F.16	-194	-1 113
Résultat avant impôt		24 452	25 115
Charges d'impôt*	F.17	-5 882	-6 466
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		18 569	18 649
Résultat – part du groupe		18 564	18 642
Résultat – part des minoritaires		5	7
Résultat par action (en euros)	F.18	1,64	1,65
Résultat dilué par action (en euros)	F.18	1,67	1,66

* Redressement en "Autres produits et charges d'exploitation" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).
(cf. paragraphe "Principes généraux et normes comptables" de l'annexe).

B. BILAN CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE 2008

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-2008	31-déc-2007
ACTIFS			
Goodwill	F.19	33 565	25 405
Autres immobilisations incorporelles	F.20	26 408	25 988
Immobilisations corporelles	F.21	42 553	44 068
Actifs financiers disponibles à la vente	F.22	0	1
Autres actifs financiers	F.23	422	426
Impôts différés actifs	F.17	6 511	5 246
Total actifs non courants		109 458	101 134
Stocks	F.25	43 024	39 308
Clients et autres débiteurs*	F.26	54 546	48 739
Créances d'impôt sur le résultat	F.17	3 558	429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	F.27	25 845	40 336
Total actifs courants		126 973	128 812
TOTAL ACTIFS		236 431	229 946
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	F.28	60 820	60 821
Réserves		57 645	48 382
Résultat de l'exercice		18 564	18 642
Capitaux propres part du groupe		137 028	127 845
Intérêts minoritaires		26	26
Capitaux propres		137 054	127 871
DETTES			
Dettes financières – non courant	F.29	30 233	32 709
Impôts différés passifs	F.17	1 235	1 137
Provisions pour avantages aux salariés	F.30	3 900	2 718
Autres provisions	F.31	790	779
Avances conditionnées de l'Etat	F.32	482	402
Total passifs non courants		36 641	37 746
Fournisseurs et autres créditeurs	F.33	51 357	54 311
Dettes d'impôts sur le résultat*	-	4 728	3 252
Dettes financières - courant	F.29	6 534	6 754
Autres provisions	F.31	118	12
Total passifs courants		62 736	64 328
Total dettes		99 377	102 074
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		236 431	229 946

* Reclassement en "Clients et autres débiteurs" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).
(cf. paragraphe "Principes généraux et normes comptables" de l'annexe).

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Notes	31-déc-2008	31-déc-2007
Résultat de l'ensemble consolidé		18 569	18 649
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</i>			
Amortissement et provisions		10 404	10 042
Ecart d'acquisition négatif		0	0
Charges d'impôt*		5 882	6 466
Charges d'intérêt		3 468	3 496
Provisions pour avantages aux salariés		119	105
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Plus-value de cession (nette d'impôts)		-86	34
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			-1
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		237	285
<i>Variation du BFR*</i>		<i>-8 182</i>	<i>3 329</i>
Trésorerie générée par les opérations		30 412	42 404
Impôts payés		-7 015	-3 474
Intérêts payés		-1 494	-1 715
Flux de trésorerie d'exploitation net		21 903	37 215
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-3 593	-1 588
Acquisition d'immobilisations corporelles		-5 274	-6 850
Acquisition d'actifs disponibles à la vente			0
Acquisition d'autres immobilisations financières			-0
Produits cession d'actifs		68	160
Remboursements / autres immobilisations financières		-67	-392
Acquisition d'entité, nette de trésorerie		-17 443	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-26 310	-8 670
Augmentation de capital		0	57
Acquisition / Cession nette d'actions propres		-906	-1 320
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		441	2 376
Diminution des dettes financières		-6 085	-5 065
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-3 025	-2 593
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-6	-5
Subventions d'investissement et avances conditionnées			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie des opérations de financement		-9 581	-6 549
Incidence des variations des cours de devises		-1 094	-894
Variation nette de trésorerie		-15 082	21 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	F.27	36 307	15 204
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		-15 082	21 102
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	F.27	21 225	36 307

* Redressement en "Clients et autres débiteurs" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).
(cf. paragraphe "Principes généraux et normes comptables" de l'annexe).

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	Capital social et prime d'émission (note 28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Variation JV des ADV	Autres réserves	Total Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minos.	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2006	60 763	2 884	-91	0	31 744	34 537	15 824	111 124	24	111 148
Produits et charges de la période		-1 456	224			-1 232	18 642	17 410	7	17 417
Affectation du résultat					15 824	15 824	-15 824	0		0
Titres d'autocontrôle					-1 366	-1 366		-1 366		-1 366
Exercice de stock options	57					0		57		
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					-2 593	-2 593		-2 593	-5	-2 598
Autre & Corrections d'impôts différés	0				3 214	3 214		3 214		3 214
Solde au 31/12/2007	60 820	1 428	133	0	46 823	48 384	18 642	127 845	26	127 871
Produits et charges de la période		-5 564	123			-5 440	18 564	13 124	5	13 129
Affectation du résultat					18 642	18 642	-18 642	0		0
Titres d'autocontrôle					-1 073	-1 073		-1 073		-1 073
Exercice de stock options						0		0		
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante					-3 025	-3 025		-3 025	-6	-3 030
Autre & Corrections d'impôts différés					157	157		157		157
SOLDE AU 31/12/2008	60 820	-4 136	256	0	61 524	57 644	18 564	137 028	26	137 054

E. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS POUR L'EXERCICE 2008

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Écarts actuariels de l'exercice	171	318
Variation de juste valeur de ADV	0	0
Changement de méthode	0	0
Écarts de change	-5 564	-1 456
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	-48	-95
S/Profit net reconnu directement en capitaux propres	-5 440	-1 232
Résultat net de l'exercice	18 569	18 649
S/TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	13 129	17 417
Dont :		
Part groupe	13 124	17 410
Intérêts minoritaires	5	7

F. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2008

F.1. Présentation générale

Vétoquinol est un laboratoire pharmaceutique vétérinaire indépendant fondé en 1933, positionné à la fois sur les animaux de rente et les animaux de compagnie. Dédié exclusivement à la santé animale, ce groupe familial est le 11^{ème} laboratoire mondial et réalise plus de 78 % de son chiffre d'affaires à l'international.

Son activité s'étend de la recherche à la production et à la commercialisation de médicaments et de produits diététiques. Positionné dans le domaine curatif, Vétoquinol développe une expertise dans 3 domaines thérapeutiques : anti-infectieux, douleur et inflammation, cardiologie-néphrologie.

Le groupe distribue aujourd'hui ses produits dans une centaine de pays (Europe, Amérique du Nord, Asie), en s'appuyant sur ses filiales dans 22 pays et un réseau de 140 partenaires distributeurs. La société emploie plus de 1 400 personnes dans le monde.

La société mère, Vétoquinol, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny Vernois, 34 rue du Chêne Saint Anne, 70204 Lure Cedex.

Vétoquinol S.A., société tête de groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vétoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2009. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 12 mai 2009.

F.2. Autres informations

F.2.1 Financement

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Le ratio d'endettement du groupe ressortira à moins de 15 % après le décaissement de l'acquisition chinoise, il restera une marge de manœuvre importante pour financer de nouvelles opérations. Cette opération est assortie de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter.

F.2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Cette information n'est pas communiquée dans l'annexe des comptes consolidés de Vétoquinol car elle est communiquée dans le rapport de gestion.

F.2.3 Crise financière

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, notre exposition aux risques et nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour l'ensemble du Groupe et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes consolidés de Vétoquinol et sur la situation financière du Groupe.

F.3. Principes comptables

F.3.1 Principes généraux et normes comptables

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Les états financiers ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des capitaux propres et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables fondamentales dont les principales sont décrites en note F.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes, la société a, dans certains cas, adopté dans les états financiers 2008 un classement différent de celui de l'exercice précédent. Afin de permettre la comparabilité des chiffres d'un exercice sur l'autre, les chiffres portés sur la colonne de la période 2007 ont été reclassés en fonction des options retenues pour la période 2008. Ces reclassements sont identifiés par des (*) dans les états financiers et n'ont aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé par rapport à celui présenté l'année dernière.

Ainsi, afin de se conformer plus fidèlement aux normes internationales, le Groupe a reclassé dans les états financiers de décembre 2008 en « Autres produits et charges d'exploitation » le CIR (Crédit Impôt Recherche) précédemment présenté en « Charges d'impôt ». Ce reclassement est identifié par un (*) dans les états financiers et n'a aucune incidence sur le résultat net qui reste inchangé. En 2008 le montant du CIR s'élève à 2 913 K€ contre 1 541 K€ en 2007.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore entrés en vigueur :

L'application des normes, amendements et interprétations suivantes, à compter de l'exercice 2008, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe :

Amendement à IAS 39 et IFRS 7 relatif au reclassement des actifs financiers

IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe

En outre, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur, notamment IFRS 8, « Segments opérationnels » (Remplacement d'IAS 14)

Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt »

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »

IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction »

Par ailleurs, le Groupe n'applique pas les dispositions des normes, amendements ou interprétations suivants, qui n'ont pas encore été approuvés par l'Union Européenne et qui concernent entre autres :

IFRIC 12 « Accords de concessions de services »

IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »

IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité étrangère »

IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires »

Amendement à IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »

Amendement à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

F.3.2 Consolidation et regroupement d'entreprises

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Vétoquinol S.A. ainsi que ceux de ses filiales, dont la société dispose, directement ou indirectement, de la majorité des droits de vote. Cet ensemble forme le Groupe.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, c'est-à-dire le pouvoir de diriger leurs politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Ce contrôle est présumé dans le cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels s'ajoutent les frais directement attribuables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quelque soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note F.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des capitaux propres. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est seulement composé de Vétoquinol S.A. et de ses filiales, il ne détient ni des entreprises sous contrôle conjoint, ni des entreprises associées.

Le périmètre des sociétés du groupe est présenté en note F.41 « sociétés du groupe ».

F.3.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS 1, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

F.3.4 Conversion en monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan.
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession, à l'exception des écarts de conversion constatés avant le 1^{er} janvier 2004 et imputés sur les réserves consolidées dans le cadre de la conversion des comptes du groupe aux normes IFRS.

F.3.5 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

F.3.6 Information sectorielle

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur géographique.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en cinq zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- France,
- Europe de l'Ouest,
- Europe de l'Est,
- Amérique du Nord,
- Reste du monde.

Il existe également deux segments marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux d'élevage mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectoriel secondaire pour les raisons énumérées ci-dessous :

- Natures des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.).
- Procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement.
- Type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et OTC (grand public).
- Méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments marketing.
- Nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur un seul niveau.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

F.3.7 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

Le résultat dilué par action sera présenté en retenant comme hypothèse le choix de la dilution maximale. Cette hypothèse permet de présenter l'écart maximal sur le résultat de base par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés sans prendre position sur la probabilité de dilution.

Le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du « rachat d'actions », dite « Treasury Stock Method ».

F.3.8 Avantages au personnel

Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vétoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vétoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience sont comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'Etat des produits et des charges comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

Paiements en actions

Cinq plans de stocks options ont été ouverts aux salariés depuis juin 1999. Il n'existe aucune obligation incombant à Vétoquinol de racheter ses propres actions.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées sans tenir compte des conditions d'acquisitions des droits qui ne sont pas des conditions de marché.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Un plan d'attribution d'actions gratuites existe, voir la note F.28.2.

F.3.9 Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

F.3.10 Immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note F.3.12. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

Frais de Recherche & Développement

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou d'informations à caractère scientifiques. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de Mise sur le Marché ».

Ils sont amortis sur des durées de 5 à 12 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de la marque Equistro qui a une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Programmes informatiques	Linéaire	1 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Autres	Linéaire	10 ans

F.3.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminuées des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Construction	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 ^{2/3} à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

F.3.12 Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les entités suivantes : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.

Pour les actifs non financiers (autres que goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

F.3.13 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement composés de titres de participation non consolidés, qui sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la dé-comptabilisation / cession des actifs concernés.

F.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti.

F.3.15 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options ou de contrat à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps et des options vanille (« caps »).

Pour les opérations de couverture significatives, le Groupe applique les modalités prévues par IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- Pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- Pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

Lorsque la transaction n'est pas significative, ou lorsque les conditions d'application de la comptabilité de couverture ne sont pas réunies, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en charge ou en produit de la période.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché et lorsque celle-ci n'est pas disponible, une évaluation d'expert est obtenue.

La note F.24 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

F.3.16 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future.

F.3.17 Créances clients

Les créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées à leur coût amorti calculé en utilisant le taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non recouvrement.

Le risque de crédit est pratiquement inexistant sur les créances commerciales détenues par le groupe. Les dépréciations enregistrées concernent essentiellement des clients dont les créances sont échues.

F.3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et sont comptabilisés au coût amorti.

F.3.19 Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire convertible est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat (si l'option remplit la définition des capitaux propres précisée par IAS 32).

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

F.3.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

F.3.21 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé comme étant significatif.

F.3.22 Actifs non courants destinés à être vendus et abandons d'activités

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés en actifs (groupes) détenus en vue de la vente et évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession si leur valeur comptable sera recouvrée, individuellement ou en groupe, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

F.3.23 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

F.3.24 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

F.4. Gestion du risque financier**Gestion du risque de change**

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol S.A., en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol S.A., une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par IAS 39 en matière de couverture ne trouvent pas à s'appliquer au 31 décembre 2007 ni au 31 décembre 2008. Les gains et pertes liés à ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé. Sur la base des comptes établis à fin 2008, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 11,0 M€ et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,1 M€.

Risque de change de Vétoquinol S.A. :

Du fait de ventes en devises étrangères, Vétoquinol S.A. court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels,

Vétoquinol S.A. effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture (voir note F.24).

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2008								
Créances clients	29 634	5 531	648	6 518	2 403	2 133	1 424	48 290
Perte de valeur des créances clients	- 896	- 30	- 30	- 11	- 21	- 161	- 35	- 1 185
TOTAL CLIENTS	28 738	5 500	618	6 507	2 382	1 972	1 388	47 106
Paiements versés d'avances	206					5	13	223
Charges constatées d'avance	995	164	28	20		49	479	1 735
Créances sur l'Etat	3 838	162	1			192	20	4 212
Autres créances d'exploitation	369		0		89		8	467
Créances diverses	471	24	33	43	7	181	52	811
Provisions							- 8	- 8
TOTAL AUTRES DÉBITEURS	5 879	350	61	63	96	426	564	7 440
Fournisseurs et autres créditeurs	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	- 3 727	1 169	- 77	3 171	457	709	1 486	3 189

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2007								
Créances clients	22 577	7 426	493	6 359	2 413	3 203	1 004	43 475
Perte de valeur des créances clients	- 781	- 1	- 24	- 113	- 28	- 163	- 20	- 1 129
TOTAL CLIENTS	21 797	7 425	470	6 246	2 385	3 040	984	42 346
Paiements versés d'avances	593					6	3	601
Charges constatées d'avance	349	236	30	6	68	59	53	801
Créances sur l'Etat*	2 426	228	26		1 198	190	9	4 077
Autres créances d'exploitation	200		1				11	212
Créances diverses	473	12	22		67	132	6	713
Provisions							- 11	- 11
TOTAL AUTRES DÉBITEURS	4 041	477	79	6	1 332	387	71	6 393
Fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	- 11 417	788	- 102	4 057	- 858	1 232	728	- 5 572

* Reclassement en "créances sur l'Etat" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).

Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions d'IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions d'IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 86 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2008 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe (83 % au 31 décembre 2007). Les engagements à taux variable représentaient un total de 0,4 M€ au 31 décembre 2008 (5,7 M€ au 31 décembre 2007). Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe pourrait être amené, comme il l'a fait dans le passé, à mettre en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

La trésorerie du Groupe, qui s'élève à près de 25,8 M€ au 31 décembre 2008 (hors concours bancaires), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et fonds communs de placement monétaires auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 8,38 M€ (2007 : 17,5 M€). La baisse de la trésorerie (15,1 M€) est liée essentiellement aux acquisitions des sociétés Ascor Chimici et

ViaVet Scandinavia AB. La crise financière survenue n'a pas engendré de perte de valeur des positions de trésorerie détenue par Vétoquinol.

Sur la base des comptes à fin 2008, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat 2008 de 72 K€ (2007 : 73 K€).

Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2008, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à 10,9 M€ au 31 décembre 2008 par rapport à un endettement financier net négatif de 0,9 M€ au 31 décembre 2007.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction Financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 100 pays à travers un réseau propre de 140 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente environ 10,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2008.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

En ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Etant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 97,5 M€ au 31 décembre 2008 (2007 : 88 M€). La hausse est liée à l'acquisition de la société Ascor.

F.5. Gestion du capital

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le comité exécutif prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires. La limite d'engagement du groupe est un pay out de 15 % du résultat net de l'année.

Le comité vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt et les avantages et la sécurité procurés par un capital solide. L'objectif du groupe est d'atteindre un ROCE (return on capital employed) avant impôt de 23 % – à fin décembre 2008, le ROCE était de 18,5 % contre 22,8 % en 2007. Le ROCE résulte de la division du résultat opérationnel par l'actif économique. L'actif économique résulte de la somme des actifs immobilisés (immobilisations incorporelles, corporelles et des autres actifs financiers) auquel on ajoute les stocks, les clients et autres débiteurs et duquel on enlève les fournisseurs et autres créanciers. La baisse du ROCE sur 2008 est essentiellement imputable à l'acquisition de notre filiale en Italie début décembre 2008 qui a fait monter l'actif économique alors que seul le résultat opérationnel du mois de décembre a été intégré dans le compte de résultat.

En comparaison, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion de l'emprunt obligataire) était dans une fourchette située entre 4,0 % et 4,5 % (2007 : 4,0 % / 4,5 %).

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le comité Exécutif. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

F.6. Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour retour, pour créances clients et relatives aux réclamations produits ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétuquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des clients						
Revenus	54 598	130 149	26 139	74 957	12 954	283 340
Revenus intersectoriels	-3 098	-39 561	-3 503	-17 359	-882	-49 976
TOTAL REVENUS EXTERNES	51 500	90 588	22 636	57 598	12 072	234 395

Résultat sectoriel de l'exercice 2007

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des actifs						
Revenus	103 481	82 068	30 856	76 387	1 582	294 374
Revenus intersectoriels	-37 962	-711	-7 296	-15 041	0	-61 009
Total revenus externes	65 519	81 357	23 560	61 346	1 582	233 364
Résultat opérationnel courant*	11 812	12 935	3 592	2 211	175	30 725
Autres produits et charges opérationnels	-1 107	0	0	0	0	-1 107
Résultat opérationnel*	10 706	12 935	3 592	2 211	175	29 619
Charges financières - net						-4 504
Résultat avant impôts*						25 115
Impôt sur les résultats*						-6 466
RÉSULTAT NET						18 649

* reclassement en résultat opérationnel courant du CIR

Dans le cadre de l'information requise par la norme IAS 14, le Groupe Vétuquinol a choisi l'analyse par implantation des actifs. Toutefois, les ventes par localisation ou marché (zone géographique) sont également présentées :

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Par implantation des clients						
Revenus	53 235	126 505	26 563	64 739	12 298	283 340
Revenus intersectoriels	-2 456	-38 244	-3 183	-5 537	-557	-49 976
TOTAL REVENUS EXTERNES	50 779	88 261	23 381	59 202	11 741	233 364

Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
31/12/2008						
Dotations aux amortissements	-5 807	-658	-1 364	-2 453	-8	-10 289
Dotations et reprises aux provisions	-565	54	-165	89	0	-588
Charges liées à l'attribution des stock options	-28					-28
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-209					-209
31/12/2007						
Dotations aux amortissements	-5 500	-695	-1 261	-2 579	-11	-10 046
Dotations et reprises aux provisions	964	274	32	-4	62	1 328
Charges liées à l'attribution des stock options	-31					-31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-254					-254

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée directement dans les capitaux propres sur les exercices 2007 et 2008.

Actifs, passifs et investissements sectoriels

En milliers d'euros	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
31/12/2008						
Actifs	157 780	28 742	13 248	35 908	754	236 431
Passifs	48 310	15 727	2 856	31 508	977	99 377
Acquisition d'actifs	3 835	518	765	3 962	2	9 082
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	0	1 804	0	0	0	1 804
31/12/2007						
Actifs	145 106	29 621	16 035	38 607	576	229 946
Passifs	44 250	17 639	5 988	33 835	362	102 074
Acquisition d'actifs	4 936	954	806	888	0	7 584

F.9. Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2008 s'élèvent à 16,8 M€ soit 7,2 % du chiffre d'affaires (2007 : 15,3 M€ soit 6,6 % du chiffre d'affaires).

F.10. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Sous-traitance générale	2 353	2 035
Redevances de crédit-bail et locations	5 124	4 316
Entretien	2 796	2 869
Assurances	1 047	1 175
Etudes et recherches	1 521	1 328
Personnel extérieur à l'entreprise	1 685	1 096
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 448	11 485
Publicité, publications, relations publiques	8 317	8 352
Transports de biens et transports collectifs du personnel	6 086	6 129
Déplacements, missions, réceptions	6 245	6 108
Frais postaux et de télécommunications	1 388	1 295
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	4 071	4 416
Autres services extérieurs	1 219	1 366
Divers	606	548
TOTAL	51 905	52 520

F.11. Charges de personnel

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Rémunérations	48 890	43 862
Charges sociales (*)	18 435	17 328
Indemnités de fin de contrat de travail	577	533
Avantages au personnel – coût des services rendus (note F.30)	210	122
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	0	0
Charges liées à l'attribution des stock options	28	31
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	209	254
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	68 348	62 129

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

F.12. Paiements en action

Le conseil d'administration a attribué aux salariés des options d'achat d'actions à des conditions de prix et de délai d'exercice propres à chaque attribution. Cinq plans d'option de souscription d'actions ont été ainsi octroyés, deux sont encore ouverts.

	Plan 4*	Plan 5
Date d'ouverture du plan	19-sep-2003	4-juin-2007
Prix d'exercice	49,30	25,33
Dates d'expiration	18-mars-2009	6-déc-2011

OPTIONS RESTANT À LEVER AU 31/12/2008	230	30 300
--	-----	--------

* une option d'achat levée donne droit à 10 actions

Selon chacun des plans les conditions d'attribution sont liées à la performance passée des bénéficiaires. Comme envisagé par la norme, le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 pour les plans réglés en action et octroyés avant le 7 novembre 2002 (Plan 1, 2 et 3) En ce qui concerne le plan 4, l'application d'IFRS 2 n'aurait pas un impact matériel sur les comptes. L'impact du plan 5 s'élève à 31 K€.

Le nombre d'options émises a évolué de la façon suivante :

	2008		2007	
	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	25,49	32 830	49,30	1 440
Attribuées	-	-	25,33	33 800
Annulées	-	2 300	-	1 250
Expirées	N/A	-	N/A	-
Exercées	-	-	49,30	1 160
AU 31 DÉCEMBRE	25,49	30 530	25,49	32 830

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2008 (le prix moyen pondéré d'exercice des options exercées en 2007 : 49,30 €). Les 1 160 options exercées en 2007 ont donné lieu à l'émission de 11 600 actions de nominal 2,5 €.

Avant l'introduction en bourse la liquidité des actions levées dans le cadre des plans de stocks options était assurée par Soparfin à un prix convenu dont le calcul était revu par les commissaires aux comptes chaque année. Ce prix était de 89,77 € à fin décembre 2005 pour une action de nominal 25 €.

Concernant le plan d'attribution d'actions gratuites (voir note F.28.2), l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à 209 K€ (valorisation selon le modèle Black et Scholes).

F.13. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Subventions d'exploitation	0	26
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	28	28
Transferts de charges	0	0
Produit net de cession d'éléments d'actif	-22	-7
CIR (Crédit Impôt Recherche)*	2 913	1 541
Autres produits	1 452	1 335
Autres charges	-601	-579
TOTAL	3 770	2 343

(*) Reclassement du CIR 2007

Les autres produits se composent de :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Redevances	19	53
Port refacturé aux clients	260	391
Indemnités	139	60
Cession autorisation de mise sur le marché	0	100
Remboursement organismes sociaux	166	215
Autres	867	516
TOTAL	1 452	1 335

F.14. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Autres produits opérationnels	0	0
Indemnités pour rupture de contrat		-1 107
Autres charges opérationnelles	0	-1 107
TOTAL	0	-1 107

F.15. Contrats de location

F.15.1 Contrats de location-financement – Preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments.

Une clause d'indexation est présente dans ces contrats, le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction.

Les actifs enregistrés en immobilisations corporelles au titre des contrats de location-financement sont détaillés en note F.21, et la dette financière correspondante en note F.29.

Engagements relatifs aux contrats de location-financement non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Moins d' 1 an	126	124
De 1 à 5 ans	304	386
Plus de 5 ans	29	72
Paiements minimaux	458	582
Intérêts - Charges financières futures	-48	-70
Valeur actuelle des paiements au titre des contrats de location financement	410	512
Moins d' 1 an	121	119
De 1 à 5 ans	267	340
Plus de 5 ans	22	54
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	410	512

F.15.2 Contrats de location simple - Preneurs

Les contrats de location simple pris par Vétoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Moins d' 1 an	4 050	3 451
De 1 à 5 ans	7 511	6 417
Plus de 5 ans	557	1 160
Paiements minimaux totaux	12 117	11 029
Total des revenus minimaux futurs de sous-location à recevoir	-	-

Charges relatives aux contrats de location simples enregistrées sur l'exercice

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Paiements minimaux comptabilisés	5 124	4 316
Loyers conditionnels comptabilisés		
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

F.16. Charges financières – net

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	130	150
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	523	102
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	654	252
Intérêts sur emprunt obligataire	-1 000	-1 000
Prime de non conversion	-1 989	-1 792
Intérêt des autres emprunts et découverts	-585	-826
Intérêts sur contrats de location financement	-21	-25
Coût de l'endettement financier brut	-3 595	-3 643
Coût de l'endettement financier net	-2 941	-3 391

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Autres produits financiers	331	264
Autres charges financières	-24	-50
Charges financières sur avantages aux salariés	-119	-105
Gains de change	2 477	658
Pertes de change	-2 858	-1 880
Autres produits et charges financières	-194	-1 113

Le résultat financier résulte d'actifs et passifs comptabilisés au coût amorti.

F.17. Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2008 (2007 : 34,43 %).

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Charge d'impôts courants*	-6 679	-8 024
Produits d'impôts différés sur différences temporaires	796	1 558
TOTAL	-5 882	-6 466

(*) Reclassement du CIR 2007

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Résultat de l'ensemble consolidé	18 569	18 649
Retraitement du CIR*	2 913	1 541
Charges d'impôt*	-5 882	-6 466
Résultat avant impôt, retraité du CIR	21 539	23 574
Impôt théorique à 34,43 % (2007 : 34,43 %)	7 416	8 117
Charges non déductibles et produits non imposables	616	107
Effet de la variation du taux d'impôt	-12	-4
Imputation des déficits antérieurs	-221	-462
Différence de taux sur les sociétés étrangères	-1 576	-1 358
Effet du taux réduit	-173	278
Crédit d'impôt*	-27	-57
Divers	-141	-155
Impôt effectif*	5 882	6 466
Taux d'impôt effectif*	27,31 %	27,43 %

(*) Le retraitement du CIR 2007 a engendré une modification de la présentation du tableau ci-dessus.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Ouverture	5 246	2 642
Enregistré au compte de résultat	790	1 537
Enregistré en capitaux propres	80	650
Variations de périmètre	283	
Reclassement	180	435
Différences de conversion	-69	-19
CLÔTURE	6 511	5 246

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Ouverture	1 137	2 746
Enregistré au compte de résultat	-6	-21
Enregistré en capitaux propres	-1	-2 035
Reclassement	180	435
Différences de conversion	-75	11
CLÔTURE	1 235	1 137

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôt différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Prime de non conversion des obligations convertibles	3 153	2 469
Marques	-823	-726
Approche par composants (net)	-859	-949
Autres différences temporaires (net)	1 375	1 441
Marge interne sur stocks	1 819	1 556
Plus value interne sur cessions d'immobilisations	-2	-30
Retraitement de crédit bail	-67	-51
Avantages au personnel	695	667
Déficits fiscaux reportables	620	391
Provisions réglementées	-637	-658
Autres (net)		
TOTAL	5 276	4 109
Dont : Impôts différés actifs	6 511	5 246
Impôts différés passifs	-1 235	-1 137

Au 31 décembre 2008, il n'y a plus de déficits fiscaux reportables non activés au niveau des impôts différés actifs (450 K€ à fin décembre 2007).

F.18. Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31-déc-2008	31-déc-2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 564	18 642
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 290 332	11 280 552
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)	1,64	1,65

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options, les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions émises par Vétoquinol. La recherche de la dilution maximale permet de présenter l'écart maximal sur le résultat par action si tous les instruments dilutifs étaient exercés, sans prendre position sur la probabilité de dilution.

La société Vétoquinol S.A. a émis durant l'exercice 2003 un emprunt obligataire convertible en actions de 20 000 K€ donnant droit à un coupon de 4 % la première année et de 5 % les années suivantes, et assorti d'une prime de non conversion de 6 %. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action. Ainsi, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions. Par ailleurs, pour obtenir le résultat dilué, le résultat net est corrigé des charges d'intérêts nettes d'impôts relatives aux obligations convertibles.

	31-déc-2008	31-déc-2007
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	18 564	18 642
Charges liées aux attributions de stocks options	28	31
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	209	254
Intérêts financiers économisés nets d'impôts (taux de l'impôt = 34,43 %) relatifs à l'emprunt obligataire convertible	1 960	1 830
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	20 761	20 757
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 290 332	11 280 552
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(86 541)	(46 300)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(9 357)	(2 387)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 194 434	11 231 865
<i>Effet dilutif potentiel :</i>		
Effet dilutif des stocks options	32 600	34 900
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	29 800	33 000
Effet dilutif des obligations convertibles	1 178 550	1 178 550
Effet dilutif potentiel des instruments financiers en circulation	1 240 950	1 246 450
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif potentiel	12 435 384	12 478 315
Résultat net dilué par action (en €/action)	1,67	1,66

F.19. Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Au 1^{er} janvier		
Valeur nette	25 405	26 233
Valeur nette à l'ouverture	25 405	26 233
Acquisitions	8 841	0
Pertes de valeur enregistrées en résultat	0	0
Différences de change, net	-681	-828
Au 31 décembre		
Valeur nette	33 565	25 405
Valeur nette à la clôture	33 565	25 405

Tests de pertes de valeur

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des écarts d'acquisition.

Les UGT définies pour le Groupe Vétoquinol sont les pays : USA, Canada, France, UK, Belgique, Suisse, République Tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie et Scandinavie.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Vétoquinol Biowet Pologne	2 295	2 652
Chassot GmbH Allemagne	1 705	1 705
Chassot UK	369	480
Vetco Irlande	421	421
Vétoquinol Suisse	759	681
Vétoquinol Autriche	772	772
Vétoquinol République tchèque	894	903
Vétoquinol USA	10 969	10 370
Vétoquinol Belgique	500	500
Vétoquinol Italie	7 643	0
Vétoquinol Scandinavie	1 014	0
Vétoquinol Asie	33	0
Vétoquinol S.A. France	2 051	2 051
Vétoquinol Canada	4 140	4 870
TOTAL	33 565	25 405

La différence de valeur entre les deux années provient uniquement des écarts de conversion pour les écarts d'acquisition en devise étrangère des filiales acquises antérieurement à 2008.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du Besoin en Fonds de Roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de 5 ans, sur la base des budgets prévisionnels de l'exercice suivant établis par la Direction et en utilisant les hypothèses suivantes :

- taux de croissance du chiffre d'affaires de 3 % à 8 % en fonction des pays,
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % à 3 % en fonction des pays,
- taux d'actualisation de 9,6 % avant impôt au 31 décembre 2008 (8,6 % au 31 décembre 2007).

Sur la base de ces tests, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2007 et 2008, tant au niveau des écarts d'acquisition que des immobilisations incorporelles et corporelles.

Concernant le territoire Nord Américain qui portent les UGT Vétoquinol USA et Vétoquinol Canada, et qui constitue la majeure partie du goodwill groupe, les tests de dépréciations ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation de 9,54 % et d'un taux de croissance à l'infini de 3 %.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,5 % à l'infini. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

F.20. Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2007					
Valeur brute comptable	10 893	9 022	8 863	14 106	42 884
Amortissements cumulés	-5 548	-5 082	0	-2 985	-13 615
Valeur nette	5 344	3 941	8 863	11 122	29 270
Acquisitions	457	1 129	0	2	1 588
Cessions	0	0	0	-10	-10
Reclassements	6	0	0	0	6
Dotations aux amortissements	-969	-1 491	0	-1 291	-3 752
Différences de change, net	-49	16	0	-1 080	-1 113
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute comptable	9 921	10 299	8 863	12 685	41 768
Amortissements cumulés	-5 132	-6 705	0	-3 942	-15 780
Valeur nette	4 788	3 594	8 863	8 743	25 988
Acquisitions	690	1 164	0	1 919	3 773
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	282	0	53	0	335
Reclassements	1	70	0	0	71
Dotations aux amortissements	-1 123	-1 514	-1	-1 191	-3 829
Différences de change, net	-62	-147	0	279	70
Au 31 décembre 2008					
Valeur brute comptable	11 710	11 195	8 953	15 139	46 998
Amortissements cumulés	-7 134	-8 028	-38	-5 389	-20 590
Valeur nette	4 576	3 167	8 915	9 750	26 408

Les immobilisations incorporelles incluent la marque Equistro d'une valeur de 8 863 K€ qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2008 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- liste clients de Vet Solutions (USA) pour un montant de 6 309 K€,
- liste clients de IGI (USA) pour un montant de 1 609 K€,
- des produits ophtalmiques achetés à Vetcom (Canada) pour un montant de 1 760 K€ (acquisition réalisée sur l'exercice 2008).

F.21. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
Au 1^{er} janvier 2007						
Valeur brute comptable	1 979	51 185	30 836	10 654	1 591	96 244
Amortissements cumulés	-521	-24 355	-19 775	-7 611	0	-52 262
Valeur nette	1 459	26 830	11 060	3 043	1 591	43 983
Augmentations	29	2 185	1 275	689	1 819	5 997
Cessions	0	0	-46	-111	0	-157
Dotations aux amortissements	-41	-2 907	-2 242	-1 104	0	-6 294
Différences de change, net	34	276	180	23	33	546
Reclassements	10	1 044	833	183	-2 076	-5
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute comptable	2 053	54 882	32 476	10 386	1 367	101 163
Amortissements cumulés	-562	-27 454	-21 416	-7 663	0	-57 095
Valeur nette	1 491	27 427	11 060	2 723	1 367	44 068
Augmentations	41	686	2 360	711	1 510	5 309
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		411	972	86	0	1 469
Cessions	0	-57	-3	-29	0	-89
Dotations aux amortissements	-45	-2 965	-2 435	-1 014	0	-6 460
Différences de change, net	-80	-727	-510	-202	-137	-1 656
Reclassements	0	257	823	90	-1 259	-89
Au 31 décembre 2008						
Valeur brute comptable	2 013	53 991	37 298	10 073	1 481	104 856
Amortissements cumulés	-607	-28 959	-25 031	-7 706	0	-62 303
Valeur nette	1 407	25 032	12 267	2 366	1 481	42 553

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2008	31-déc-2007
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	-9 271	-9 185
Valeur nette comptable	756	842
Total		
Valeur brute	10 128	10 128
Amortissements cumulés	-9 271	-9 185
Valeur nette comptable	857	943

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note F.37.3.

F.22. Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	Biovet Canada	Semuyng Vet	I.E.N	Autres	Total
1 ^{er} jan-2007	0	0	0	4	4
Acquisitions					
Cessions				-3	-3
Ecart de change					
31-déc-2007	0	0	0	1	1
Acquisitions					
Cessions				-1	-1
Ecart de change					
31-déc-2008	0	0	0	0	0

F.23. Autres actifs financiers

En milliers d'euros	Prêts	Dépôts & cautionnements	Autres	Total
1 ^{er} jan-2007	3	67	270	340
Acquisitions		90		90
Cessions			-6	-6
Ecart de change			2	2
31-déc-2007	3	157	266	426
Acquisitions		79	27	106
Variations de périmètre		66		66
Cessions		-59	-108	-167
Ecart de change			-9	-9
31-déc-2008	3	243	176	422

Tous les éléments classés en autres actifs financiers sont non courants.

F.24. Instruments financiers dérivés**24.1 Instruments financiers dérivés**

Comme indiqué à la note F.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Au 31 décembre 2008, le groupe ne dispose pas d'instruments financiers. Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments de change représentait 14 K€, pour un notionnel de 0,64 M€. L'échéance de la plus tardive des options était alors fixée à février 2008.

Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, il n'y avait pas de swap de taux en cours.

En milliers d'euros	31-déc-2008			31-déc-2007		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	-	-	-	638	14	-
Options de change de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	638	14	-
Swap de taux	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-

F.25. Stocks*Détail des stocks par nature*

En milliers d'euros	31-déc-2008			31-déc-2007		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	13 306	-1 016	12 290	12 547	-810	11 737
Autres approvisionnements	0	0	0	0	0	0
En cours de production	3 022	-183	2 839	2 737	-166	2 570
Produits intermédiaires et finis	20 219	-281	19 939	17 812	-500	17 312
Marchandises	8 079	-124	7 955	7 790	-102	7 688
TOTAL	44 628	-1 604	43 024	40 886	-1 578	39 308

Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31-déc-2007	Dotations	Reclassements et variations de périmètre	Reprises	Ecarts de conversion	31-déc-2008
Matières premières & fournitures	810	205	77	-58	-18	1 016
En cours de production	166	109	60	-137	-16	183
Produits intermédiaires et finis	500	99	-185	-103	-31	281
Marchandises	102	36	6	-23	4	124
TOTAL	1 578	449	-41	-321	-61	1 604

F.26. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Créances clients	48 290	43 475
Perte de valeur des créances clients	-1 185	-1 129
Créances clients, net	47 106	42 346
Paiements versés d'avances	223	601
Charges constatées d'avance	1 735	801
Créances sur l'Etat*	4 212	4 077
Autres créances d'exploitation	467	212
Créances diverses	811	713
Provisions	-8	-11
Autres débiteurs	7 440	6 393
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	54 546	48 739

(*) Reclassement du CIR 2007

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an.

F.28. Capital social et primes d'émission

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions A & B	Prime d'émission	Total
Au 31 décembre 2006	11 278 732	28 197	0	32 566	60 763
Plan de stock options - options exercées	11 600	29		28	57
Au 31 décembre 2007	11 290 332	28 226	0	32 594	60 820
Plan de stock options - options exercées					0
Au 31 décembre 2008	11 290 332	28 226	0	32 594	60 820

Le capital social d'un montant de 28 225 830 € est composé au 31 décembre 2008 de 11 290 332 actions d'un montant nominal de 2,5 €. Il n'y a pas eu de variation depuis le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2006 a décidé, à compter de ce jour, d'attribuer un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans.

En 2007, une augmentation de capital de 11 600 actions a été constatée consécutive à des levées d'options.

F.28.1 Contrat de liquidité – Actions propres

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 19 mai 2008 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'assemblée générale du 4 juin 2007.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 42 € et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 47 M€.

F.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeurs mobilières de placement	8 379	17 458
Disponibilités	17 466	22 878
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	25 845	40 336

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

En milliers d'euros	31-déc-08	31-déc-07
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	25 845	40 336
Découverts bancaires (note F.29)	-4 620	-4 030
TOTAL	21 225	36 307

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 19 novembre 2009.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Au 31 décembre 2008, la société Vétoquinol détient 9 357 de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

F.28.2 Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a, dans sa douzième résolution, autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le conseil d'administration décide de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 0,3 % du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Ainsi 33 800 actions gratuites ont été attribuées à des membres du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2008, sur les 33 800 actions gratuites attribuées, il n'en reste plus que 29 800 consécutivement à des départs du groupe.

F.28.3 Options d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le conseil d'administration du 4/06/2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant ce Conseil d'Administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'Administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009

- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 6 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011. Les actions obtenues par levée d'options à compter du 15 septembre 2009, subissent par conséquent une indisponibilité contractuelle jusqu'au quatrième anniversaire de la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011 (impossibilité de vendre).

F.28.4 Actions propres

Le 30 novembre 2007, la société Vétoquinol a racheté un bloc de 46 300 titres au cours unitaire de 28,50 € sur Euronext afin de les consacrer aux plans de stocks options et aux attributions d'actions gratuites décidées par le conseil du 04 juin 2007.

Durant l'année 2008, la société Vétoquinol a continué de racheter ses propres actions. À fin décembre 2008 elle détient 86 541 titres pour une valeur d'achat de 2 263 K€.

Au 31 décembre 2008, la société Vétoquinol détenait des actions propres (y compris contrat de liquidité) pour un montant global de 2 439 K€ (1 384 K€ en 2007).

F.28.5 Distribution de dividende

L'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2008 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2007 pour un montant de 3 048 389,64 €, soit 0,27 €/action (2007 : 2 594 108,36 € rattachée à l'exercice 2006, soit 0,23 €/action).

Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé s'élève à 3 024 537 €.

F.29. Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Emprunt obligataire convertible	29 158	27 170
Emprunts et dettes financières diverses	604	5 127
Emprunts liés aux contrats de location financement (note F.15)	471	412
Total dettes financières – non courant	30 233	32 709
Emprunts et dettes financières diverses	1 751	2 621
Emprunts liés aux contrats de location financement (note F.15)	163	103
Découverts bancaires	4 620	4 030
Total dettes financières – courant	6 534	6 754
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	36 766	39 463

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007				
Emprunt obligataire convertible	27 170		27 170	
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	4 698	3 051	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	103	344	68
Découverts bancaires	4 030	4 030	0	0
Total dettes financières	39 463	8 830	30 565	68
Au 31 décembre 2008				
Emprunt obligataire convertible	29 158		29 158	
Emprunts et dettes financières diverses	2 354	1 805	550	
Emprunts liés aux contrats de location financement	633	163	443	28
Découverts bancaires	4 620	4 620	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	36 766	6 588	30 151	28

Caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Vétoquinol S.A. en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de Vétoquinol S.A. selon les modalités suivantes :

- émission en deux tranches, actuellement détenues par Soparfin :
 - tranche A : 58 928 obligations,
 - tranche B : 58 927 obligations.
- durée de l'emprunt :
 - tranche A : 7 ans,
 - tranche B : 8 ans.
- intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes.
- prime de non conversion

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code Civil.

Le prix de remboursement sera de cent soixante neuf euros et soixante dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions Vétoquinol S.A.

Le montant des obligations convertibles exclut un montant de 180 K€ classé en capitaux propres. La juste valeur de la charge financière passée par résultat en 2008 s'élève à 1 989 K€ (2007 : 1 792 K€).

La ventilation par principales devises et par nature de taux est la suivante :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Taux fixe	221	0
Taux variable	0	2 076
CAD	221	2 076
Taux fixe obligataire	29 158	27 170
Taux fixe & variable swapé	2 367	2 551
Taux variable	400	3 636
EUR	31 925	33 357
Taux fixe	31 746	29 721
Taux variable	400	5 712
Total (toutes devises confondues)	32 146	35 433
Découverts bancaires	4 620	4 030
TOTAL	36 766	39 463

État des sûretés réelles accordées en garantie

En ce qui concerne le crédit bail immobilier une promesse d'affectation hypothécaire a été conclue avec le bailleur sur les biens financés.

Sur des emprunts existants encore au 31 décembre 2008, le Groupe s'est engagé à première demande de la banque à consentir une hypothèque sur un ensemble immobilier destinée à garantir l'ensemble des sommes restant dues. Au 31 décembre 2008, les sommes restant dues s'élèvent à 600 K€ sur un engagement initial de 6 202 K€ et un restant dû de 1 200 K€ au 31 décembre 2007.

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une contre-valeur de 25 106 K€ (25 754 K€ au 31 décembre 2007) en diverses monnaies auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 4 620 K€ au 31 décembre 2008 (4 030 K€ au 31 décembre 2007).

Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2008, le groupe n'a pas de risque de liquidité. Les intérêts financiers que le groupe devra payer sur les prochains exercices s'élèveront à 1,8 M€ dont 1,7 M€ pour l'emprunt obligataire (hors prime de non conversion). Ces chiffres ne tiennent pas compte du nouvel emprunt de 25 M€ que Vétoquinol a levé fin janvier 2009 pour financer ces opérations de croissance externe.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2008					
Emprunt obligataire convertible	29 158	30 825	1 000	29 825	0
Emprunts et dettes financières diverses	2 354	2 388	1 839	550	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	633	714	193	493	29
Découverts bancaires	4 620	4 620	4 620	0	0
Dettes fournisseurs	22 338	22 338	22 338	0	0
Dettes sur immobilisations	1 072	1 072	1 072	0	0
Dettes diverses d'exploitation	10 311	10 311	10 311	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	70 488	72 269	41 373	30 867	29

En milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2007					
Emprunt obligataire convertible	27 170	29 836	1 000	28 836	0
Emprunts et dettes financières diverses	7 749	8 239	4 950	3 289	0
Emprunts liés aux contrats de location financement	515	582	124	386	72
Découverts bancaires	4 030	4 030	4 030	0	0
Dettes fournisseurs	23 842	23 842	23 842	0	0
Dettes sur immobilisations	902	902	902	0	0
Dettes diverses d'exploitation	10 974	10 974	10 974	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	75 180	78 404	45 822	32 511	72

F.30. Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	Note	31-déc-2008	31-déc-2007
Provision pour indemnités de fin de carrière	F.30.1	3 495	2 219
Provision pour médailles du travail	F.30.2	280	277
Provision pour compte épargne temps	-	126	223
TOTAL		3 900	2 718

La partie courante de ces provisions est jugée non significative. Elles sont donc présentées en passif non-courant.

F.30.1 Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens et italiens. En France, les salariés bénéficient des Indemnités de Fin de Carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 219	2 527
Dépenses reconnues en compte de résultat	385	215
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres	-139	-275
Contributions réglées	-88	-265
Différences de conversion	-50	16
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	1 168	
Valeur nette comptable au 31 décembre	3 495	2 219

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	279	122
Coût financier	106	94
Coût des services passés		
TOTAL	385	215

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-2008	31-déc-2007
Taux d'actualisation	5,76 %	5,48 %
Taux de revalorisation des salaires	[2,5 % - 5 %]	[2,5 % - 5 %]
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

F.30.2 Médailles du travail

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19/10/2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vétoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	277	289
Dépenses reconnues en compte de résultat	40	33
Écarts actuariels enregistrés en capitaux propres	-32	-44
Contributions réglées	-6	-2
Différences de conversion		
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés		
Valeur nette comptable au 31 décembre	280	277

Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	27	21
Coût financier	13	12
Écarts actuariels		
TOTAL	40	33

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	31-déc-2008	31-déc-2007
Taux d'actualisation	5,71 %	5,48 %
Taux de revalorisation des médailles et primes de médailles	0,6 % à 0,9 %	
Taux de charges sociales	45 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

F.30.3 Autres avantages au personnel

Le Groupe provisionne également d'autres avantages au personnel. Jusqu'au 31 décembre 2008 ces provisions sont intégralement dédiées au compte épargne temps.

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	223	169
Dépenses reconnues en compte de résultat*	-97	54
Valeur nette comptable au 31 décembre	126	223

* Sur ces passifs, les dépenses reconnues en compte de résultat sont entièrement constituées de coût des services rendus

F.30.4 Retraites

Régime à prestations définies

Le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.

Régime à cotisations définies

Les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en note F.11.

F.31. Autres provisions

En milliers d'euros	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2006	561	257	815
Provisions supplémentaires et augmentations	706	5	711
Montants utilisés	-487	-249	-735
Montants non utilisés repris	0	0	0
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2007	779	12	791
Provisions supplémentaires et augmentations	620	0	620
Montants utilisés	-609	-12	-621
Montants non utilisés repris	0	0	0
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	0	118	118
Différences de change	0	0	0
Au 31 décembre 2008	790	118	908
Dont :		31-déc-2008	31-déc-2007
Courant		118	12
Non courant		790	779
TOTAL		908	791

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commerciaux ou prud'homaux.

Au 31 décembre 2008, les provisions pour litiges incluent des provisions relatives à des ruptures de contrat pour un montant de 790 K€ (2007 : 779 K€).

F.32. Subventions publiques

Le Groupe Vétuquinol a reçu des avances conditionnées de l'Etat. Au 31 décembre 2008, ces avances comprenaient des avances reçues d'OSEO et de l'ANVAR pour 482 K€. Au 31 décembre 2007, ce poste comprenait des avances remboursables pour 402 K€.

Par ailleurs, des subventions d'investissement et d'exploitation sont reçues par le Groupe Vétuquinol. Elles sont inscrites en produits constatés d'avance et rapportées au résultat chaque année (voir notes F.33 et F.13).

F.33. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Dettes fournisseurs	22 338	23 842
Dettes sur immobilisations	1 072	902
Dettes fiscales et sociales	17 055	18 302
Dettes diverses d'exploitation	10 311	10 974
Produits constatés d'avance	264	281
Autres dettes diverses	317	10
Dettes dues aux parties liées		
TOTAL	51 357	54 311

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

F.34. Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments dérivés, la JV repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

Pour les passifs financiers non dérivés, la JV correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêts du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante dette des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion.

Pour rappel, les instruments financiers ne sont pas comptabilisés au vu de leur faible JV.

En milliers d'euros - 2008	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		0		0	0
Autres actifs non courants (prêts et avances)		422		422	422
Clients et comptes rattachés		54 546		54 546	54 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie		25 845		25 845	25 869
Instruments dérivés				0	0
Actifs financiers 2008	0	80 813	0	80 813	80 837
Emprunts obligataires		29 158		29 158	31 319
Emprunts et dettes financières à CT et LT		6 975	633	7 608	7 593
Instruments dérivés				0	0
Dettes fournisseurs		22 338		22 338	22 338
Dettes sur immobilisations		1 072		1 072	1 072
Dettes diverses d'exploitation		10 311		10 311	10 311
Passifs financiers 2008	0	69 854	633	70 488	72 633

(*) Reclassement du CIR 2007

(**) Les instruments non financiers sont constitués que de nos contrats de location financement.

En milliers d'euros - 2007	Actifs/Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers**	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations		1		1	1
Autres actifs non courants (prêts et avances)		426		426	426
Clients et comptes rattachés*		48 739		48 739	48 739
Trésorerie et équivalents de trésorerie		40 336		40 336	40 381
Instruments dérivés				0	14
Actifs financiers 2007	0	89 502	0	89 502	89 561
Emprunts obligataires		27 170		27 170	29 985
Emprunts et dettes financières à CT et LT		11 778	515	12 293	12 247
Instruments dérivés				0	0
Dettes fournisseurs		23 842		23 842	23 842
Dettes sur immobilisations		902		902	902
Dettes diverses d'exploitation		10 974		10 974	10 974
Passifs financiers 2007	0	74 665	515	75 180	77 949

(*) Reclassement du CIR 2007

(**) Les instruments non financiers sont constitués que de nos contrats de location financement.

F.35. Dividendes par action

Les dividendes versés en 2008 se sont élevés à 3 048 389,64 € (2007 : 2 594 108,36 €), soit 0,27 €/action (2007 : 0,23 €/action).

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée générale du 12 mai 2009 s'élèvera à 0,27 € par action.

F.36. Effectifs

Effectifs 2008 par fonctions et par zones géographiques	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amérique du Nord	Reste du monde	Total consolidé
Commercial & Marketing	108	137	70	102	7	424
Administration & Gestion	88	30	39	27	3	187
Production	167	25	119	56	0	367
Qualité	67	7	49	29	1	153
Achats & Logistique	54	21	26	28	1	130
Recherche et Développement	101	17	19	14	0	151
Effectifs 2008 totaux	585	237	322	256	12	1 412
Effectifs 2007 totaux	554	177	319	240	11	1 301

F.37. Engagements hors bilan

F.37.1 Garanties données

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Avals et cautions	89	291
Hypothèques et nantissements	19 132	18 502
TOTAL	19 220	18 793

Au Canada les avances (décrites dans la note F.37.2) sont garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31 500 KCAD au 31 décembre 2008, soit 18 532 K€ au taux de clôture de l'exercice 2008 (2007 : 25 000 KCAD, soit 17 302 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007), sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vétoquinol Canada et de la société mère, Vétoquinol S.A.

F.37.2 Garanties reçues

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Avals et cautions	5 418	7 783
Garanties de passifs	3 661	7 911
TOTAL	9 078	15 693

La Société Générale s'est portée caution sur des loyers de crédit bail restant à courir pour 124 K€ à fin 2008 (2007 : 122 K€).

Au Canada le Groupe a obtenu des avances bancaires autorisées, d'un montant maximum de 10 000 KCAD (soit 5 883 K€ au taux de clôture de l'exercice 2008), sur une base consolidée qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne les tirages étaient de 2 223 KCAD au 31 décembre 2008, soit 1 308 K€ (2007 : 3 820 KCAD, soit 2 644 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007).

Dans le cadre du contrat d'achat des actifs américains Vet Solutions, les vendeurs Vet Solutions Management, Vet Solutions Inc, D. Schildgen, S. Dowling, M. Drew et K. Koch ont concédé une garantie de passif usuelle sur les actifs cédés à Vétoquinol USA. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 29 décembre 2006 (sauf en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et fiscaux) et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieure à 200 KUSD. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition soit 11 500 KUSD (7 812 K€ au taux de clôture de l'exercice 2007).

Dans le cadre de l'acquisition des titres coréens Semyung Vet, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif contre-garantie par une garantie bancaire à première demande à hauteur de 35 K€ pour M. Joe (expiration de la garantie bancaire au 14 janvier 2008) et à hauteur de 79 000 milliers de wons pour le regroupement d'actionnaires (expiration de la garantie bancaire au 30 mars 2008) soit 57 K€ au taux de clôture 2007.

Dans le cadre de l'acquisition des titres scandinaves Viavet Scandinavia AB, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter de la fin du premier exercice, soit jusqu'au 31 décembre 2010, et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 100 milliers de couronnes suédoises (9 200 € au taux de clôture de l'exercice 2008). Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 50 % du prix d'acquisition soit 13 165 milliers de couronnes suédoises (1 211 K€ au taux de clôture de l'exercice 2008).

Dans le cadre de l'acquisition des titres italiens Ascor Chimici, les anciens actionnaires ont concédé à Vétoquinol une garantie de passif. Cette garantie a une durée de 2 ans à compter du 24 novembre 2008 et ne pourra être appelée si le montant à appeler au titre de cette garantie est inférieur à 500 K€. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pourra excéder 1 500 K€.

F.37.3 Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	839	749
TOTAL	839	749

F.37.4 Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note F.15.

F.38. Actifs et passifs éventuels

Vétoquinol est partie à un litige commercial (à titre de demanderesse) lié à la rupture d'un contrat de distribution. La réclamation initiale s'élevait à 968 K€. Le jugement du tribunal de commerce en date du 8 février 2007 a accordé à Vétoquinol un montant de 232 K€. Il n'a pas été fait droit à la demande de Vétoquinol d'obtenir une indemnité de clientèle à hauteur de 690 K€. En revanche, il a été demandé à Vétoquinol de prendre en charge les salaires des délégués commerciaux à hauteur de 43 K€. La société défenderesse a fait appel de la décision en date du 19/10/2007. La décision d'appel a accordé à Vétoquinol la somme de 210 K€.

La société Vétoquinol est partie à un litige commercial lié à la rupture d'un contrat de distribution. Ce passif éventuel n'avait pas été provisionné à fin décembre 2007 du fait d'une obligation potentielle faible et d'une fiabilité de l'évaluation non suffisante. Courant 2007, un jugement favorable a été rendu et aucune indemnité n'est à verser par Vétoquinol. Le jugement est en appel.

F.39. Information relative aux parties liées

F.39.1 Rémunération du personnel dirigeant-clé

En milliers d'euros	31-déc-2008	31-déc-2007
Avantages à court terme	1 339 439	1 070 677
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	1 339 439	1 070 677

Les dirigeants clefs du Groupe Vétoquinol sont : Etienne Frechin (PDG), Dominique Henryon (DG), et Matthieu Frechin (Directeur Général de la Stratégie et du Développement). Bernard Boisramé (DG Pharmacien responsable) a quitté le Groupe et a été remplacé en tant que Pharmacien responsable par Alain Masson.

F.39.2 Transactions avec des parties liées

NÉANT.

F.40. Événements post clôture

NÉANT.

F.41. Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31-déc-2008	% détention 31-déc-2007
Vétoquinol S.A.	Magny-Vernois B.P. 189 – Lure Cedex	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol N.-A. Inc	200 Chemin Georges – Lavaltrie Québec 50k 1H0 – Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Prolab	700 rue St Henri – Princeville G6L4X1 – Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Canada Ltee	200 Chemin Georges – Lavaltrie Québec 50k 1h0 – Canada	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol USA Inc.	101 Lincoln Drive – Buena – New Jersey NJ08310 – 0687 – USA	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol de Mexico S.A. de c.v	Lopez Cotilla 744 – Col. Del Valle Mexico, 03100, D.F. – Mexico	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Espagne	Parque Empresarial San Fernando Edificio Italia 28830 San Fernando de Henares – Spain	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Unipessoal Lda	Rua Consiglieri Pedroso – nº 123 – Edifício H Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol UK	Vetoquinol House Great Slade – Industrial Park Buckingham MK18 1PA – UK	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Ireland	Colin Marsden & Co – 59 Clare Street Limerick City – Ireland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol NV (Belgique)	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgium	99,00 %	99,00 %
Vétoquinol BV (Hollande)	kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgium	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol International	Magny-Vernois B.P. 189 – Lure Cedex	100,00 %	100,00 %
Frefin GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Deutschland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol GmbH Vervaltungs	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Deutschland	0,00 %	100,00 %
Vétoquinol GmbH	Parkstrasse 10 – 88212 Ravensburg – Deutschland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Pologne	UL. Kosynierow Gdnyskich 13/14 66-400 Gorzow WKLP – Poland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Biowet Ukraine	U I Rogaliewa 18 – Dniepropietrovsk – UKrainia	100,00 %	100,00 %
Chassot UK	Cougar Lane Naul Co Dublin	100,00 %	100,00 %
Vetco Ireland	Cougar Lane Naul Co Dublin	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol AG Suisse	Aemmenmattstrasse 2 – 3123 Belp Bern – Switzerland	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol République tchèque	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – Czech Republic	100,00 %	100,00 %
Vétoquinol Autriche	Zehetnergasse 24 – A 11-40 Wien – Austria	100,00 %	100,00 %
Ascor Chimici S.r.l.	Via Piana 265 – Bertinoro (FO) – Italia	100,00 %	0,00 %
Vétoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Sweden	100,00 %	0,00 %
Frefin Asia Limited	Boham Centre – 79-85 Boham Strand Sheung Wan – Honk Kong	100,00 %	0,00 %
Semyung Vétoquinol Corée	909-3, Whajung-dong Dukyang-Ku Koyang-City Kyungki-Do – Corée du Sud	100,00 %	100,00 %

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vétoquinol S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note F.3.12 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes F.3.12, F.19 et F.20 donnent une information appropriée.
- La note F.3.8 aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation, par des actuaires externes, des obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes F.3.8 et F.30 fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

Xavier Aubry
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VÉTOQUINOL S.A. À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2009	76
A.1 ACTIVITÉ - RÉSULTAT	76
A.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS	76
A.3 ENDETTEMENT	77
A.4 AFFECTATION DES RÉSULTATS	77
A.5 PERSPECTIVES 2009	77
A.6 RÉINTÉGRATION FISCALES	77
A.7 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT	77
A.8 ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	77
A.9 INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	77
A.10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	78
A.11 INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS	78
B. RESSOURCES HUMAINES	79
B.1 RÉPARTITION DES EFFECTIFS	79
B.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	79
B.3 FORMATION PROFESSIONNELLE / FORMATION DES JEUNES	80
B.4 SÉCURITÉ	80
C. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2008	80
C.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	80
C.2 RÉSULTAT DE L'EXERCICE	81
D. BILAN	82
E. COMPTE DE RÉSULTAT	84
F. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	85
G. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	86

H. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	87
H.1 IMMOBILISATIONS	87
H.2 AMORTISSEMENTS	88
H.3 CRÉDIT BAIL	88
H.4 FONDS DE COMMERCE	88
H.5 ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS	89
H.6 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	89
H.7 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES	90
H.8 EMPRUNT OBLIGATAIRE	91
H.9 CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	91
H.10 ÉCARTS DE CONVERSION	92
H.11 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	92
H.12 DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	92
H.13 ACTIONS PROPRES / PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS / CONTRAT DE LIQUIDITÉ	92
H.14 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	93
H.15 OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS	93
H.16 ACTIONS PROPRES	93
H.17 PROVISIONS	94
H.18 DÉTAIL DES PROVISIONS	94
H.19 PASSIF ÉVENTUEL	95
H.20 VENTILATION DU CHIFFRE D' AFFAIRES	95
H.21 CHARGES EXCEPTIONNELLES	95
H.22 PRODUITS EXCEPTIONNELS	95
H.23 VENTILATION DE L' IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	96
H.24 VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS	96
H.25 ENGAGEMENTS FINANCIERS	97
H.26 EFFECTIFS	97
 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	 98
 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	 99

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

A. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VÉTOQUINOL S.A. À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2009

Mesdames, Messieurs, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, à l'effet de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et de voter les résolutions qui vous seront proposées par notre Conseil d'administration.

A.1. Activité – Résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice : 104,1 M€ progresse de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les ventes en France, qui représentent 49 % du total, sont en hausse de 1,4 %. Cette faible augmentation est liée au ralentissement de l'activité constatée au deuxième semestre, en particulier aux mois d'octobre et de novembre, alors que les ventes de la même période étaient particulièrement élevées en 2007. Cette baisse est imputable pour l'essentiel à un changement de politique de commandes de certains grossistes, qui ont allégé leurs stocks compte tenu du contexte économique.

Les ventes à l'exportation sont stables, malgré des effets de change qui ont pesé sur le chiffre d'affaires.

Par espèces, la progression est plus marquée sur les animaux de rente (+3,3 %) alors que les animaux de compagnie sont en recul de 1,7 %. La répartition par espèces s'établit ainsi à 51 % pour les animaux de compagnie et 49 % pour les animaux de rente.

Par domaines thérapeutiques, on constate un recul des anti-infectieux (-3,4 %), alors que les domaines douleur-inflammation et cardiologie-néphrologie progressent respectivement de 5,0 % et de 3,4 %.

Le résultat d'exploitation est en repli de 5,5 M€ et s'établit à 6,5 % du chiffre d'affaires. Ce recul est dû principalement à l'augmentation des charges du personnel en liaison avec les renforcements des structures groupe et de la force commerciale de la France.

Le résultat financier s'améliore de 5,6 M€ pour atteindre 10,4 M€, du fait de la reprise de provision pour dépréciation des titres de la filiale suisse cédée à la holding Vétoquinol International (3,3 M€), de l'augmentation des dividendes en provenance des filiales (7,8 M€) et des variations de change.

Le résultat exceptionnel est une perte de 2,8 M€ contre une perte de 1,6 M€ à fin 2007. Il comprend principalement une charge exceptionnelle sur opérations en capital correspondant à la valeur nette comptable des actifs cédés dans le cadre des transferts de la filiale suisse à la holding Vétoquinol International, qui regroupe dorénavant l'ensemble des filiales européennes.

Le résultat net progresse de 10,1 % pour atteindre 14,6 M€, après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices qui est négatif en 2008 (-742 K€) compte tenu de l'effet favorable du Crédit d'Impôt Recherche en hausse de 1,4 M€ à 2,9 M€.

A.2. Filiales et participations

Vétoquinol S.A., dans le cadre d'une restructuration interne, a souhaité constituer une sous holding Vétoquinol International, dédiée à la détention de toutes ses participations dans des sociétés européennes. Sur l'année 2008, Vétoquinol S.A. a effectué un apport partiel d'actif de l'ensemble des titres de participation dont elle est propriétaire au sein des filiales européennes à sa filiale Vétoquinol International. En rémunération, de cet apport partiel d'actif, Vétoquinol S.A. a reçu des titres de Vétoquinol International pour un montant de 29 848 K€. Ces titres résultent de l'augmentation de capital par création d'actions nouvelles.

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat.

Sociétés	Devises	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital en euros	Quote part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	100	-4 656 507	9	-431 726	100
Vétoquinol International	Euros	46 885 550	638 490	46 885 550	638 490	100
Semyung Vétoquinol - Corée	WON	520 000 000	876 508 686	282 742	476 589	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650 371	1 673 151	20 973 274	984 322	100
Participations (entre 10 et 50 %)						
Autres participations						
Vétoquinol GmbH	Euros	210 580	1 491 147	210 580	1 491 147	2,65

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31 083	31 083			-406 536	0	0
Vétoquinol International	46 885 559	46 885 559			638 481	0	0
Semyung Vétoquinol. Corée	1 017 827	1 017 827			-31 597	1 135 725	136 052
Vétoquinol North America	28 195 492	28 195 492	17 777 733		63 802	0	0
Participations (entre 10 et 50 %)							
Autres participations							
Vétoquinol GmbH	25 565	25 565			0	28 472 795	0

A.3. Endettement

La trésorerie (hors détention des actions propres) s'est détériorée de 7,6 M€ sur l'année 2008 à comparer à une progression durant l'exercice précédent de 13,6 M€. Cette baisse de la trésorerie s'explique essentiellement par des investissements financiers réalisés sur l'année 2008. En effet, notre flux de trésorerie généré par l'activité s'élève à 22,2 M€ à comparer à un montant de 22,7 M€ en 2007, et ceci malgré une conjoncture mondiale peu favorable.

Ces investissements se détaillent en trois événements majeurs :

- acquisition de notre distributeur Viavet Scandinavie au mois de mai 2008 pour 1,6 M€ ;
- prêt à notre filiale canadienne pour 2,1 M€ afin que cette dernière achète la gamme de produits Vetcom ;
- le 1^{er} décembre, notre holding Vétoquinol International a acquis la société Ascor Chimici en Italie pour 13,4 M€. Cette opération a été réalisée suite à une augmentation de capital de Vétoquinol International, financée à 100 % par Vétoquinol S.A. ; le montant de cette augmentation de capital s'élève à 17 M€.

L'endettement financier net s'élève à 9,7 M€ (hors détention des actions propres et y compris l'emprunt obligataire de 20 M€) par rapport à 2,9 M€ à fin décembre 2007.

A.4. Affectation des résultats

En fonction du résultat de l'exercice qui s'élève à 14 585 903,15 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 3 143 250,95 €, le Conseil d'administration propose à l'assemblée de fixer un dividende identique à celui de l'exercice précédent (0,27 € par action) et d'affecter en conséquence le résultat de la manière suivante :

- à la réserve légale (5 %)	0
- dividende de 0,27 € par action	3 048 389,64
- à la réserve facultative	11 468 625,33
- au report à nouveau	3 212 139,13
TOTAL	17 729 154,10

A.5. Perspectives 2009

Bien que la santé animale soit un secteur plus résistant aux aléas conjoncturels que la moyenne des secteurs, les effets de la crise économique mondiale que nous traversons depuis le deuxième semestre 2008, pourraient contribuer à ralentir la croissance organique de notre groupe. Il est néanmoins encourageant de constater qu'après un mois de décembre 2008 en progression par rapport à l'année passée, l'année 2009 a relativement bien débuté.

Par ailleurs, l'intégration de la filiale italienne, acquise le 1^{er} décembre 2008 (Ascor Chimici), se déroule selon les plans prévus.

Enfin, l'acquisition en Chine des activités de santé animale d'un laboratoire familial indépendant devrait contribuer à la croissance dès le deuxième semestre 2009.

A.6. Réintégrations fiscales

Les réintégrations fiscales concernant les voitures de tourisme dont la Société a l'usage s'élèvent à 135 142 € pour un parc de 96 véhicules.

A.7. Participation et intéressement

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 448 124 € (elle était de 525 174 € en 2007) et le montant de l'intéressement s'établit à 850 858 € (il était de 1 564 526 € en 2007).

A.8. État de la participation des salariés au capital

Les actions détenues dans le cadre du plan d'épargne entreprise par le personnel représentent moins de 3 % du capital de la société.

À la fin de l'exercice, cette participation représentait 0,62 % du capital, soit 70 457 actions.

A.9. Informations relatives au programme de rachat d'actions

Durant l'année 2008, Vétoquinol a continué de racheter ses propres actions.

À fin 2008, Vétoquinol détient 86 541 actions propres pour une valeur d'achat de 2 269 K€, dont 60 100 ont été attribuées.

A.10. Informations complémentaires

Conformément à la loi, nous vous précisons :

- que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	2005	2006	2007
Valeur nominale	25 €	2,50 €*	2,50 €*
Dividende net	1,90 €	0,23 €	0,27 €
Dividende exceptionnel		0,417**	

* valeur nominale d'une action divisée par 10

** versé en septembre 2006

Composition du capital social au 31/12/2008

	Nombre de titres
SOPARFIN	6 328 393
Famille Etienne Frechin	977 600
Autres familles Frechin	910 988
FCPE	70 457
Public	2 916 353
Actions propres -auto détention	86 541

11 290 332

A.11. Intérêts et rémunérations des dirigeants

Nom	Fonction	Rémunération brute annuelle	Avantages de toute nature
M. Étienne Frechin	Président Directeur Général	Partie fixe : 196 790 € Prime sur objectifs 2007 versée en 2008 : 208 000 € Jetons de présence : 5 200 €	Voiture de fonction
M. Dominique Henryon	Directeur Général Délégué	Partie fixe : 305 120 € Prime sur objectifs 2007 versée en 2008 : 159 341 €	Voiture de fonction
M. Bernard Boisramé	Directeur Général Délégué et Pharmacien Responsable (jusqu'à juin 2008)	Partie fixe : 133 605 € Prime sur objectifs 2007 versée en 2008 : 12 025 € Prime Pharmacien Responsable : 4 773 €	Voiture de fonction Retraite surcomplémentaire Participation & intéressement
M. Matthieu Frechin	Directeur Général Délégué et membre du Conseil d'administration	Partie fixe : 112 801 € Prime sur objectifs 2007 versée en 2008 : 34 200 € Jetons de présence : 5 200 € Prime Pharmacien Responsable : 20 004 €	Voiture de fonction Participation & intéressement
M. Alain Masson	Directeur Général Délégué et Pharmacien Responsable (à partir du 01/04/08)	Partie fixe : 72 263 € Prime sur objectifs versée en 2008 : 14 667 € Prime Pharmacien Responsable : 10 800 €	Voiture de fonction Participation & intéressement
M. Jean-Charles Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 5 200 €	Néant
M ^{me} Marie-Claude Valentin-Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 5 200 €	Néant
M ^{me} Martine Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 5 200 €	Néant
M. François Frechin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 5 200 €	Néant
Banexi Capital* Partenaires représentée par M. Franck Boget	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 2 600 €	Néant
3i représentée* par M. Denis Ribon	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 2 600 €	Néant
M. JF Martin	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 5 200 €	Néant
M. Philippe Arnold	Membre du Conseil d'administration	Jetons de présence : 2 600 €	Néant

* ne font plus partie du Conseil d'administration à la fin de l'exercice 2008.

B. RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de Vétoquinol S.A. ont évolué de 6 % entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- la dernière phase de la structuration des fonctions support pour le Groupe,
- le développement de notre réseau de vente France dans le cadre de notre plan stratégique « Talents 2012 »,
- un premier plan de diminution de l'interim au sein de l'usine de Lure afin de stabiliser nos effectifs et de pouvoir travailler sur des plans d'augmentation des compétences sur le long terme,
- l'internalisation de ressources informatiques afin de capitaliser le savoir sur nos systèmes d'information et d'assurer un déploiement de nos systèmes Groupe de façon plus autonome.

En terme de structure des effectifs, on peut noter, entre 2007 et 2008, une légère diminution des agents de maîtrise et des techniciens au profit de la catégorie « Cadre ». Ceci est lié à la mise en place en 2008 d'un processus de formation diplômante sur 1 an afin de permettre à une dizaine d'agents de maîtrise et de techniciens supérieurs d'accéder au statut cadre et de poursuivre leur évolution.

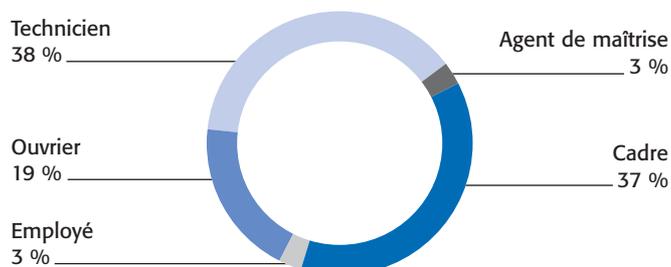
B.1. Répartition des effectifs

- Par contrat et par sexe (hors intérimaires, apprentis et contrats professionnels)

Type contrat	CDI	CDD
Femme	339	19
Homme	222	5
TOTAL	561	24

- Par statut et par sexe (hors intérimaires, apprentis et contrats professionnels)

Statut	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien	Employé	Ouvrier	Total
Femme	90	7	163	17	81	360
	41 %	47 %	73 %	94 %	74 %	61 %
Homme	130	8	60	1	28	228
	59 %	53 %	27 %	6 %	26 %	39 %
TOTAL	220	15	223	18	109	585
	37 %	3 %	38 %	3 %	19 %	100 %

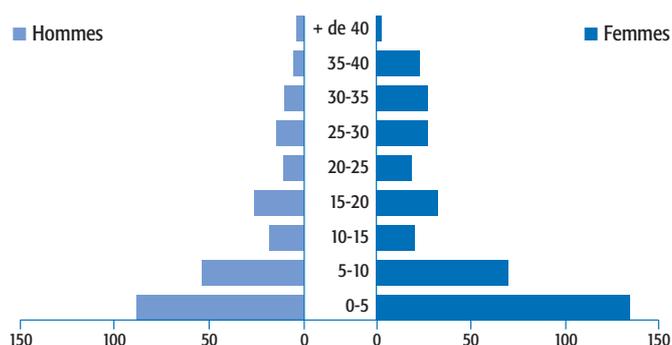


- Par ancienneté et par sexe

L'ancienneté moyenne s'établit à 11,62 ans.

	Ancienneté moyenne	Total personnes
Femme	12,46	358
Homme	10,29	227
TOTAL	11,62	585

- Par ancienneté



B.2. Rémunérations et avantages

Le salaire annuel moyen versé chez Vétoquinol S.A. en 2008 est de 41,8 K€. Cette moyenne est en progression de 8,7 % par rapport à 2007.

En complément des politiques Groupe en matière de rémunération, Vétoquinol S.A. fait bénéficier ses salariés d'avantages complémentaires.

Un accord d'intéressement du 13 mars 1987 permet de partager avec les salariés le fruit de la croissance de l'entreprise en France et dans le monde. L'avenant du 29 juin 2007 tient compte des normes IFRS.

Un accord de participation dérogatoire signé en juin 2007 permet de distribuer une participation en plus grande corrélation avec la performance opérationnelle des activités de Vétoquinol S.A. et du Groupe.

	2008	2007	Evolution
Masse salariale annuelle en K€	35 953	31 269	15%
Salaire moyen par salarié en K€	41,84	38,48	8,7%
Participation en K€	448	525	-
Montant moyen de la participation par bénéficiaire en €	775	967	-
Intéressement en K€	851	1 564	-45,6%
Montant moyen de l'intéressement par bénéficiaire en €	1 472	2 881	-48,9%

TOTAL DES AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL	1 299	2 089	-37,8%
--	--------------	--------------	---------------

B.3. Formation professionnelle / Formation des jeunes

Les dépenses de formation ont représenté un investissement global de 1 057 425 €, soit 4,65 % de la masse salariale de Vétoquinol S.A.. L'année 2008 a été marquée, comme 2007, par un effort financier élevé dans ce domaine. Ce montant intègre les cofinancements obtenus auprès de partenaires institutionnels.

En plus des axes de formation habituels, Vétoquinol S.A. privilégie les 3 axes suivants :

- compétences linguistiques,
- compétences informatiques,
- accompagnement de la promotion interne.

Par ailleurs, Vétoquinol S.A. a lancé son deuxième plan « Apprentissage » : au 31/12/2008, 23 Apprentis ou Contrats de Professionnalisation ont été intégrés chez Vétoquinol S.A. à différents niveaux d'étude (du CAP au Master2) et dans la plupart des fonctions de l'entreprise. Nous cherchons à privilégier les apprentis habitant ou poursuivant leurs études dans la région. Cependant, les formations pointues que nous recherchons pour certains de nos métiers nous permettent d'accueillir des étudiants venant parfois de bassins très éloignés du nôtre.

B.4. Sécurité

B.4.1. Résultats en constante amélioration

En 2008, les sites de production français n'ont pas eu à déplorer d'accident avec arrêt de travail. C'est un record, pour la première fois, le site de Lure a atteint tout début 2009, deux ans sans accident de travail avec arrêt.

B.4.2. Pas de hasard

Vétoquinol a continué en 2008 à investir dans la formation sécurité et dans des équipements améliorant la sécurité et les conditions de travail. Avec plus de 315 personnes formées représentant 1 272 heures de formation sur ses principaux sites, Vétoquinol mise sur une amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail par le développement des compétences sécurité des collaborateurs et par une prise de conscience de leur responsabilité dans le domaine.

B.4.3. Prévention, bien sûr, mais aussi intervention

Vétoquinol est bien conscient que malgré les précautions prises, un accident, un début d'incendie peuvent se produire. C'est pourquoi, sur ses sites de production et logistique, dans ses bureaux parisiens, des secouristes et des équipiers de première intervention sont formés et régulièrement entraînés.

Le site de Lure est équipé d'un défibrillateur cardiaque, les sites de Tarare et Paris auront le leur prochainement, les secouristes sont formés à leur utilisation, ceci afin de ne laisser passer aucune chance de sauver une vie.

C. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2008

C.1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le P.C.G. 1999.

C.1.1. Changement de méthode comptable

L'application de l'avis du CNC n°2008-17 du 06 novembre 2008 a engendré dans les comptes de Vétoquinol S.A. un changement de méthode. Le changement de méthode a été appliqué de manière prospective et les incidences ont été comptabilisées dans le résultat exceptionnel, comme prévu dans l'avis.

L'application de l'avis du CNC n°2008-17 du 06 novembre 2008 a engendré dans les comptes de Vétoquinol S.A. un passif de 669 K€ par rapport à un passif de 940 K€ à fin décembre 2007. Ce changement de méthode imposé par le nouvel avis du CNC a donné lieu à une reprise de provision exceptionnelle comptabilisée en compte de résultat pour 271 K€ et au vu de la moyenne du cours de bourse une provision pour dépréciation des actions propres a été comptabilisée pour un montant de 468 K€.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

C.1.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique. La durée de vie prévue est :

	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 8 ans
Logiciels informatiques	1 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

C.1.3. Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés mais pris en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

C.1.4. Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

C.1.5. Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au Prix Moyen Pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens de production. Une provision pour dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

C.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Sur 2007, les créances inférieures à 180 jours n'étaient pas provisionnées tandis que sur 2008 elles le sont à 50 %. Ce changement d'estimation engendre un impact de + 113 K€ sur le résultat de l'exercice.

C.1.7. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier. Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD), les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

C.1.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C.1.9. Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vétoquinol S.A. est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en achat d'options sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne le taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps ») ou d'options. À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2008, il n'y a pas d'instrument de change non échu. La juste valeur représente donc 0 K€ (2007 : 14 K€), pour un notionnel de 0 M€ (2007 : 0,64 M€).

Au 31 décembre 2008, il n'y pas de swap de taux en cours il en était de même au 31 décembre 2007.

C.1.10. Engagements de retraite

La société n'a pas d'engagement en matière de retraite mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorate » avec prorata d'ancienneté au terme.

C.1.11. Charges à payer et produits à recevoir

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la Société à la clôture de l'exercice.

C.1.12. Consolidation

La Société Vétoquinol S.A. est intégrée globalement dans les comptes du Groupe Soparfin SCA situé au 31 Rue des Jeuneurs, 75002 Paris. La société Vétoquinol S.A est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vétoquinol, coté en Bourse.

C.2. Résultat de l'exercice

Valeurs (en €)	déc-2008	déc-2007
Total du bilan	191 378 645	176 439 096
Total des produits	125 833 778	120 252 605
Total des charges	111 247 875	107 012 089
Résultat de l'exercice	14 585 903	13 240 517

C.2.1. Faits significatifs

• Apport partiel d'actif consenti à Vétoquinol International

Vétoquinol S.A., dans le cadre d'une restructuration interne, a souhaité constituer une sous holding Vétoquinol International, dédiée à la détention de toutes ses participations dans des sociétés européennes. Sur l'année 2008, Vétoquinol S.A. a effectué un apport partiel d'actif de l'ensemble des titres de participation dont elle est propriétaire au sein des filiales européennes à sa filiale Vétoquinol International. En rémunération, de cet apport partiel d'actif, Vétoquinol S.A. a reçu des titres de Vétoquinol International pour un montant de 29 848 K€. Ces titres résultent de l'augmentation de capital par création d'actions nouvelles.

• Acquisition

Le 1^{er} décembre, notre holding Vétoquinol International a acquis la société Ascor Chimici en Italie pour 13,4 M€. Cette opération a été réalisée suite à une augmentation de capital de Vétoquinol International, financée à 100 % par Vétoquinol S.A.. Le montant de cette prise de participation s'élève à 17,0 M€.

C.2.2. Événements post clôture

• Implantation en Chine

Vétoquinol S.A. a signé en décembre l'accord de transfert des activités santé animale d'un groupe chinois de nutrition. Les formalités d'enregistrement et de transfert d'actifs sont en cours de finalisation.

C.2.3. Autres informations

• Financement

Pour financer sa croissance externe, Vétoquinol a signé en janvier 2009 avec deux banques une convention de crédit portant sur un prêt à moyen terme de 25 M€. Le ratio d'endettement du groupe ressortira à moins de 15 % après le décaissement de l'acquisition chinoise, il restera une marge de manœuvre importante pour financer de nouvelles opérations. Cette opération est assortie de clauses de covenant financier (ratio d'endettement, ratio de rentabilité) que Vétoquinol s'est engagé à respecter.

• Intégration fiscale

Vétoquinol S.A. est pour la première fois intégrée fiscalement avec sa filiale Vétoquinol International en tant que tête de groupe. Vétoquinol S.A. est seule redevable de l'impôt devant l'administration fiscale mais Vétoquinol International rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

• Cash pooling

La mise en place d'un cash pooling centralisé dans le Groupe Vétoquinol, a généré une augmentation des comptes courants à payer à nos filiales pour 8 M€ - cet impact est matérialisé sur la ligne « emprunts et dettes financières divers » du bilan.

• Honoraires des Commissaires aux comptes

Cette information n'est pas communiquée dans l'annexe des comptes sociaux de Vétoquinol S.A. car elle est communiquée pour l'ensemble du groupe dans le rapport financier.

• Crise financière

Nous avons revu nos méthodes d'évaluations, nos hypothèses clés, notre exposition aux risques et nos principales estimations au regard de la crise financière internationale pour Vétoquinol S.A. et ses filiales et ceci n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes de Vétoquinol S.A. et la situation financière de la société.

D. BILAN ACTIF

Valeurs en €	BRUT 2008	Amort. 2008	NET 2008	NET 2007
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 862 315	7 909 598	3 952 717	4 448 397
Fonds commercial	1 606 279	1 119 061	487 217	644 262
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo incorporelles	244 089		244 089	375 887
Terrains	1 268 675	469 627	799 049	803 421
Constructions	34 883 351	15 269 899	19 613 451	21 069 280
Installations techniques, outillages	25 725 648	17 892 147	7 833 501	7 258 116
Autres immobilisations corporelles	3 961 548	3 173 295	788 253	978 401
Immobilisations en cours	8 534		8 534	147 884
Avances et acomptes	472 363		472 363	582 285
Participations évaluées par mise en équiv.				
Autres participations	76 186 626	31 100	76 155 526	57 784 162
Créances rattachées à des participations	17 777 734		17 777 734	14 961 182
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 245		2 245	2 999
Autres immobilisations financières	342 746	19 890	322 856	388 521
ACTIF IMMOBILISÉ	174 342 150	45 884 616	128 457 534	109 444 797
Matières premières	5 871 461	735 410	5 136 051	5 443 704
En cours de production de biens	2 706 548	84 328	2 622 220	2 157 420
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	7 043 588	11 543	7 032 045	6 067 366
Marchandises	1 692 916	6 299	1 686 617	1 795 693
Avances et acomptes versés	205 978	0	205 978	592 687
Clients et comptes rattachés	24 535 487	308 257	24 227 231	25 709 672
Autres créances	4 859 319		4 859 319	1 113 857
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières	9 823 675	467 562	9 356 113	17 637 901
Disponibilités	5 356 647		5 356 647	4 733 237
Charges constatées d'avance	855 649		855 649	279 456
ACTIF CIRCULANT	62 951 268	1 613 399	61 337 869	65 530 992
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 583 242		1 583 242	1 463 307
TOTAL GÉNÉRAL	238 876 660	47 498 015	191 378 645	176 439 096

BILAN PASSIF

<i>Valeurs en €</i>	2008	2007
Capital social ou individuel	28 225 830	28 225 830
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 593 922	32 593 922
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	2 943 814	2 943 814
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	39 431 006	31 431 006
Report à nouveau	3 143 251	927 270
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 585 903	13 240 517
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	4 824 755	5 138 252
CAPITAUX PROPRES	125 748 481	114 500 611
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	482 449	402 449
AUTRES FONDS PROPRES	482 449	402 449
Provisions pour risques	2 373 665	1 642 761
Provisions pour charges	990 661	1 921 849
PROVISIONS	3 364 326	3 564 610
Emprunts obligataires convertibles	19 999 994	19 999 994
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 581 452	4 022 138
Emprunts et dettes financières divers	8 002 725	18 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 539 367	11 695 390
Dettes fiscales et sociales	10 933 146	11 022 816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	902 090	907 843
Autres dettes	8 772 892	10 011 279
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	61 731 666	57 677 960
Ecart de conversion passif	51 722	293 466
TOTAL GÉNÉRAL	191 378 645	176 439 096

E. COMPTE DE RÉSULTAT

Valeurs en Euros	2008	2007
Vente de marchandises	9 921 200	8 887 248
Production vendue : - biens	94 259 724	94 593 708
Production vendue : - services	0	0
Chiffre d'affaire net	104 180 924	103 480 956
Production stockée	1 421 099	296 685
Subventions d'exploitation	0	25 921
Reprises sur amortissements et provisions	440 891	1 367 814
Autres produits	4 482 026	5 150 045
Total des produits d'exploitation	110 524 939	110 321 421
Achat de marchandises	5 223 263	5 762 222
Variation de stocks (marchandises)	107 565	-1 027 708
Achat de matières premières et autres approvisionnements	17 295 930	18 384 070
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)	257 100	-1 038 559
Autres achats et charges externes	31 301 686	31 451 279
Impôts, taxes et assimilés	3 526 780	3 259 085
Salaires et traitements	24 183 785	20 897 004
Charges sociales	12 620 081	11 936 388
Dotations aux amortissements sur Immobilisations	5 875 545	5 571 451
Dotations aux provisions sur Immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	386 050	270 402
Dotations aux provisions pour risques et charges	622 603	120 965
Autres charges	2 392 811	2 493 008
Total des charges d'exploitation	103 793 199	98 079 605
Résultat d'exploitation	6 731 740	12 241 816
Produits financiers de participations	7 832 891	6 461 409
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 133	
Autres intérêts et produits assimilés	1 076 695	1 153 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 332 927	628 091
Différences positives de change	714 917	394 548
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	520 418	102 031
Total des produits financiers	13 480 981	8 739 349
Dotations financières aux amortissements et provisions	534 695	1 535 999
Intérêts et charges assimilées	1 135 450	1 153 296
Différences négatives de change	1 404 025	1 221 018
Total des charges financières	3 074 170	3 910 313
Résultat financier	10 406 811	4 829 036
Résultat courant avant impôt	17 138 551	17 070 852
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 147	47 296
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 314	90 265
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 807 397	1 054 274
Total des produits exceptionnels	1 827 858	1 191 835
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	650 706	526 415
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 401 169	104 848
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	622 266	2 138 700
Total des charges exceptionnelles	4 674 140	2 769 963
Résultat exceptionnel	-2 846 283	-1 578 128
Participation des salariés aux résultats	448 124	525 174
Impôts sur les bénéfices	-741 759	1 727 033
RESULTAT NET	14 585 903	13 240 517

F. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net total	14 586	13 241
Elimination des amortissements et provisions	2 444	7 137
Elimination de la variation des impôts différés	0	0
Elimination des plus ou moins values de cession	3 431	(13)
Marge brute d'autofinancement	20 461	20 365
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR	1 778	2 319
Flux net généré par (affecté à) l'activité	22 238	22 683
Total des investissements	(26 088)	(24 059)
Total des cessions	971	21 040
Variation nette des placements	(944)	(1 320)
Flux net de trésor. provenant des (affectés aux) invest.	(26 061)	(4 338)
Dividendes versés	(3 025)	(2 593)
Augmentations (réductions) de capital	0	57
Emissions d'emprunt (inclus int courus)	1 035	837
Remboursements d'emprunt	(1 757)	(3 080)
Flux net de trésor. provenant du (affecté au) fin.	(3 746)	(4 780)
Incidence des variations de cours de devises		
Incidence des changements dans les principes retenus		
Variation de trésorerie	(7 568)	13 566
Trésorerie d'ouverture	19 739	6 173
Trésorerie de clôture	12 170	19 739
Variation de trésorerie (bouclage)	(7 568)	13 566

G. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Total en milliers d'euros et en euros par action		Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat comptable	K€	14 586	13 240
	€	1,29	1,17
Variation des capitaux propres	K€	-313	-399
Dividende proposé	K€	3 048	3 048
	€	0,27	0,27

(en milliers d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007
A		
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations	101 261	89 943
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	13 240	14 310
A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice n	114 501	104 253
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n		
1. Variation du capital		
2. Variation des autres postes		
C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	114 501	104 253
D Variations en cours d'exercice :		
1. Variations du capital		29
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau		28
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice	-3 025	-2 593
4. Distribution de dividendes exceptionnel		
5. Résultat de l'exercice	14 586	13 241
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres		
7. Contreparties de réévaluations		
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	-313	-457
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode		0
10. Autres variations		
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)	125 749	114 501
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	11 248	10 248
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		57
H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)	11 248	10 191

H. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

H.1. Immobilisations

	Valeur brute début 2008	Réévaluations courant 2008	Acquisitions courant 2008
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 881 995		1 206 573
Total des immobilisations incorporelles	12 881 995		1 206 573
Terrains	1 227 875		40 800
Constructions sur sol propre	20 970 670		26 319
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	14 148 450		854 800
Installations techniques, matériel et outillages industriels	23 788 716		2 226 237
Installations générales, agencements, aménagements	291 544		8 770
Matériel de transport	68 891		37 602
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 529 100		59 084
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	147 884		2 904
Avances et acomptes	582 285		472 363
Total des immobilisations corporelles	64 755 415		3 728 880
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	76 109 371		22 118 216
Créances rattachées à participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	391 521		12 442
Total des immobilisations financières	76 500 891		22 130 658
TOTAL GÉNÉRAL	154 138 301		27 066 112

	Virements courant 2008	Cessions courant 2008	Valeur brute à fin 2008
Frais d'établissement, de recherche et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	375 886		13 712 683
Total des immobilisations incorporelles	375 886		13 712 683
Terrains			1 268 675
Constructions sur sol propre			20 996 989
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions		1 116 888	13 886 362
Installations techniques, matériel et outillages industriels		289 306	25 725 648
Installations générales, agencements, aménagements			300 314
Matériel de transport		30 804	75 689
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 640	3 585 544
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	142 254		8 534
Avances et acomptes	582 285		472 363
Total des immobilisations corporelles	724 539	1 439 638	66 320 118
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		4 263 228	93 964 359
Créances rattachées à participation			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		58 972	344 991
Total des immobilisations financières		4 322 200	94 309 350
TOTAL GÉNÉRAL	1 100 425	5 761 838	174 342 150

H.2. Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Amortissement début 2008	Augmentations	Diminutions	Amortissement fin 2008
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 413 450	1 615 210		9 028 659
Total des immobilisations incorporelles	7 413 450	1 615 210		9 028 659
Terrains	424 454	45 173		469 627
Constructions sur sol propre	5 657 123	1 346 581		7 003 704
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	8 392 716	933 095	1 059 616	8 266 196
Installations techniques, matériel et outillages	16 530 601	1 647 834	286 288	17 892 147
Installations générales, agencements, aménagements	175 919	18 515		194 434
Matériel de transport	49 667	12 324	22 852	39 139
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 685 548	256 813	2 639	2 939 722
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	33 916 028	4 260 335	1 371 395	36 804 968
TOTAL GENERAL	41 329 478	5 875 544	1 371 395	45 833 627

H.3. Crédit bail

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains	101 367			101 367
Constructions	1 708 049	85 402	950 755	754 294
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	1 809 416	85 402	950 755	855 661

Engagements de crédit-bail	Redevances payées de l'exercice	Redevances payées cumulées	Redevances restant à payer jusqu'à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Redevances restant à payer plus de 5 ans	Redevances restant à payer total	Prix d'achat résiduel
Terrains							
Constructions	123 888	1 276 362	125 681	303 643	28 765	458 089	1
Installations techniques, matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
TOTAL	123 888	1 276 362	125 681	303 643	28 765	458 089	1

Commentaires :

En crédit-bail sur l'exercice 2008 :

1 bâtiment + terrain (n° 1) sur site de Tarare

1 bâtiment + terrain (n° 2) sur site de Tarare

H.4. Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont amortis sur 10 ans, la valeur brute à fin décembre 2008 s'élève à 1 606 K€. Ce poste est constitué essentiellement du fond de commerce IPA, issu du rachat de la société IPA du groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€. À fin décembre 2008, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 487 K€.

H.5. Entreprises liées et participations

Poste	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	76 155 526	31 100
Créances rattachées à des participations	17 777 734	
Prêts		
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	10 985 235	
Autres créances	1 033 719	
Capital souscrit appelé non versé		
Passif		
Emprunts obligataires convertibles	19 999 994	
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	626 533	
Autres dettes	8 002 725	
Eléments financiers		
Produits de participation	7 832 891	
Autres produits financiers	839 276	
Charges financières	1 000 000	

H.6. Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat.

Sociétés	Devises	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital en euros	Quote part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)						
Frefin Asia	HKD	100	-4 656 507	9	-431 726	100
Vétoquinol International	Euros	46 885 550	638 490	46 885 550	638 490	100
Semyung Vétoquinol Corée	WON	520 000 000	876 508 686	282 742	476 589	100
Vétoquinol North America	CAD	35 650 371	1 673 151	20 973 274	984 322	100
Participations (entre 10 et 50 %)						
Autres participations						
Vétoquinol GmbH	Euros	210 580	1 491 147	210 580	1 491 147	2,65

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)							
Frefin Asia	31 083	31 083			-406 536	0	
Vétoquinol International	46 885 559	46 885 559			638 481	0	
Semyung Vétoquinol Corée	1 017 827	1 017 827			-31 597	1 135 725	136 052
Vétoquinol North America	28 195 492	28 195 492	17 777 733		63 802	0	
Participations (entre 10 et 50 %)							
Autres participations							
Vétoquinol GmbH	25 565	25 565			0	28 472 795	

H.7. Échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	17 777 734	3 012 797	14 764 937
Prêts ^{(1) (2)}	2 245	2 245	0
Autres immobilisations financières	342 746	0	342 746
Clients douteux ou litigieux	308 257	308 257	0
Autres créances clients	24 227 230	24 227 230	0
Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	75 605	75 605	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 183	1 183	0
Impôts sur les bénéfices	3 261 073	3 261 073	0
Taxe sur la valeur ajoutée	387 103	387 103	0
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Divers	0	0	0
Groupe et associés ⁽²⁾	1 033 719	1 033 719	0
Débiteurs divers	384 651	384 651	0
Charges constatées d'avance	855 649	855 649	0
TOTAUX	48 657 193	33 549 511	15 107 683
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice		3 951 144	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice		904 736	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		0	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	19 999 994	0	19 999 994	0
Autres emprunts convertibles ⁽¹⁾	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	1 581 452	1 581 452	0	0
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an	1 000 000	800 000	200 000	0
Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	10 539 367	10 539 367	0	0
Personnel et comptes rattachés	5 922 269	5 922 269	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 056 238	4 056 238	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	338 077	338 077	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	616 562	616 562	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	902 090	902 090	0	0
Groupe et associés ⁽²⁾	8 002 725	8 002 725	0	0
Autres dettes	8 772 892	8 772 892	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAUX	61 731 666	41 531 673	20 199 993	0

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

0

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (hors variation intérêts courus)

800 000

(2) Emprunts et dettes dus aux associés

0

H.8. Emprunt obligataire

Le 28 février 2003, notre Société a émis un emprunt obligataire, convertible en actions, de nominal 19 999 994 €. Cet emprunt donne droit à un coupon de 4 % la première année, et de 5 % à compter du 1^{er} mars 2004. Cet instrument financier a un effet dilutif sur le résultat par action.

De par cette opération, 117 855 obligations ont été créées, pouvant être potentiellement converties en 1 178 550 actions de notre Société.

La société Soparfin (société mère de Vétoquinol S.A.) est détentrice de cet emprunt obligataire depuis le 7 août 2006.

H.9. Charges et produits constatés d'avance

NATURE DES CHARGES	2008	2007
Charges d'exploitation :		
Achats	0	0
Crédit-bail	0	0
Locations immobilières	90 798	70 244
Assurances	0	0
Autres charges	764 671	209 211
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	855 469	279 455
Charges financières :		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0
Charges exceptionnelles :		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
Total des charges constatées d'avance	855 469	279 455
NATURE DES PRODUITS	2008	2007
Produits d'exploitation :		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0	0
Produits financiers :		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	0
Produits exceptionnels :		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Total des produits constatés d'avance	0	0

H.10. Écarts de conversion

POSTES CONCERNÉS	ACTIF Montant brut	ACTIF compensé par une couverture de change	ACTIF provision	ACTIF montant net	PASSIF montant
Acomptes sur immobilisations					
Prêts					
Autres créances immobilisées	1 174 836		1 174 836	0	18 084
Créances d'exploitation	406 278		406 278	0	13 124
Créances diverses					
Dettes financières					
Dettes d'exploitation	2128		2 128	0	20 514
Dettes sur immobilisations					
TOTAL	1 583 242		1 583 242	0	51 722

H.11. Composition du capital social

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
Au 01/01/2008	11 290 332	2,50	28 225 830
Au 31/12/2008	11 290 332	2,50	28 225 830

Le capital social d'un montant de 28 225 830 € est composé au 31 décembre 2008 de 11 290 332 actions d'un montant nominal de 2,5 € ; sans changement par rapport au 31 décembre 2007.

H.12. Distribution de dividende

L'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2008 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2007 pour un montant de 3 048 389,64 €, soit 0,27 €/action (2007 : 2 594 108,36 € rattachée à l'exercice 2006, soit 0,23 €/action). Lors de la mise en paiement, Vétoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payés s'élève à 3 024 569 €.

H.13. Actions propres / programme de rachat d'actions / contrat de liquidité

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société réunie le 19 mai 2008 a, aux termes de sa neuvième résolution, autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette résolution annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la septième résolution de l'assemblée générale du 4 juin 2007.

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions ne devra pas dépasser 10 % des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.

Le prix d'achat unitaire maximum autorisé est de 42 € et le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser quarante-sept millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 19 novembre 2009.

Les objectifs principaux du programme de rachat sont :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

À partir du 19 décembre 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société Vétoquinol a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 22 mars 2005 à Oddo Corporate Finance.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens affectés en 2007 au compte de liquidité étaient de 200 000 €, auxquels sont venus s'ajouter 50 000 € sur 2008. Au 31 décembre 2008, la société Vétoquinol détient 9 357 de ses propres actions dans le cadre de ce contrat de liquidité.

H.14. Attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a, dans sa douzième résolution, autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2007 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vétoquinol aura préalablement rachetées en Bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce. Les caractéristiques sont les suivantes :

Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux années courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration.

Chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vétoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vétoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de deux années à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire.

Le conseil d'administration décide de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vétoquinol ou de ses filiales.

Le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vétoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vétoquinol.

Les actions attribuées ne pourront pas représenter plus de 0,3 % du capital de la société au jour de la décision du Conseil d'administration.

Ainsi 33 800 actions gratuites ont été attribuées à du personnel et à des mandataires sociaux de Vétoquinol. À fin décembre 2008, sur les 33 800 actions gratuites attribuées, il n'en reste plus que 29 800 consécutivement à des départs du groupe.

H.15. Options d'achat d'actions

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4/06/2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol. Les caractéristiques sont les suivantes :

Le prix d'achat a été fixé à 25,33 €. Ce prix correspond à la moyenne des 20 derniers cours de Bourse précédant ce Conseil d'administration sur lequel un abattement de 5 % a été appliqué. Le prix d'achat des actions devra être intégralement versé par le bénéficiaire à la société au jour de la levée de l'option.

Les options pourront être exercées à l'intérieur d'une période de 4 ans et six mois. Les options offertes pourront être exercées au terme d'une période de deux années courant à compter de la date du Conseil d'administration ayant autorisé le plan, soit le 4 juin 2007, à concurrence des maxima suivants et uniquement pendant les périodes indiquées ci-après :

- 50 % du 15 septembre 2009 au 15 octobre 2009

- 100 % du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010

Les options peuvent être exercées à tout moment, en totalité ou en partie, du quatrième anniversaire du plan à la date de fin de plan, soit du 5 juin 2011 au 5 décembre 2011. Les options ne pourront plus être exercées au terme de cette période de 4 ans et six mois, soit à compter du 6 décembre 2011.

Les actions émises porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites, à la condition qu'elles aient été levées au plus tard le 31 décembre de l'année. Elles ne donneront droit qu'au dividende versé au titre de l'exercice au cours duquel l'option a été exercée. Sous cette réserve, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions préexistantes.

Les actions acquises seront inscrites sous la forme nominative au nom du bénéficiaire. Elles seront librement cessibles au terme d'une période d'indisponibilité de quatre années à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011. Les actions obtenues par levée d'options à compter du 15 septembre 2009, subissent par conséquent une indisponibilité contractuelle jusqu'au quatrième anniversaire de la mise en place du plan, soit le 5 juin 2011 (impossibilité de vendre).

Tableau récapitulatif des options restant à lever :

	Plan 4*	Plan 5
Date d'ouverture du plan	19-sep-03	4-juin-07
Prix d'exercice	49,30	25,33
Dates d'expiration	18-mars-2009	6-déc-2011

Options restant à lever au 31/12/2008	230	30 300
---------------------------------------	-----	--------

* Une option d'achat levée donne droit à 10 actions

H.16. Actions propres

Le 30 novembre 2007, la société Vétoquinol a racheté un bloc de 46 300 titres au cours unitaire de 28,50 € sur Euronext afin de les consacrer aux plans de stocks options et aux attributions d'actions gratuites décidés par le conseil du 04 juin 2007. Durant l'année 2008, la société Vétoquinol a continué de racheter ses propres actions. À fin 2008 elle en détient 86 541 pour une valeur d'achat de 2 263 K€. Sur ces 86 541 actions propres, 60 100 ont été attribuées.

H.17. Provisions

<i>Nature des provisions</i>	Montant au début de 2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2008
Provisions pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix	192 017	65 024	38 293	218 748
Amortissements dérogatoires	4 946 235	557 241	897 470	4 606 007
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (avant le 1.1.92)				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (après le 1.1.92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	5 138 252	622 265	935 763	4 824 755
Provisions pour litiges	179 453	619 770	8 800	790 423
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 463 308	119 934		1 583 242
Provisions pour pensions et obligations similaires	940 850		271 634	669 216
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	980 999	2 833	662 387	321 445
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 564 610	742 537	942 821	3 364 326
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	3 364 027		3 332 927	31 100
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières		19 890		19 890
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	793 896	210 803	167 119	837 580
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	335 595	175 247	202 585	308 257
Autres provisions pour dépréciations	72 691	394 871		467 562
TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	4 566 208	800 810	3 702 631	1 664 388
TOTAL GÉNÉRAL	13 269 070	2 165 612	5 581 214	9 853 469
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 008 653	440 891	
Dont dotations et reprises financières		534 695	3 332 927	
Dont dotations et reprises exceptionnelles*		622 265	1 807 397	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture		0	0	

La reprise de provision financière pour un montant de 3 333 K€ est liée à l'apport partiel d'actif des titres de participation détenus par Vétuquinol S.A. dans sa filiale Vétuquinol International. Cette reprise de provision est contre balancée par la valeur nette comptable négative pour le même montant.

H.18. Détail des provisions

Libellé	Au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Au 31/12/2008
Provisions pour pertes de change	1 463 308	119 934		1 583 242
Litiges Prud'hommes	179 453	619 770	8 800	790 423
Total Provisions pour litiges	1 642 761	739 704	8 800	2 373 665
Charges sur CET	123 282		62 387	60 895
Primes de médailles	257 717	2 833		260 550
Engagements / Actions propres	940 850		271 634	669 216
Restructuration réseau distribution	600 000		600 000	-
TOTAL AUTRES PROVISIONS	1 921 849	2 833	934 021	990 661

H.19. Passif éventuel

La société Vétoquinol est partie à un litige commercial lié à la rupture d'un contrat de distribution. Ce passif éventuel n'a pas été provisionné du fait d'une obligation potentielle faible et d'une fiabilité de l'évaluation non suffisante.

H.20. Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires	FRANCE 2008	EXPORT 2008	TOTAL 2008	FRANCE 2007	EXPORT 2007	TOTAL 2007
Vente de marchandises	6 972 218	2 948 981	9 921 200	5 300 674	3 586 574	8 887 248
Vente de biens	44 527 762	49 731 961	94 259 724	45 478 723	49 114 985	94 593 708
TOTAL	51 499 980	52 680 942	104 180 924	50 779 397	52 701 559	103 480 956

• Évolution du chiffre d'affaires 2008

Le CA est en hausse de 1,42 % sur la France mais en légère baisse sur l'export par rapport à l'exercice précédent. Globalement, nous constatons une progression de +0,7 % malgré une conjoncture médiocre au deuxième semestre.

H.21. Charges exceptionnelles

Libellé / valeurs en €	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Indemnités de rupture de contrat		1 106 590
Restructuration réseau distribution	600 000	
Provisions sur engagement Actions gratuites/stock options		940 850
Mali sur Actions Propres	50 706	19 824
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	650 706	2 067 264
Valeur nette comptable des actifs cédés	3 401 169	104 848
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 401 169	104 848
Amortissements dérogatoires	557 242	527 876
Provision pour hausse de prix	65 024	69 974
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	622 266	597 850
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 674 140	2 769 962

La valeur nette comptable (VNC) des actifs cédés est fortement impactée par l'apport partiel d'actif qui a été réalisé par la société Vétoquinol S.A. à sa filiale Vétoquinol International. Cette VNC s'élève à 3 333 K€ et est compensée par une reprise de provision financière d'un même montant. La charge liée à la restructuration de notre réseau de distribution pour 600 K€ a été contrebalancée par une reprise de provision exceptionnelle d'un même montant.

H.22. Produits exceptionnels

Libellé / valeurs en €	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Boni sur Actions Propres	13 147	47 296
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 147	47 296
Prix de cession des éléments d'actifs	7 314	90 265
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 314	90 265
Amortissements dérogatoires	897 470	920 850
Reprise provision pour hausse de prix	38 293	133 424
Restructuration réseau distribution	600 000	
Rep. Prov sur engagement Actions gratuites/stock options	271 634	
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 807 397	1 054 274
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 827 858	1 191 835

H.23. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Valeurs en Euros	2008 Résultat avant impôt	2008 Impôt dû	2008 Résultat net	2007 Résultat avant impôt	2007 Impôt dû	2007 Résultat net
Résultat courant	17 138 551	3 292 836	13 845 715	17 070 854	3 986 029	13 084 825
Résultat exceptionnel à court terme	-2 846 283	-969 023	-1 877 260	-1 578 130	-539 277	-1 038 853
Résultat exceptionnel à long terme	0		0	0	0	0
Participation des salariés	-448 124	-152 565	-295 559	-525 174	-179 462	-345 712
Créances d'impôt	0	-2 913 007	2 913 007	0	-1 540 257	1 540 257
TOTAL	13 844 144	-741 759	14 585 903	14 967 550	1 727 033	13 240 517

H.24. Variation des impôts différés ou latents

Nature	Début exercice ACTIF	Début exercice PASSIF	Variations ACTIF	Variations PASSIF	Fin d'exercice ACTIF	Fin d'exercice PASSIF
Décalages certains ou éventuels						
1 - Provisions réglementées						
<i>À réintégrer ultérieurement</i>						
- provision pour hausse des prix		66 111	13 184	22 388		75 315
<i>À réintégrer éventuellement</i>						
- provision pour investissement						
<i>Amortissement dérogatoires</i>						
- dot/ rep amortissement dérogatoires		1 702 989	308 999	191 858		1 585 848
2 - Subventions d'investissement						
3 - Charges non déd. temporairement						
<i>À déduire l'année suivante</i>						
- provision pour fluctuation des cours						
<i>Libérées sous condition d'emploi</i>						
- congés payés (ancien régime)	855 204	0	76 816		932 020	
- participations des salariés	180 817		157 375	180 817	157 375	
- autres	307 257		156 148	307 257	156 148	
<i>À déduire ultérieurement</i>						
- provision pour retraite						
- autres						
4 - Produits non taxables temporairement						
- plus values nettes à court terme						
- plus values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 - Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
TOTAL	1 343 278	1 769 100	712 522	702 320	1 245 543	1 661 163

H.25. Engagements financiers

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – VETOQUINOL N.A	0		0			
Cautions – Divers	88 524					88 524
Garanties – VETOQUINOL Pologne	0		0			
Autres – Engagement de retraite	2 019 156					2 019 156
Autres – Crédit Bail	458 089					458 089
Autres - Divers	3 519 309					3 519 309
TOTAL	6 085 078	0	0	0	0	6 085 078

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions – SCA SOPARIFN (emprunts)	0	0				
Garanties – SG (crédit bail)	123 788					123 788
Autres – Crédit Bail	458 089					458 089
TOTAL	581 877	0	0	0	0	581 877

• Commentaires

Les engagements Caution - Vétoquinol N.A. et Vétoquinol Pologne indiqués précédemment, concernant les prêts, ont été levés suite au remboursement total.

H.26. Effectifs**• Droit Individuel à la Formation**

Le Droit Individuel à la Formation (DIF), institué par la loi n°2004-391 du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le nombre de jours DIF acquis durant l'année 2008 s'élève à 1 620 jours (2007 : 1 618 jours), tandis que 1 072 jours (2007 : 862 jours) ont été consommés durant l'exercice. Au 31/12/2008, il reste 4 936 jours (2007 : 4 388 jours) de DIF à consommer.

• Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2008 s'élève à 1 328 679 € (2007 : 1 070 677€). Aucune avance n'a été consentie.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vétoquinol S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables qui mentionne le changement de méthode comptable intervenu suite à l'application de l'avis du CNC n° 2008-17 sur les stocks options et les actions gratuites.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

- Estimations comptables

Comme mentionné dans la note « Règles et méthodes comptables – Participations et autres titres immobilisés », la société constitue une provision dès lors que la valeur d'inventaire du titre est inférieure à son coût d'acquisition. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'inventaire de ses titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

Xavier Aubry
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 18 avril 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 500 000 CAD, soit 882 456 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 26 693 € au titre de l'exercice 2008.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 6 juin 2008, un prêt de 3 300 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 3 300 000 CAD, soit 1 941 405 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 47 661 € au titre de l'exercice 2008.
- Dans le cadre de sa convention de trésorerie globale bisannuelle, votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 14 octobre 2008, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 500 000 CAD, soit 882 456 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 4,00 % s'élèvent à 7 541 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a signé, en date du 11 février 2008, une convention de centralisation de trésorerie avec les sociétés Vétoquinol GmbH et Vétoquinol Autriche.
- En date du 16 novembre 2008, votre société a conclu un contrat d'apport de ses filiales européennes à Vétoquinol International S.A.S.

Pour ces nouvelles conventions, l'administrateur concerné est Monsieur Étienne Frechin, Président de Vétoquinol S.A., de Vétoquinol North America, de Vétoquinol GmbH, Vétoquinol Autriche, et de Vétoquinol International S.A.S.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 31 août 2006, un prêt de 1 000 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 500 000 CAD, soit 294 152 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 22 568 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 30 septembre 2006, un prêt de 1 000 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 500 000 CAD, soit 294 152 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 22 568 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America une avance dont le montant s'élève à 847 945 CAD au 31 décembre 2008, soit 498 849 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 30 475 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America une avance dont le montant s'élève à 889 194 CAD au 31 décembre 2008, soit 523 117 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,65 % s'élèvent à 31 956 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 1^{er} janvier 2007, un prêt de 15 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 15 500 000 CAD, soit 11 137 458 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 6,00 % s'élèvent à 645 248 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 16 avril 2007, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 000 000 CAD, soit 588 304 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 41 802 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a accordé à sa filiale Vétoquinol North America, en date du 18 octobre 2007, un prêt de 1 500 000 CAD. Au 31 décembre 2008, ce prêt s'élève à 1 250 000 CAD, soit 735 381 € au cours de change au 31 décembre 2008. Les intérêts calculés au taux de 5,00 % s'élèvent à 46 751 € au titre de l'exercice 2008.
- Votre société a consenti une caution de garantie sur emprunt pour sa filiale Vétoquinol North America d'un montant de 3 000 000 CAD au 31 décembre 2007. Cette caution a été levée en 2008 suite au remboursement de l'emprunt.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

Xavier Aubry
Associé

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

ACTIONNARIAT ET BOURSE	102
A. ACTIONNARIAT	102
A.1. Composition du capital social	102
A.2. Autres titres donnant accès au capital	102
A.3. Tableau récapitulatif des options restant à lever	102
B. BOURSE	103
B.1. Calendrier	103
B.2. Cours de Bourse	103
B.3. Relations avec les investisseurs	103
 POLITIQUE EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	 104
A. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	104

ACTIONNARIAT ET BOURSE

A. ACTIONNARIAT

A.1. Composition du capital social

Composition du capital social au 31/12/2008	
	Nombre de titres
Soparfin	6 328 393
Famille Etienne Frechin	977 600
Autres familles Frechin	910 988
FCPE	70 457
Public	2 916 353
Actions propres – auto-détention	86 541
	11 290 332

A.2. Autres titres donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

L'assemblée mixte en date du 15 juin 1999, a décidé d'autoriser le Conseil d'administration à consentir au personnel salarié des sociétés françaises et étrangères du Groupe des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions selon les dispositions de l'article L 225-177 et suivants du Code du commerce.

L'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution d'options d'achat d'actions de la Société au profit de tout ou partie des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce ou des membres du personnel de la Société et des Sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration du 4/06/2007 a décidé à l'unanimité d'attribuer 33 800 options d'achat d'actions Vétoquinol (plan 5).

A.3. Tableau récapitulatif des options restant à lever

	Plan 4 (*)	Plan 5
Date d'ouverture du plan	19/09/03	04/06/07
Prix d'exercice	49,30 €	25,33 €
Dates d'expiration	18/03/09	06/12/11
Options restant à lever au 31/12/2007	230	32 600

(*) du fait de la division par dix de la valeur nominale de l'action en 2006, une option donne droit à exercer 10 actions au prix de 4,93 €

Obligations convertibles en actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 27 février 2003 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 19 999 993,50 €, divisé en 117 855 obligations de 169,70 € chacune, convertibles en actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes :

Modalités emprunt obligataire	
1	Emission en deux tranches : Tranche A : 59 928 obligations Tranche B : 59 927 obligations
2	Durée de l'emprunt : Tranche A : 7 ans Tranche B : 8 ans
3	Répartition Tranche A : Soparfin Tranche B : Soparfin
4	Intérêts : 4 % l'an la première année, 5 % l'an les années suivantes
5	Prime de non conversion

Tout obligataire n'ayant pas opté pour la conversion des OCA dans les délais ci-dessus prévus bénéficiera d'une prime de non-conversion de 6 % par an, calculée de telle sorte que les OCA produisent un rendement composé annuel égal au coupon annuel (soit 4 % la première année et 5 % les années suivantes) majoré de 6 %, payable à la date du remboursement, dans le respect des dispositions de l'article 1154 du Code civil.

La prime de non conversion est payable, pour les OCA concernées, lors de chaque remboursement qu'il soit anticipé ou qu'il intervienne à l'échéance convenue.

La Société ne pourra, sauf accord des obligataires ou sauf survenance d'un cas d'exigibilité mis en œuvre par les obligataires, procéder à l'amortissement ou au rachat anticipé des OCA pendant la durée de l'emprunt obligataire.

Le prix de remboursement sera de cent soixante neuf euros et soixante dix centimes (169,70 €) par OCA augmenté des intérêts dus et de la prime de non-conversion.

Le 7 août 2006, Soparfin SCA a acquis la totalité des 117 855 OCA émises le 27 février 2003.

Après division du nominal de l'action par 10, approuvée par l'assemblée générale du 7 juillet 2006, la conversion d'une OCA donne maintenant droit à 10 actions de la Société.

B. BOURSE

B.1. Calendrier

Le calendrier prévisionnel de communication financière 2009 est le suivant :

	Dates
Communication dans la presse du chiffre d'affaires annuel 2008	22/01/2009
Présentation résultats annuels 2008	
Réunion analystes / investisseurs (Réunion SFAF)	1/04/2009
Communication dans la presse du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009	9/04/2009
Assemblée Générale	12/05/2009
Païement des dividendes	5/06/2009
Communication dans la presse du chiffre d'affaires semestriel 2009	16/07/2009
Présentation résultats semestriels 2009	
Réunion analystes / investisseurs (Réunion SFAF)	1/09/2009
Communication dans la presse du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009	14/10/2009

B.2. Cours Base 100 pour Vétoquinol (FR) en € au 22 avril 2009



B.3. Relations avec les investisseurs

Investisseurs institutionnels

La réunion SFAF se déroulera le mercredi 1^{er} avril 2009, réunion à laquelle seront invités les analystes financiers à Paris au Palais Brongniart. Au cours de cette réunion, la Direction va confirmer les orientations stratégiques du Groupe et présentera les résultats consolidés de l'exercice 2008. D'autres réunions sont programmées en 2009 avec des analystes financiers, des investisseurs et/ou des journalistes.

Investisseurs individuels

Toutes les informations financières, ainsi que les états financiers (comptes consolidés et comptes sociaux) sont publiés sur le site www.vetoquinol.com.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Le Conseil d'administration est composé de huit membres dont deux administrateurs sont qualifiés d'indépendants, M. Jacques François Martin et Monsieur Philippe Arnold.

Ces membres sont considérés comme indépendants en ligne avec les préconisations relatives au gouvernement d'entreprise du rapport Afep-Medef.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société
M. Étienne Frechin	<p><i>1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</i> Statuts constitutifs de la Société en date du 2 juillet 1962</p> <p>Nomination en qualité de Directeur Général en 1968 Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration en 1980</p> <p><i>Échéance du mandat</i> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p>	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
M. Jean Charles Frechin, frère de M. Étienne Frechin	<p><i>1^{ère} nomination</i> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p><i>Échéance du mandat</i> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>	Membre du Conseil d'administration
M ^{me} Marie Claude Valentin-Frechin, sœur de M. Étienne Frechin	<p><i>1^{ère} nomination</i> Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1971</p> <p><i>Échéance du mandat</i> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>	Membre du Conseil d'administration
M ^{me} Martine Frechin, épouse de M. Étienne Frechin	<p><i>1^{ère} nomination</i> Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2004</p> <p><i>Échéance du mandat</i> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	Membre du Conseil d'administration
M. François Frechin, frère de M. Étienne Frechin	<p><i>1^{ère} nomination</i> Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 1975</p> <p><i>Échéance du mandat</i> Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p>	Membre du Conseil d'administration

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société
M. Matthieu Frechin fils de M. Étienne Frechin	<p>1^{ère} nomination Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006 en qualité d'administrateur</p> <p>Conseil d'administration du 21 août 2006 en qualité de Directeur Général Délégué</p> <p>Échéance du mandat Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p>	Membre du Conseil d'administration et Directeur Général Délégué
M. Jacques François Martin	<p>1^{ère} nomination Conseil d'administration du 19 septembre 2003 – ratification lors de l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2003</p> <p>Échéance du mandat Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012</p>	Membre du Conseil d'administration
M. Philippe Arnold	<p>1^{ère} nomination Par cooptation lors du Conseil d'administration du 4 juin 2007. Sa nomination sera ratifiée par l'AG la plus proche</p> <p>Échéance du mandat Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.</p>	Membre du Conseil d'administration

DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. UNE VOLONTÉ RECONNUE	108
B. DES ACTIONS, DES PROJETS	108
C. LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS	108
D. LES CHIFFRES ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE EN 2008	108

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2008, le Comité Exécutif Vétoquinol a officialisé son engagement dans une démarche de Développement Durable.

Vétoquinol assume donc ses responsabilités dans trois domaines :

- la responsabilité économique dans laquelle s'inscrit la volonté de croissance maîtrisée et rentable, d'amélioration continue (voir programme VIP), d'innovation et d'internationalisation.
- la responsabilité sociale englobant les conditions de travail et le bien-être des salariés (développement des compétences, sécurité, hygiène, santé, rémunération,...) ainsi que la sensibilisation à la démarche Développement Durable de l'entreprise.
- la responsabilité environnementale qui prend en considération l'impact de l'activité sur l'environnement, en s'efforçant de limiter l'utilisation des ressources et les pollutions. En effet, pour protéger les générations futures, des décisions importantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles doivent être prises dans les prochaines années.

Depuis plusieurs années, Vétoquinol veille donc à examiner la portée de toutes ses décisions du point de vue de l'environnement pour s'assurer de leur impact positif ou au pire, neutre, et de contribuer ainsi à réduire son empreinte écologique. L'équipe Sécurité Environnement de la maison-mère a été chargée de faire progresser la démarche au sein du Groupe Vétoquinol pour que, étape par étape, le Développement Durable fasse partie de la culture commune de l'entreprise.

A. UNE VOLONTÉ RECONNUE

Le 14 octobre 2008, Vétoquinol a reçu de la part d'Ethifinance la première Etoile Polaris du Meilleur Espoir, consacrant ainsi ses performances et sa volonté d'amélioration en termes de bonne gouvernance, de gestion du capital humain et des enjeux écologiques. Vétoquinol s'est distingué parmi 200 entreprises françaises que l'agence indépendante audite annuellement.

B. DES ACTIONS, DES PROJETS

Lancé depuis son siège social de Lure, un plan d'actions rapides a pu dès 2008 être mis en œuvre avec, par exemple, la diffusion d'un livret des « bonnes pratiques développement durable en matière d'environnement » - baptisé « Objectif Terre » - pour tous les salariés de Vétoquinol S.A., une amélioration du tri sélectif des déchets, des actions d'optimisation du chauffage et de la climatisation des locaux. Ces actions seront déployées dans toutes les filiales industrielles du Groupe.

Afin de mieux connaître ses émissions de gaz à effet de serre et pour se fixer des objectifs de réduction, Vétoquinol s'engage à réaliser un Bilan Carbone® de son activité selon la méthodologie de l'ADEME. Ce Bilan Carbone® concernera d'abord Vétoquinol S.A. pour s'étendre à toutes les entités du Groupe.

C. LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS

Préalable intangible à son activité, Vétoquinol s'engage à respecter toutes les réglementations sociales et environnementales au niveau de chacune de ses entités. Chaque entité effectue sa propre veille réglementaire locale, nationale ou internationale (européenne par exemple).

D. LES CHIFFRES ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE EN 2008

(* :concernent les sites industriels et logistiques de Lure, Tarare (Fr), Gorzow (Pol), Princeville et Lavaltrie (Can))

Consommation de gaz (1) :	17 814 MWh
Consommation d'électricité (2) :	15 101 MWh
Consommation d'eau :	60 262 m ³ (d'eau de ville, sauf les sites canadiens où l'eau consommée n'est pas comptée aujourd'hui)
Déchets :	504 Tonnes

(1) : En Pologne, l'utilisation de fuel a été remplacée par du gaz.

(2) : L'électricité des sites québécois (2 940 MWh) provient d'énergie primaire renouvelable (hydraulique) et celle des sites français d'énergie primaire n'émettant qu'une faible quantité de gaz à effet de serre. (10 283 MWh)

FACTEURS DE RISQUES

A. RISQUES ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	112
A.1. RETRAIT DE PRODUIT POUR RAISON PHARMACEUTIQUE	112
A.2. INCENDIE	112
A.3. CHUTE D'AVION SUR LE SITE DE LURE	112
B. RISQUES FINANCIERS	113
B.1. GESTION DU RISQUE DE CHANGE	113
B.2. GESTION DU RISQUE DE TAUX	114
B.3. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ	114
B.4. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT	115

FACTEURS DE RISQUES

A. RISQUES ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Vétoquinol a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact des sinistres.

C'est dans ce contexte qu'une mission d'évaluation de l'impact des risques opérationnels a été confiée, en 2008, à la société Sageris sur la base de la cartographie des risques qui avait été réalisée en 2006.

L'analyse a porté sur des événements qui généreraient potentiellement :

- des dommages aux biens,
- des interruptions de l'activité,
- des dommages aux tiers,
- une atteinte à l'image de marque, du fait notamment :
 - d'accident,
 - de l'exploitation,
 - de l'action d'un tiers,qui sont identifiés comme des risques forts, et susceptibles :
 - de limiter la capacité de l'entreprise à générer les cash-flows prévus,
 - ou d'avoir un impact sur l'image du Groupe.

Ces risques sont décrits ci-après :

A.1. Retrait de produit pour raison pharmaceutique

Les activités de Vétoquinol sont réparties sur deux secteurs :

- une activité pharmaceutique,
- une activité diététique destinée à l'animal.

L'activité pharmaceutique est ici la plus concernée.

Pour être commercialisé, tout médicament doit faire l'objet d'une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), délivrée par les autorités compétentes européennes ou nationales que sont, par exemple, l'Agence Européenne pour l'Évaluation des Médicaments (EMA) ou l'Agence française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS).

Au sein des familles thérapeutiques développées par Vétoquinol, les antibiotiques tiennent une part importante. En cas de développement d'une antibio-résistance avérée pour une molécule donnée (perte évidente de l'efficacité thérapeutique), les autorités sanitaires peuvent prononcer un retrait de l'autorisation de mise sur le marché des produits associés.

La gamme de production du groupe Vétoquinol est plutôt diversifiée. Son produit phare au sein de son portefeuille correspond à environ 15 % de son chiffre d'affaires annuel, ce qui ne représente pas une part critique. Celui-ci étant distribué sous plusieurs formes galéniques, et destiné à plusieurs espèces, seul un problème de pharmacovigilance lourd lié à la molécule, et à l'ensemble de ses présentations pourrait atteindre la totalité de ce chiffre d'affaires.

Il est important de noter que les traitements antibiotiques commercialisés par Vétoquinol sont des traitements curatifs (administration à un animal) et non des traitements préventifs (administration à l'ensemble d'un troupeau). Les traitements de masse peuvent être la cause de l'apparition de phénomène d'antibio-résistance.

A.2. Incendie

Le site de Lure représente le site de production le plus important du groupe par le nombre de lignes de production, la nature des produits et les quantités produites.

De très bonne tenue, le site comporte plusieurs bâtiments distincts, séparés de plusieurs mètres à plusieurs dizaines de mètres. Pour les parties production et stockage, deux corps de bâtiments sont à distinguer.

Les moyens de protection des bâtiments en place sont : système de détection incendie, protection automatique ESFR sur le stockage de produits finis (800 m³ de réserve d'eau), système de désenfumage, des murs et des portes coupe-feu.

Il existe au sein même du groupe des capacités de production pouvant être retenues comme solutions de remplacement. Le marché de sous-traitance offre également la capacité technique de substitution de l'ensemble des productions du site. La difficulté réside néanmoins dans la nécessité là aussi de valider le process devant intervenir dans une nouvelle production.

Il s'avère donc que le délai d'interruption de production attendu pourrait atteindre 12 mois sur les productions du site de Lure, mais que tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien de l'activité commerciale en cas de sinistre sur le site de production de Lure.

A.3. Chute d'avion sur le site de lure

Le site de Lure est dans l'axe des pistes d'un aéroport militaire proche et le passage d'avions de chasse est très fréquent. La probabilité de chute est considérée comme très faible.

Contrairement à l'incendie, aucune prévention n'est possible.

B. RISQUES FINANCIERS

B.1. Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur la maison mère, Vétoquinol S.A., en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution sont très peu exposées au risque de change. Au niveau de Vétoquinol S.A., une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture sont mis en place. Ces instruments ont un terme inférieur à un an et il n'existe pas d'instrument significatif en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par IAS 39 en matière de couverture ne trouvent pas à s'appliquer au 31 décembre 2007 ni au 31 décembre 2008. Les gains et pertes liés à ces instruments sont comptabilisés en résultat financier.

Comme décrit plus haut, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé. Sur la base des comptes établis à fin 2008, et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 11,0 M€ et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 1,1 M€.

Risque de change de Vétoquinol S.A. : du fait de ventes en devises étrangères, Vétoquinol S.A. court un risque de change entre la date de facturation et la date d'encaissement.

En fonction des cours pivots définis lors de la préparation du budget et/ou des cours de facturation, des prévisions d'encaissements et des cours réels constatés ou prévisionnels, Vétoquinol S.A. effectue une couverture totale ou partielle de ses rentrées en devises, en utilisant des produits bancaires classiques.

Les gains ou pertes de change, ainsi que le résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. Les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture (voir note F.24 des comptes consolidés).

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2008								
Créances clients	29 634	5 531	648	6 518	2 403	2 133	1 424	48 290
Perte de valeur des créances clients	- 896	- 30	- 30	- 11	- 21	- 161	- 35	- 1 185
Total clients	28 738	5 500	618	6 507	2 382	1 972	1 388	47 106
Paiements versés d'avances	206					5	13	223
Charges constatées d'avance	995	164	28	20		49	479	1 735
Créances sur l'Etat	3 838	162	1			192	20	4 212
Autres créances d'exploitation	369		0		89		8	467
Créances diverses	471	24	33	43	7	181	52	811
Provisions							- 8	- 8
Total autres débiteurs	5 879	350	61	63	96	426	564	7 440
Fournisseurs et autres créditeurs	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
Total fournisseurs et autres créditeurs	38 344	4 682	755	3 400	2 021	1 689	466	51 357
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	- 3 727	1 169	- 77	3 171	457	709	1 486	3 189

En milliers d'euros	Euros	CAD	CHF	USD	GBP	ZPN	Autres monnaies	Total
31/12/2007								
Créances clients	22 577	7 426	493	6 359	2 413	3 203	1 004	43 475
Perte de valeur des créances clients	- 781	- 1	- 24	- 113	- 28	- 163	- 20	- 1 129
Total clients	21 797	7 425	470	6 246	2 385	3 040	984	42 346
Paiements versés d'avances	593					6	3	601
Charges constatées d'avance	349	236	30	6	68	59	53	801
Créances sur l'Etat*	2 426	228	26		1 198	190	9	4 077
Autres créances d'exploitation	200		1				11	212
Créances diverses	473	12	22		67	132	6	713
Provisions							- 11	- 11
Total autres débiteurs	4 041	477	79	6	1 332	387	71	6 393
Fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
Total fournisseurs et autres créditeurs	37 255	7 114	651	2 195	4 575	2 195	327	54 311
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	- 11 417	788	- 102	4 057	- 858	1 232	728	- 5 572

* Reclassement en "créances sur l'Etat" du CIR (Crédit Impôt Recherche) depuis 2008 (les chiffres 2007 ont été retraités en conséquence).

B.2. Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps et des options. En application des dispositions d'IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions d'IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

Plus de 86 % de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2008 (incluant concours bancaires courants et emprunt convertible en actions) portait intérêt à taux fixe (83 % au 31 décembre 2007). Les engagements à taux variable représentaient un total de 0,4 M€ au 31 décembre 2008 (5,7 M€ au 31 décembre 2007). Pour couvrir ces engagements à taux variable et pour optimiser son coût de financement, le Groupe pourrait être amené, comme il l'a fait dans le passé, à mettre en place des swaps de taux d'intérêt fixe.

La trésorerie du Groupe, qui s'élève à près de 25,8 M€ au 31 décembre 2008 (hors concours bancaires), est composée de liquidités et de SICAV monétaires et fonds communs de placement monétaires auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 8,38 M€ (2007 : 17,5 M€). La baisse de la trésorerie (15,1 M€) est liée essentiellement aux acquisitions des sociétés Ascor Chimici et ViaVet Scandinavia AB. La crise financière survenue n'a pas engendré de perte de valeur des positions de trésorerie détenue par Vétoquinol.

Sur la base des comptes à fin 2008, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts aurait eu pour conséquence une hausse du résultat 2008 de 72 K€ (2007 : 73 K€).

B.3. Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de sa situation financière à la date du 31 décembre 2008, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à 10,9 M€ au 31 décembre 2008 par rapport à un endettement financier net négatif de 0,9 M€ au 31 décembre 2007.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction Financière du Groupe, sur la base d'un plan de trésorerie lui-même dérivé du budget annuel, procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

B.4. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe commercialise ses produits dans environ 100 pays à travers un réseau propre de 140 distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente environ 10,3 % du chiffre d'affaires consolidé 2008.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

En ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Etant donné les caractéristiques des SICAV monétaires utilisées, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 97,5 M€ au 31 décembre 2008 (2007 : 88 M€). La hausse est liée à l'acquisition de la société Ascor.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE	118
A.1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VÉTOQUINOL S.A.	118
A.2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	119
A.3. LIMITATIONS APPORTÉES AU POUVOIR DES DIRECTEURS	120
A.4. AUTRES INFORMATIONS	120
B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	121
C. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	122
D. ATTESTATION DU RESPONSABLE	122
E. PROJET DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	122
E.1. PROJET DE RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE	122
E.2. PROJET DE RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE	123

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE DES PROCÉDURES INTERNES

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, Monsieur Etienne Frechin, Président-directeur général du Groupe Vétuquinol, rend compte dans le cadre du présent rapport « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

A.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de Vétuquinol S.A.

A.1.1. Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois [22 février, 4 avril, 19 mai, 25 août, 3 novembre et 5 décembre].

Les administrateurs, les membres du Comité d'entreprise et les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués. Le Conseil d'administration est composé de 8 membres. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Etienne Frechin. Les taux de participation des administrateurs à ces conseils ont été respectivement de 75 %, 87,50 %, 100 %, 100 %, 100 % et 100 %.

L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de la société et du groupe est systématiquement présentée à chaque séance. Les principaux points à l'ordre du jour des différentes séances ont été les suivants :

- le 22 février : Approbation des comptes 2007 ;
- le 4 avril : Affectation du résultat et autorisations et délégations de compétence à accorder au Conseil d'administration ;
- le 19 mai : Rémunération des dirigeants ;
- le 25 août : Approbation des comptes du 1^{er} semestre 2008 ;
- le 3 novembre : Présentation des documents de gestion prévisionnelle et autorisation de souscription à une augmentation de capital,
- le 5 décembre : Présentation et l'approbation du budget de l'exercice 2009 et recommandations de l'AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants.

A.1.2. Comités constitués par l'organe d'administration

L'entreprise a mis en place un Comité des rémunérations des dirigeants, un Comité stratégique et un Comité d'audit.

a/ Le comité des rémunérations des dirigeants

Ce Comité est composé de Messieurs Jean-Charles Frechin, François Frechin et Jean-François Martin en leur qualité d'administrateur.

Parmi les missions qui lui sont confiées, le Comité des rémunérations :

- valide les parts fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances du Groupe, de ses dirigeants et de la stratégie à moyen terme de l'entreprise tout en tenant compte des pratiques du marché,
- concourt, le cas échéant, à la définition de la politique concernant les plans d'options de souscription d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité des rémunérations s'est réuni une fois, le 13 mai 2008.

b/ Le Comité stratégique

Ce Comité est composé des membres du Comité exécutif et des membres du Comité de direction Groupe, incluant les Directeurs de Territoire.

Le Comité stratégique se réunit deux fois par an afin :

- d'arrêter les axes stratégiques,
- de définir les actions à mener dans les prochaines années,
- de vérifier l'adéquation des choix stratégiques retenus avec les évolutions du marché,
- d'actualiser le plan stratégique (3 ans) et fixer les priorités du budget de l'exercice suivant, notamment les dépenses de R&D, marketing et les investissements.

Les conclusions de ce Comité sont ensuite présentées pour accord au Conseil d'administration.

c/ Le Comité d'audit des comptes

Le Conseil d'administration a mis en place un Comité d'audit des comptes lors de sa séance du 4 avril 2008.

Son rôle défini par le Conseil d'administration consiste notamment à :

- examiner, en liaison avec les Commissaires aux comptes, les comptes périodiques, prévisionnels, et annuels, et à cet effet à s'assurer de la pertinence, c'est-à-dire de l'adaptation au cas particulier de l'entreprise, et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour les comptes sociaux et consolidés, surtout pour les opérations significatives ;
- vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières ;
- examiner les synthèses de contrôle interne et externe,
- contrôler les études menées par la direction financière et les Commissaires aux comptes quant au choix des normes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés ;
- examiner le budget, les risques, et les engagements hors bilans significatifs ;
- contrôler la gestion et valider les états financiers ;

Le Comité d'audit est composé de :

- Monsieur Jacques-François Martin, Administrateur indépendant,
- Monsieur Philippe Arnold, Administrateur indépendant,
- Monsieur Matthieu Frechin, Administrateur et Directeur Général Délégué

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an avec les Commissaires aux comptes et le Directeur Groupe Finance et Juridique. En 2008, le Comité d'audit s'est tenu le 25 août 2008 et le 6 mars 2009 pour examiner respectivement les comptes semestriels et les comptes annuels 2008.

d/ Code de gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 8 octobre 2008 notamment sur la rémunération des dirigeants sociaux des sociétés cotées et a déclaré que ces recommandations s'inscrivaient sauf adaptation dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, le code AFEP-MEDEF, est celui auquel se réfère la société dorénavant.

Le Conseil d'administration souhaite néanmoins poursuivre et approfondir l'adaptation de ses modes d'organisation pour concilier sa démarche de gouvernement d'entreprise avec les lignes guides de ce code tout en respectant les spécificités liées à son domaine d'activité.

A.2. Procédures de contrôle interne

A.2.1. Procédures de contrôle et de traitement de l'information financière et comptable

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts.
- l'analyse des résultats industriels des sites de production.
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois en question et en cumul, avec l'exercice précédent et les prévisions budgétaires.
- le suivi mensuel des principaux postes du bilan de chaque société, notamment ceux concernant l'évolution des besoins en fonds de roulement, avec analyse des écarts par rapport aux prévisions.
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement.
- l'analyse détaillée des ventes et des marges par espèces, par zones géographiques, par classes de produits ou familles de produits, par domaines stratégiques.

A.2.2. Procédures de contrôle et de traitement de l'information non financière

Le reporting de chaque société du Groupe se traduit par des rapports et des analyses, dont les principaux sont issus de :

- la Direction Industrielle et Qualité, qui établit chaque mois un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (résultat industriel, nombres d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...).

- la Direction des Ressources Humaines, qui recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette Direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.
- la Direction des Systèmes d'Informations, qui pilote notamment la mise en place d'un ERP au sein du Groupe.
- la Direction Stratégie et Relations Clients qui prépare et organise tous les lancements de nouveaux « produits Groupe » dont elle contrôle l'évolution des ventes par rapport aux prévisions et qui analyse l'évolution des parts de marché.
- la Direction Stratégie et Développement qui développe et contrôle le suivi de tous les projets de R&D en cours. Elle établit chaque trimestre un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au calendrier des charges.
- enfin, un service de pharmacovigilance centralise toutes les informations relatives aux problèmes survenus sur le terrain avec l'emploi de nos médicaments et de nos produits non-médicamenteux.

A.2.3. Audits

- Chaque année, trois filiales font l'objet d'un audit approfondi (social, juridique ou financier), réalisé par des équipes internes ou par des prestataires externes. En 2008, deux audits juridiques ont été réalisés en Ukraine et en Corée. Ces audits n'ont pas décelé de dysfonctionnements.
- Les comptes annuels de chaque société du Groupe, établis selon les normes IFRS, sont vérifiés et certifiés par des experts externes attachés aux réseaux PriceWaterhouseCoopers, KPMG et Grant Thornton (Amérique du Nord).

A.2.4. Procédure de déontologie boursière

Des principes et règles de déontologie boursière rappellent les obligations incombant aux personnes initiées.

Les administrateurs et les collaborateurs des sociétés qui font partie du Groupe doivent se conformer scrupuleusement aux principes et règles édictées ainsi qu'aux mesures préventives applicables, notamment pour permettre à chacun de réaliser des opérations sur les titres cotés de Vétoquinol dans un cadre de sécurité.

Les principes et règles de déontologie boursière ont été soumises et approuvées par le Conseil d'administration du 13 avril 2007.

A.2.5. Guide de bonne pratique des affaires

- Les règles contenues dans le Guide de bonne pratique des affaires définissent ce que Vétoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la Loi et de l'éthique Vétoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vétoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vétoquinol.
- En effet, il relève de la responsabilité de chaque employé de contribuer à maintenir la réputation de haute intégrité de Vétoquinol.
- Les employés Vétoquinol doivent se comporter avec honnêteté et transparence afin de mériter la confiance et la loyauté de leurs clients et fournisseurs. À chaque niveau, ils doivent respecter les règles contenues dans ce guide et comprendre que toute déviation est inacceptable. En effet, la violation des règles de ce Guide constitue une faute qui peut conduire à des sanctions.
- Chaque employé de Vétoquinol a connaissance du guide et signe une feuille d'engagement.

A.3. Limitations apportées aux pouvoirs des Directeurs

Le Groupe Vétoquinol a mis en place une organisation de type matriciel, qui consiste à associer dans une démarche croisée :

- les Opérationnels : Industriel, Commercial ;
- les Fonctionnels : Recherche & Développement, Innovation, Développement des Affaires, Fusions et Acquisitions, Stratégie et Relations Clients, Finance et Juridique, Ressources Humaines, Systèmes d'Information, Communication.

Chaque Direction a pour mission de mettre en œuvre les « Politiques Groupe » qui ont été définies et de veiller à leur application.

On distingue 3 niveaux de responsabilités :

I. Le Président du Groupe (PDG) préside la majorité des filiales.

II. Le Directeur Général Délégué du Groupe (DGD Groupe), administrateur des filiales les plus importantes.

Le Directeur Groupe Stratégie et Développement (DSD Groupe), Directeur Général Délégué placé sous l'autorité du DGD Groupe, le Pharmacien Responsable, Directeur Qualité Groupe, Directeur Général Délégué, placé sous l'autorité du Directeur Groupe Industriel et Qualité.

III. Les Directeurs fonctionnels,

Le Directeur Groupe Industriel et Qualité,

Les Directeurs de Territoire,

Tous sont placés sous l'autorité du DGD Groupe.

À l'intérieur de ces niveaux de responsabilité, on distingue différents degrés de délégations organisés selon 2 axes :

I. Pouvoirs de gestion

- Les pouvoirs d'engager la société et de la représenter, en veillant à respecter toutes les obligations légales, y compris celles attachées à la législation régissant le médicament vétérinaire et celles relatives aux obligations en terme d'hygiène et de sécurité, sont clairement définies.

II. Procurations financières

Les procurations financières présentent :

- Le pouvoir de mouvementer les comptes de trésorerie (comptes bancaires, caisses...), que l'on désigne par « Procurations financières ».
- Les plafonds de décaissements par filiale et par responsable. Une double signature est nécessaire selon les tranches de décaissements.
- La possibilité pour le Directeur de filiale de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (sauf procurations financières qui sont soumises à une autre réglementation) sous réserve d'approbation par le Directeur de Territoire.
- L'impossibilité pour le Directeur de Territoire et le Directeur Industriel & Qualité Groupe de déléguer leurs pouvoirs.
- La possibilité pour le Directeur fonctionnel de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (sauf procurations financières soumises à une autre réglementation), sous réserve d'approbation préalable du DGD Groupe.

A.4. Autres informations

A.4.1. Modalités de participation à l'assemblée générale

Chaque actionnaire de Vétoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'assemblée générale. À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

A.4.2. Procédures de gestion des risques

Cette information est présentée au chapitre Facteurs de risques du rapport financier.

B. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ VÉTOQUINOL S.A. Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vétoquinol S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

KPMG Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Département de KPMG S.A.

Laurent Genin
Associé

Laurent Hoffnung
Associé

Xavier Aubry
Associé

C. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :

	2008			2007		
	PWC	KPMG	TOTAL	PWC	KPMG	TOTAL
France	125 000	115 400	240 400	138 600	128 200	266 800
Étranger	202 796	-	202 796	198 325	-	198 325
Sous-total	327 796	115 400	443 196	336 925	128 200	465 125
Autres prestations	65 500 *	-	65 500	75 000 *	-	75 000
TOTAL	393 296	115 400	508 696	411 925	128 200	540 125

* Audit d'acquisition

D. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Lure, le 27 avril 2009

Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration

E. PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

E.1. Projet de résolutions à caractère ordinaire

E.1.1. Première résolution

• Approbation des comptes de l'exercice 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 14 585 903,15 €.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

E.1.2. Deuxième résolution

• Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du groupe de 18 564 002 €.

E.1.3. Troisième résolution

• Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 14 585 903,15 €, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau de 3 143 250,95 €, de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,27 € par action	3 048 389,64 €
À la réserve facultative	11 468 625,33 €
Au report à nouveau, le solde soit	3 212 139,13 €
TOTAL	17 729 154,10 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,27 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire forfaitaire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 5 juin 2009.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDE NET
31 décembre 2005	1,90 €
31 décembre 2006	0,23 € (*)
31 décembre 2007	0,27 €

(*) Valeur de l'action divisée par 10, le 7 juillet 2006

E.1.4. Quatrième résolution

• Conventions réglementées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

E.1.5. Cinquième résolution

• Fixation des jetons de présence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'assemblée générale ordinaire, fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 43 200 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

E.1.6. Sixième résolution

• Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe Arnold, administrateur sortant, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

E.1.7. Septième résolution

• Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 1 129 033 actions de 2,50 € de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser trente huit millions (38 000 000) d'euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 33 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2008.

E.2 Projet de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire

E.2.1. Huitième résolution

• Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables ; étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

- 2 - fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3 - décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visées au 1/ est fixé à trente millions (30 000 000) d'euros, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
 - b) le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder quatre vingt millions (80 000 000) d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4 - décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
 - a) les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
 - b) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
- 5 - donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 6 - prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 7 - prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;

E.2.2. Neuvième résolution

• Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants, L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2 - fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3 - décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - a) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à trente millions (30 000 000) d'euros, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce ;
 - en cas d'offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, l'émission sera limitée à 20 % du capital social par an ;
 - b) le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder quatre vingt millions (80 000 000) d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

- 4 - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ;
- 5 - donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 6 - prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 7 - prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'assemblée générale extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés ;
- 8 - prend acte de ce que la présente autorisation annule et remplace la délégation accordée au Conseil d'administration par la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2008.

E.2.3. Dixième résolution

• Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de sur allocation

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'administration en vertu des deux précédentes résolutions, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires, dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions.

E.2.4. Onzième résolution

• Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ;
- 2 - fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3 - fixe à quarante cinq millions (45 000 000) d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ;
- 4 - donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits.

E.2.5. Douzième résolution

• Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles, L. 225-148, L. 225-129 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148,

- décide que les émissions décidées dans le cadre de la présente délégation devront respecter les plafonds suivants :
 - le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à dix millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
 - le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à dix millions d'euros,
- décide que les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 13ème résolution ci dessous,
- prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société,
- prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange,
- donne pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

E.2.6. Treizième résolution

• Fixation d'un plafond général des délégations de compétence

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;

- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder quatre vingt millions (80 000 000) d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

E.2.7. Quatorzième résolution

• Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,

- autorise le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des personnes qu'il désignera parmi les salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises et étrangères ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-180 du code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société détenues par celle-ci dans les conditions légales et réglementaires ;
- décide que le nombre total des options qui seront consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner lieu à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 150 000 étant précisé que le nombre d'options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 1 % du nombre total d'options consenties ;
- décide, sous réserve pour ce qui concerne les dirigeants mandataires sociaux de l'application des dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, que les options devront être levées dans un délai maximum de 7 ans à compter du jour où elles seront consenties ;
- décide que le prix d'émission ou d'achat des actions ne pourra être inférieur de 20 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé en outre que, (i) s'agissant des options d'achat, le prix d'achat de l'action, au jour où l'option est consentie, ne pourra également être inférieur de 20 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ; (ii) s'agissant des options de souscription et d'achat consenties aux dirigeants mandataires sociaux aucune décote ne pourra être pratiquée ;
- fixe à trente huit (38) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
- prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital autorisées par la présente assemblée ;

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour arrêter, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, toutes les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et, notamment :

- désigner les bénéficiaires des différentes sortes d'options,
- fixer les prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat d'actions anciennes,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à la durée ci-dessus fixée,
- fixer, le cas échéant, des conditions, notamment de performance, à l'exercice des options,
- stipuler, éventuellement, une interdiction de revente de tout ou partie des actions souscrites ou acquises par l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois ans à compter de la levée de l'option, sachant qu'il appartiendra en tout état de cause au Conseil d'administration pour les options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions qui seront attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185, al. 4 du Code de commerce, soit de décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options en cas de réalisation de l'une des opérations énumérées à l'article L. 225-181 du Code de commerce,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- constater les augmentations du capital social résultant de levées d'option ; modifier les statuts en conséquence, accomplir toutes formalités, directement ou par mandataire,
- imputer s'il le juge opportun les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

E.2.8. Quinzième résolution

• Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, à émettre ou existantes, au profit des membres du personnel salarié ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 150 000, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 1 % du nombre total d'actions attribuées ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux (2) ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre (4) ans, et, dans ce cas, sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.

Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale et qu'aucune durée minimale de conservation ne sera requise en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale.

- fixe la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires à deux (2) ans à compter de leur attribution définitive, étant précisé qu'aucune durée minimale de conservation ne sera requise en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale. Toutefois, cette obligation pourra être réduite ou supprimée par le Conseil d'administration pour les actions dont la période d'acquisition aura été fixée à une durée de quatre (4) ans,
- fixe à trente huit (38) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoute aux montants des augmentations de capital autorisées par la présente assemblée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment:

- fixer les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer, sous réserve de la durée minimale ci-dessus indiquée, la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,

- décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,
- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la Société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

E.2.9. Seizième résolution

(• Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1 - délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
- 2 - décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 300 000 actions. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- 3 - décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne; étant précisé que le Conseil d'administration ou le directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par les articles L. 3332-21 et R. 443-8-1 du Code du travail ;

- 4 - décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

- 5 - délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
- fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

E.2.10. Dix-septième résolution

• Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Vétoquinol dans le monde

ALLEMAGNE

Vétoquinol GmbH
Parkstrasse 10
D-88212 Ravensburg
Tél. +49 751 35 953 0
Fax +49 751 35 953 99
E-mail : info@vetoquinol.de
www.vetoquinol.de

AUTRICHE

Vétoquinol Österreich GmbH
Zehetnergasse 24
A-1140 Wien
Tél. +43 14 16 39 10
Fax +43 14 16 39 10-15
E-mail : office@vetoquinol.at
www.vetoquinol.at

BELGIQUE

Vétoquinol N.V.
Kontichsesteenweg 42
2630 Aartselaar
Tél. +32 3 877 44 34
Fax +32 3 877 44 38
E-mail : info@vetoquinol-benelux.be
www.vetoquinol.be

CANADA

Vétoquinol N.-A. Inc.
2000 chemin Georges - Lavaltrie,
Québec, J5T 3S5
Appel gratuit : 1-800-363-1700
Tél. +1 450 586 22 52
Fax +1 450 586 46 49
E-mail : info@vetoquinol.ca
www.vetoquinol.ca

ESPAGNE

Vétoquinol Especialidades Veterinarias, S.A.
Parque Empresarial San Fernando
Edificio Italia 28 830 San Fernando
de Henares - Madrid
Tél. +34 91 678 42 80
Fax +34 91 676 41 71
E-mail : vev.sa@vetoquinol.es
www.vetoquinol.es

ÉTATS-UNIS

Vétoquinol USA Inc.
P.O. Box 685, Buena, NJ 08310
Tél. +1 856 697 5115
Appel gratuit : 1-800-267-5707
Fax +1 856 697 7288
E-mail : info@vetoquinolusa.com
www.vetoquinolusa.com

FRANCE

• **Vétoquinol S.A.**
Magny-Vernois BP 189
70204 Lure cedex
Tél. +33 (0)3 84 62 55 55
Fax +33 (0)3 84 62 55 56
E-mail : vetoquinol@vetoquinol.com
www.vetoquinol.com

• Vétoquinol

31, rue des Jeûneurs
75002 Paris
Tél. +33 (0)1 55 33 50 25
Fax +33 (0)1 47 70 42 05
E-mail : comm.france@vetoquinol.com
www.vetoquinol.fr

• Vétoquinol

Z.I. du Cantubas
Avenue J. Kessel
B.P. 128 - 69172 Tarare cedex
Tél. +33 (0)4 74 05 37 50
Fax +33 (0)4 74 05 37 59

IRLANDE

Vétoquinol Ireland Ltd.
Vétoquinol House
Great Slade
Buckingham Industrial Park
Buckingham - MK18 1PA
Tél. +44 1280 814 500
Fax +44 1280 825 460
E-mail : office@vetoquinol.ie
www.vetoquinol.ie

ITALIE

Ascor Chimici s.r.l.
Via Piana, 265
47032 Bertinoro (FC)
Tél. +39-0543462411
Fax +39-0543448644
E-mail : ascorchimici@ascorchimici.it
www.vetoquinol.it

MEXIQUE

Vétoquinol de México S.A.
de C.V. Manuel López Cotilla
744 Col. Del Valle
México DF 03100
Tél. +52 55 55 36 80 90
Appel gratuit : 01 800 909 0400
Fax +52 55 56 69 25 24
E-mail : scientes@vetoquinolmexico.com.mx
www.vetoquinolmexico.com.mx

PAYS-BAS

Vétoquinol B.V.
Postbus 3191
5203 DD's-Hertogenbosch
Tél. +31 10 498 00 79
Fax: +31 800 024 96 94
E-mail : info@vetoquinol-benelux.be
www.vetoquinol.nl

POLOGNE

Vétoquinol Biowet Sp. z o.o.
ul. Kosynierów
Gdyńskich 13-14
66-400 Gorzów Wlkp.
Tél. +48 95 728 55 00
Fax +48 95 735 90 43
E-mail : info@biowet.com.pl
www.vetoquinol.pl

PORTUGAL

Vétoquinol Unipessoal LDA
Rua Consiglieri Pedroso,
n° 123 - Edifício H
Queluz de Baixo
2730-056 BARCARENA
Tél. +351 21 434 0300
Fax +351 21 434 0309
E-mail : vetoquinol@vetoquinol.pt

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Semyung Vétoquinol
909-3, Whajung-dong Dukyang-ku
Koyang-city Kyungki-do
Tél. +82 31 967 8853
Fax +82 31 968 4943
E-mail : webmaster@vetoquinolkorea.com

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vétoquinol s.r.o.
Zámecnická 411
288 02 Nymburk
Tél. +420 325 51 38 22
Fax +420 325 51 33 65
E-mail : vetoquinol@vetoquinol.cz
www.vetoquinol.cz

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Vétoquinol Shanghai
Representative Office
Room C 1607, Floor 16,
Block C - No. 85, Lou Shan Guan
Road Oriental International Plaza
Chang Ning District
Shanghai 200336
Tél. +86-21-52570660
Fax +86-21-62703001

ROYAUME-UNI

Vétoquinol UK Ltd.
Vétoquinol House
Great Slade
Buckingham Industrial Park
Buckingham - MK18 1PA
Tél. +44 1280 814 500
Fax +44 1280 825 460
E-mail : office@vetoquinol.co.uk
www.vetoquinol.co.uk

SCANDINAVIE // SUÈDE,

DANEMARK, NORVÈGE
Vétoquinol Scandinavia
Torggatan 2
Box 9
SE-265 21 Astorp
Tél. +46 426 7603
Fax +46 426 7604
Email : viavet@telia.com

SUISSE

Vétoquinol AG
Business Building
Worbentalstrasse 32
3063 Ittigen
Tél. +41 31 818 56 56
Fax +41 31 818 56 50
E-mail : info@vetoquinol.ch
www.vetoquinol.ch

UKRAINE

Biowet Ukraine
Pharmaceutical Company Ltd.
U.I Gogolya 27a, app 6
4900 Dniepropietrowsk
Tél. +380 562 46 31 01
Fax +380 562 46 21 95
E-mail : olga_biowet@ukr.net

Vétoquinol



Signe de Passion

www.vetoquinol.com

Siège social – Magny-Vernois – BP 189
70204 Lure Cedex – Tél. +33 (0)3 84 62 55 55
communication.group@vetoquinol.com